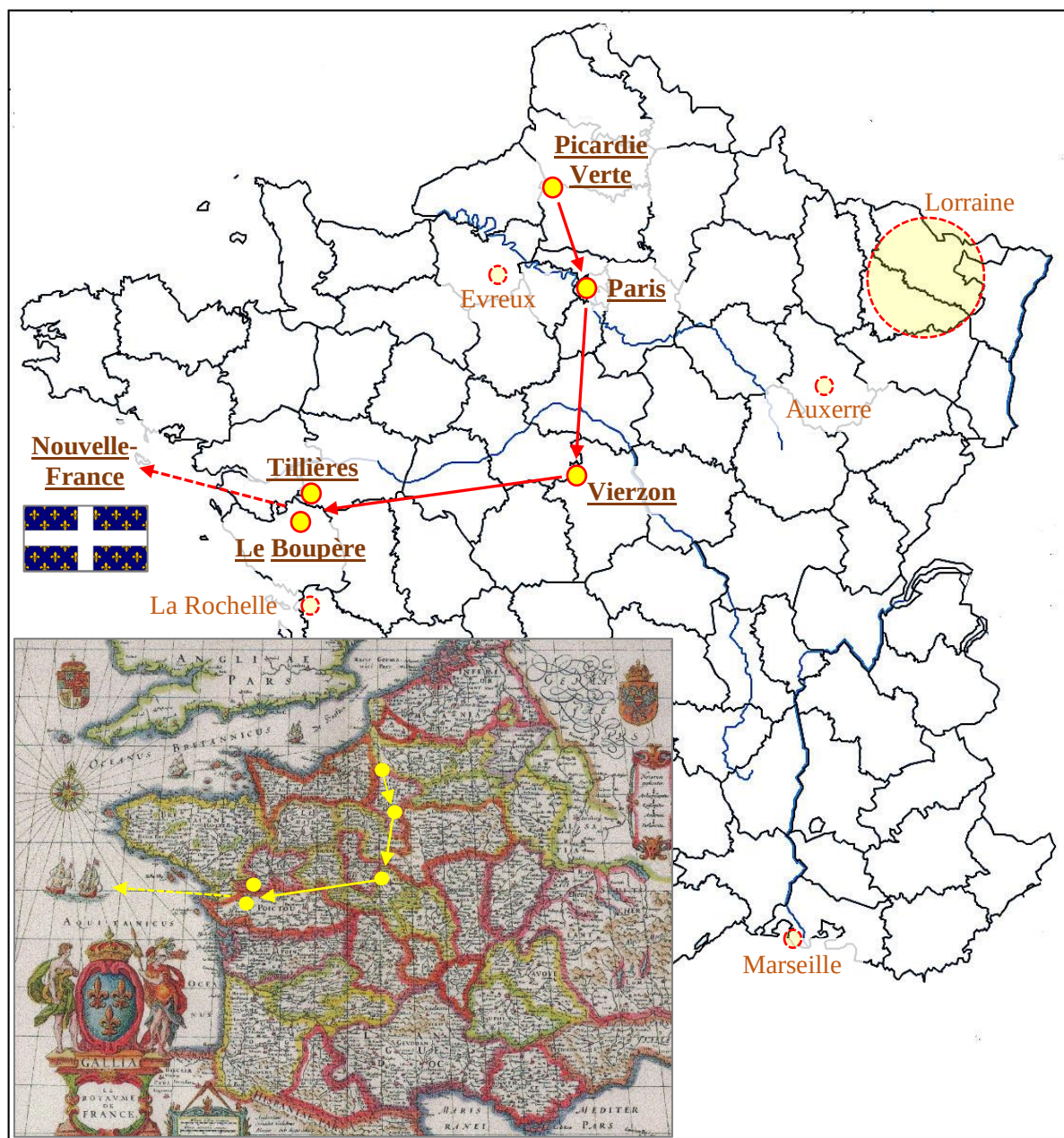


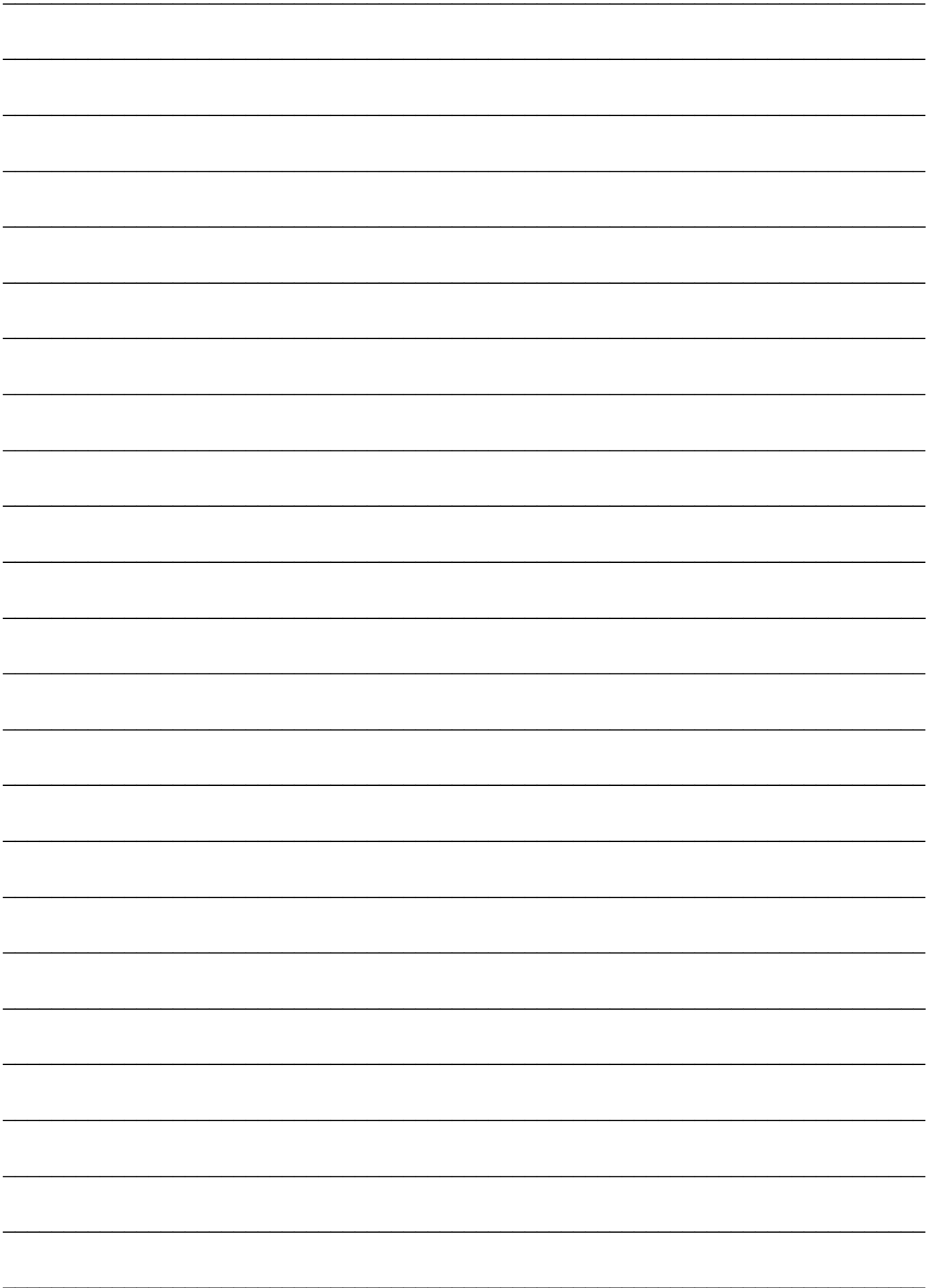
Les WALLET / HOÜALLET de France

Ancêtres des OUELLET-TE d'Amérique

Par Jean-Louis Ouellette – Belgique 2023



Royaume de France 1648-67 et la France actuelle par département



Les WALLET / HOÜALLET de France

Ancêtres des OUELLET-TE d'Amérique

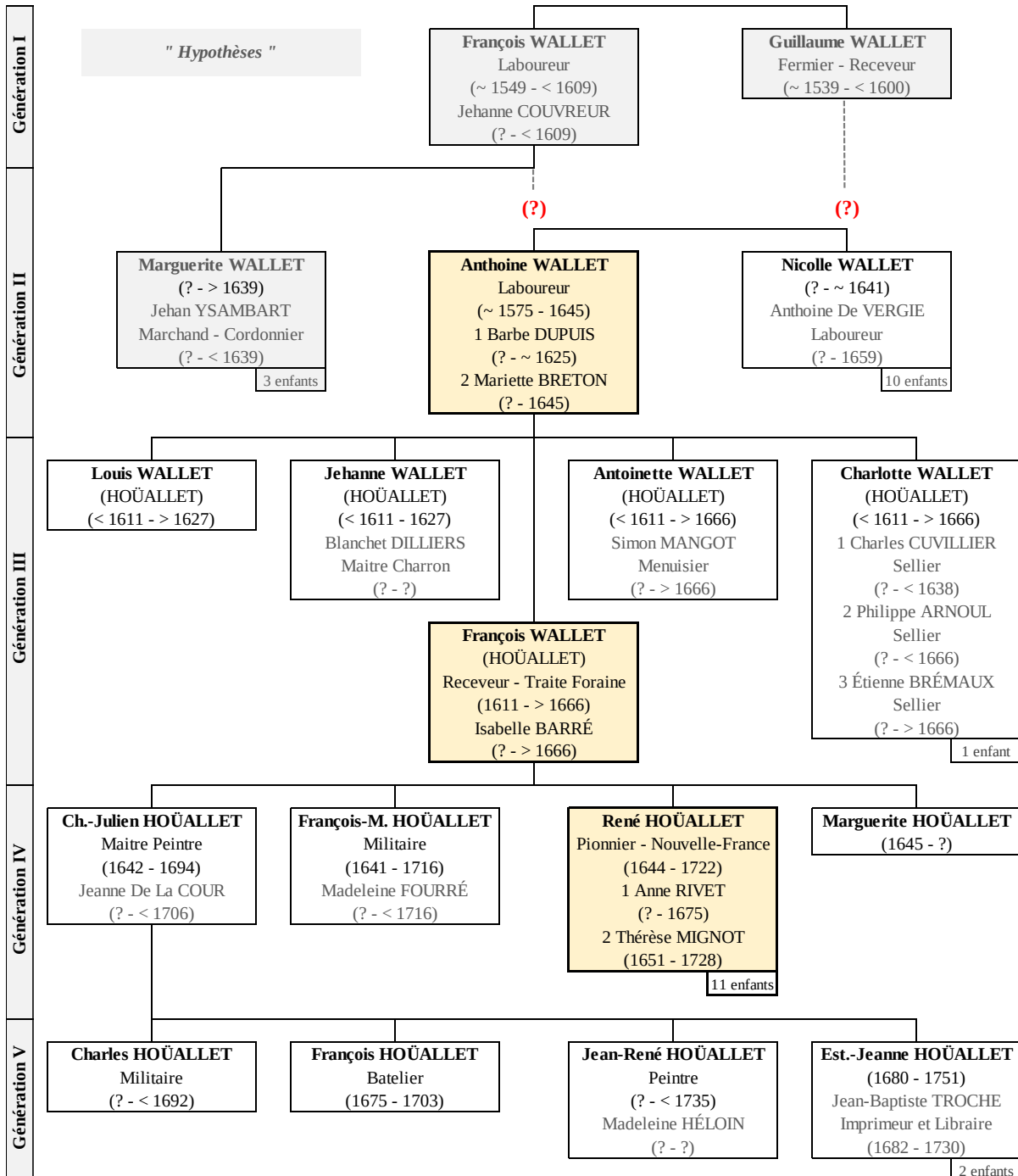
Par Jean-Louis Ouellette – Belgique 2023

Chapitres

	Page
Introduction	2
Les WALLET du Mesnil à Roy-Boissy, Oise	5
Le laboureur Anthoine WALLET en Picardie Verte, Oise	11
La fratrie des HOÜALLET (WALLET) à Paris	19
Le contrôleur François HOÜALLET (WALLET) à Vierzon, Cher	23
Le receveur François HOÜALLET (WALLET) en Poitou / Anjou Le Boupère (Vendée) / Tillières (Maine-et-Loire)	31
Le maître peintre (Charles-) Julien HOÜALLET à Paris	33
Le militaire François (-Marie) HOÜALLET à Evreux, Eure	38
Estiennette-Jeanne HOÜALLET à Auxerre, Yonne	46
Le Pionnier René HOÜALLET en Nouvelle-France	59
Conclusion	69
Travaux de recherche	70
Bibliographie	72

Introduction

Le pionnier René Hoüallet est identifié en Nouvelle-France pour la première fois en 1665. Il avait 21 ans et n'affichait aucun métier. Il n'a laissé aucun indice concernant sa motivation pour le nouveau monde. Pour tenter d'en apprendre d'avantage, un travail de recherche de longue haleine a été réalisé dans les fonds d'archives en France. Ces fouilles ont révélé une famille sur 4 générations et quantité d'indices remontant jusqu'à la fin du XIV^e siècle. Ces recherches ont permis de construire la généalogie de cette famille comme suit :



Au-delà de la généalogie, les anciens manuscrits ont livré quantité de détails (métiers, relations, transactions, déplacements, épreuves, etc.) pour la plupart des membres de cette famille. Les événements historiques et les personnages ayant joué un rôle dans leurs vies ont été étudiés. Ce récit se veut l'interprétation de toutes ces sources d'information pour appréhender au mieux la vie de cette famille Wallet / Hoüallet, de la fin du XVI^e siècle jusqu'au début du XVIII^e siècle. Les hypothèses sont décrites là où c'est nécessaire.

Les ancêtres des « Ouellet-te » d'Amérique sont originaires du nord-ouest de la France. Ils se nommaient « Wallet¹ ». Les données généalogiques les plus anciennes révèlent qu'on trouvait ce patronyme en grand nombre le long de la Somme (France) et plus au nord jusqu'en Flandre (France & Belgique). Pour la famille qui nous intéresse, ils sont identifiés au sud de l'ancienne province de Picardie dès la fin du XIV^e siècle (aujourd'hui la Picardie Verte – voir le parcours sur le plan en couverture). Au milieu du XVII^e siècle la fratrie d'une de ces familles Wallet se détache pour s'établir à Paris, où ils s'installèrent définitivement, sauf pour le fils cadet François. Après Paris on le retrouve successivement à Vierzon (Cher), Le Boupère (Vendée) et Tillières (Maine-et-Loire) où il occupait des postes dans l'organisation des douanes. Son fils cadet René Hoüallet est celui qui est venu en Nouvelle-France au XVII^e siècle.

*

Les patronymes ont une histoire qu'il faut parfois remonter très loin pour tenter d'en percer leurs secrets. « **Wallet** », avec un ou deux « **l** », est un patronyme encore porté principalement dans le nord de la France et le sud de la Belgique. Jusqu'au XII^e siècle, « **Wa** » en langue régionale picarde se prononçait « **Ga** », donc « **Wallet** » se prononçait « **Gallet** » ; cette dernière version est présente dans toute la France. On observe encore aujourd'hui des patronymes dans le nord de la France qui ont conservé cette caractéristique orthographique propre à l'ancien dialecte picard, comme Warnier / Garnier, Wagnepain / Gagnepain, Wauthier / Gauthier, Wateau / Gateau, Wagner / Gagner, etc.

Nous sommes du moins certain qu'au XVII^e siècle « **Wa** » se prononçait comme aujourd'hui, même en Picardie. Quand la fratrie des Wallet arrive à Paris vers 1627, ils sont transcrits « **Hoüallet** » par les notaires. Le « **W** » n'étant pas dans l'alphabet français de l'Île-de-France à cette époque, « **Hoüa** » s'est avéré une alternative phonétiquement juste². On observe une mutation similaire pour les Wallet qui ont émigré en Normandie et que l'on retrouve en grand nombre portant le patronyme « **Oüallet** ».

Le tréma sur le « **ü** » est une règle qui servait à distinguer le « **u** » du « **v** » dans les anciens textes manuscrits. Sans le tréma on devait lire « **Hoyallet** » et non « **Hoüallet** ». C'est d'ailleurs grâce à cette erreur de transcription ou d'interprétation que l'acte de naissance de René Hoüallet a été découvert à Vierzon (Cher) en 2016.

¹ Le « **W** » nous renseigne que le nom est d'origine germanique / flamande.

² Le « **W** » sera toléré dans les noms propres à Paris à partir du XVIII^e siècle et finalement accepté dans l'alphabet français tardivement en 1963.

Dès la première génération née en Nouvelle-France, le patronyme « **Ouellet** » apparaît et devient la norme sur la Côte Sud du fleuve Saint-Laurent. Des générations plus tard, ceux qui quittèrent la Côte Sud pour s'établir en terre anglo-saxonne ou ailleurs, sont souvent transcrits « **Ouellette** ». Dans les autres provinces canadiennes et aux États-Unis, de multiples variantes sont apparues au fil des générations. Ce patronyme n'est pas facile à porter hors Québec, car sa phonétique laisse libre court à une multitude d'interprétations.

*

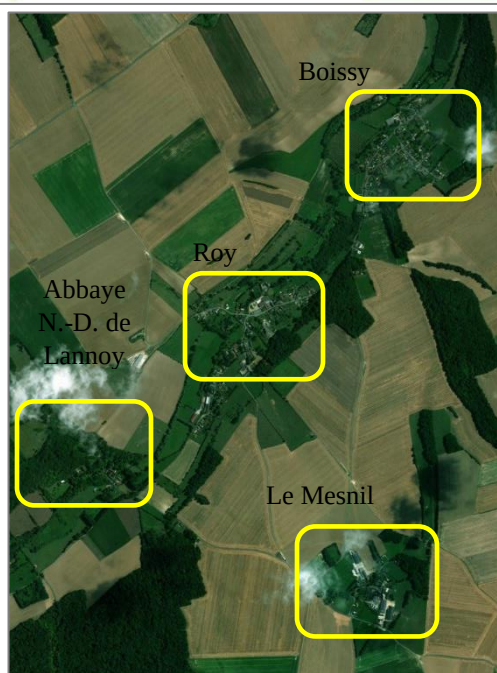
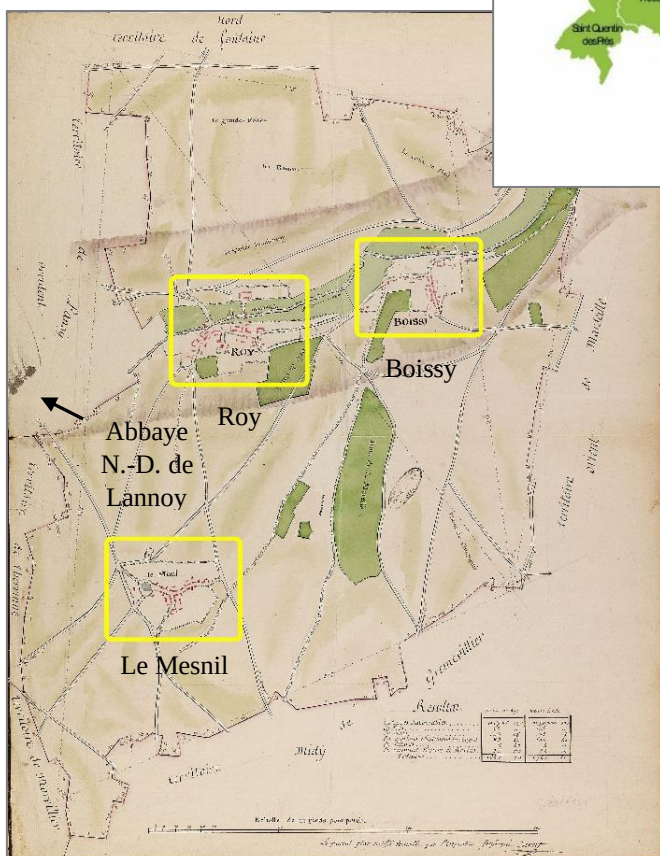
Des « *transcriptions à l'identique* » de manuscrits anciens ont été insérés dans l'ensemble du récit. Le français au XVI^e et XVII^e siècle était en constante mutation dans toutes les provinces du royaume de France. Chaque province avait ses particularités orthographiques et chaque scribe y allait de sa propre interprétation. La « faute d'orthographe » n'existait pas encore ! La modernisation de ces textes serait les amputer d'une part de leur histoire.

Les WALLET du Mesnil à Roy-Boissy, Oise

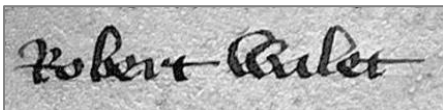
Il y a plus de six siècles les Wallet qui font l'objet de ce récit habitaient le Mesnil, jadis un hameau de la paroisse de Roy située au sud de l'ancienne province de Picardie. Ce hameau est aujourd'hui compris dans la commune de Roy-Boissy, au nord du département de l'Oise, et au sein d'un regroupement de commune que l'on nomme la Picardie Verte.

Sous l'ancien régime (avant 1789) cette petite région était le carrefour de trois provinces : la Picardie au nord, la Normandie à l'ouest et l'Île-de-France au sud. Chacune de ces provinces avait ses propres lois civiles, criminelles, ses propres unités de mesure et une gouvernance propre à chacune d'elle. L'héritage d'une très longue histoire.

La Picardie Verte et Roy-Boissy au XVIII^e siècle et aujourd'hui



Au Moyen Âge le Mesnil était une ferme tapis au cœur d'une vaste plaine agricole, dont les terres appartenaient à des seigneuries ecclésiastiques. L'abbaye Notre-Dame-de-Lannoy, fondée bénédictine en 1135 et devenue cistercienne 1162, possédait la majorité des terres tout autour du Mesnil. Cette abbaye occupe une place important dans l'histoire ancestrale.



La plus ancienne trace d'un Wallet habitant le Mesnil se trouve dans un acte du 14 février 1398³, dans lequel deux petits seigneurs vendent ... *onze mines*⁴ de terre ou environ ... à proximité de l'abbaye ... *entre les bournes séant ou trouvés du Ménil sur Roy... joignant d'un costé à Robert Walet*

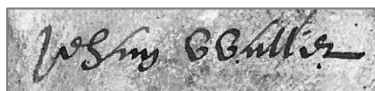
En 1398 la Guerre de 100 ans (1337-1453) fait toujours rage et nous ne sommes que quelques décennies après la grande épidémie de Peste Noire (1346-1352). Cette épidémie avait décimé entre 30% et 50% de la population selon les endroits. Les survivants avaient de bonnes places à prendre et beaucoup migrèrent pour les occuper. Il est donc probable que le premier Wallet qui s'établit au Mesnil soit arrivé quelques temps après l'épidémie dévastatrice.

Le Mesnil était l'épicentre des familles Wallet dans cette région à la fin du XVI^e et au XVII^e siècle. Ces familles n'avaient aucun lien de parenté avec les Wallet de Crèvecœur-le-Grand (Oise à 15 km) et d'autres familles vivant plus loin. De ce fait, l'hypothèse retenue est que Robert Wallet était l'ancêtre, ou l'un des ancêtres, des Wallet qui ont habité à Roy-Boissy et labouré les terres de l'abbaye dans les décennies et siècles qui suivirent.

Roy-Boissy était situé dans un territoire que se disputaient les royaumes de France et d'Angleterre durant la Guerre de 100 ans. Les archives de l'abbaye de Lannoy nous renseignent que plusieurs propriétés appartenant à l'abbaye avait été détruites dans la région par les anglais à la fin du XIV^e siècle. La ville fortifiée de Gerberoy (à 9 km de Roy-Boissy) avait changé plusieurs fois de camps depuis le XII^e siècle. Le 9 mai 1435, alors qu'elle était occupée par les anglais, l'armée française l'attaque et l'emporte. Elle fut reprise par les anglais en octobre 1437 et ils la conservèrent jusqu'en 1449. Ce conflit n'a certes pas été sans conséquence pour les habitants de la région, et notamment ceux de Roy-Boissy.

Avant le XVI^e siècle les baux accordés aux laboureurs dans la région étaient souvent de très longue durée, certains allaient même jusqu'à 99 ans (emphytéotique). En période trouble, les longs baux offraient stabilité et continuité aux bailleurs et aux familles vivant de la terre. Les preneurs se projetaient sur le long terme comme s'ils en étaient propriétaires. Deux à trois générations d'héritiers pouvaient exploiter les terres jusqu'au terme du bail.

Dans un échange de divers droits et biens fonciers entre



l'abbaye Notre-Dame-de-Lannoy et l'abbaye Saint-Lucien (Beauvais) du 29 mars 1486⁵, l'acte mentionne des voisins qui sont ... *Jehan Walet* ... et les ... *hoirs Jehan Walet* Ils sont

³ 1398-02-14 – Archives Départementales de l'Oise – Abbaye Notre-Dame-de-Lannoy (H4950)

⁴ Une mine = environ un demi hectare

⁵ 1486-03-29 – Archives Départementales de l'Oise – Abbayes Notre-Dame-de-Lannoy (H5039) et Saint-Julien (H1218)

mentionnés une seconde fois le 15 juillet 1510⁶ dans un bail établi entre l'abbaye Notre-Dame-de-Lannoy et deux laboureurs. Ceci atteste que des Wallet étaient bien enracinés et en famille au Mesnil au tournant du XVI^e siècle.

Au début du XVI^e siècle les seigneuries ecclésiastiques vont progressivement basculer dans les mains d'abbés commendataires laïcs (noblesse). Les moines vont continuer d'occuper les monastères et prieurés et se verront accorder un budget annuel, souvent maigre, pour poursuivre leurs œuvres et subvenir à leurs besoins. Les nouveaux bénéficiaires étant principalement préoccupés par la rentabilité de leurs terres, ils vont nommer des administrateurs (receveurs, fermiers) qui vont conduire une politique productiviste d'une plus grande fermeté. S'en est terminé des baux à long terme. Ils sont remplacés par des baux standards de neuf ans. Les nouveaux administrateurs deviennent aussi plus intransigeants envers les laboureurs qui ne s'acquittent pas pleinement de leurs obligations. Ils vont aussi se porter acquéreur des biens mis en vente par des laboureurs qui ne savent pas trouver preneur parmi leurs proches⁷. Ces changements marquent un tournant important pour la majorité de la population vivant dans les campagnes. A partir de ce moment on assiste à un appauvrissement progressif des familles paysannes ; une condition qui atteindra son paroxysme au XVIII^e siècle.

Les 16 et 19 mai 1589⁸, des habitants du Mesnil possédant une longue connaissance du lieu, sont conviés à témoigner lors d'un procès à propos des terres qu'exploitait le défunt Nicolas Carpentier. Le laboureur Ambroise Gourguechon et sa femme Agadresne Carpentier, fille du dit défunt, ainsi que d'autres cohéritiers, prétendent qu'ils sont pleinement propriétaires des terres qu'ils exploitent au Mesnil, sous prétexte qu'elles sont dans la famille de l'épouse depuis plusieurs générations. Les 18 déposants sont plutôt d'accord sur ce qu'affirme ... *Martin De Bissay, laboureur et fermiers de la dite abbaye de Lannoy ... que la dite maison et censse du Mesnil leur avoit esté baillées à tiltre de ferme par les dits religieux, abbé et couvent de Lannoy, ausquels appartenant la dite maison et censse⁹ du Mesnil à titre de ferme pour le temps et espasse de quatre vingt dix neuf ans, et dont en restat encore à parfaire dix huit ou XX ans ... que le dit deffunt Nicolas Carpentier ne se faisat nomer, ne intituler de son vivant Nicolas Carpentier, mais seulement Nicolas Censsier, auquel nom luy estat plus comun et vulgaire que Nicolas Carpentier à cause de la dite ferme et censse du Mesnil* La fin des très longs baux laissa un goût amer dans beaucoup de familles. Elles furent contraintes d'imaginer une nouvelle vie, souvent plus précaire.

⁶ 1510-07-15 – Archives Départementales de l'Oise – Abbaye Notre-Dame-de-Lannoy (H4951)

⁷ Le droit civil imposait que les biens soient morcelés au bénéfice des héritiers. Dans beaucoup de succession aucun des héritiers n'avait les moyens d'acquérir la part des autres héritiers. Dans ces situations beaucoup de biens sortaient du patrimoine familial au bénéfice des seigneurs les plus offrants.

⁸ 1589-05-05 au 19 – Archives Départementales de l'Oise – Abbaye Notre-Dame-de-Lannoy (H4952)

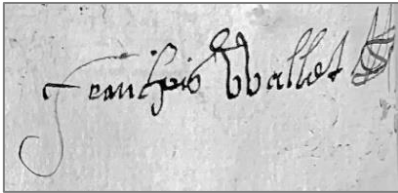
⁹ La cense est une ferme soumise au cens, une redevance payée pour exploiter des terres, moulins, fours, etc.

Parmi les 18 déposants on compte 6 Wallet :



Guillaume Wallet *l'un des fermiers de l'église et abbaye du dit Lannoy ... à présent recepveur d'icelle abbaye, aagé de cinquante ans ou environ ... et oultre dit qu'il a fait bonne cougnoissance de la scituation et censse du Mesnil, par ce que au paravant qu'il fut fermier de la dite abbaye de Lannoy, et a toujours continué sa*

demeure et résidence au dit lieu du Mesnil Le fermier était celui qui avait la charge de gérer un vaste domaine agricole pour le compte de l'abbaye. Le receveur s'occupait des aspects financiers, juridiques et administratifs de l'abbaye, ici pour le secteur de Roy-Boissy.



François Wallet *... aagé de XL (40) ans ou environ ... laboureur de l'abbaye et église Notre-Dame-de-Lannoy François était le frère du receveur Guillaume Wallet. Plusieurs indices concernant sa famille ont permis d'émettre l'hypothèse qu'il était peut-être le père d'Anthoine Wallet,*

l'ancêtre étudié dans le prochain chapitre.

Louis Wallet *... manouvrier¹⁰ demeurant au Mesnil, aagé de cinquante ans ou environ*

Rémy Wallet *... manouvrier demeurant au Mesnil, aagé de XLIII (44) ans ou environ*

Pierre Wallet *... manouvrier demeurant au Mesnil, aagé de soixante ans ou environ*

Benoist Wallet *... pantoufflier¹¹ demeurant à Songeons, aagé de L (50) ans ou environ ... qu'il a esté par plusieurs fois en la maison de la dite ferme par le commandement de son feu père*

Les belles signatures de Guillaume et François Wallet attestent qu'ils avaient été scolarisés. Les laboureurs, fermiers et receveurs devaient savoir lire, écrire et compter pour conclure des baux et autres marchés nécessaires à la bonne conduite d'une exploitation agricole. Les laboureurs et les fermiers souhaitaient qu'un ou plusieurs de leurs fils deviennent aussi laboureurs afin de pouvoir assurer une relève, transmettre un savoir et un patrimoine. Ceci signifie que le père de Guillaume et François avait été laboureur ou fermier lui aussi. Un bon laboureur exploitait jusqu'à 15 hectares, mais il en était rarement propriétaire. Il possédait le plus souvent une maison, étable, grange, un ou plusieurs chevaux et d'autres animaux (vaches laitières, cochons, moutons et quelques volailles).

Durant les Guerres de Religion (1562-1598), soit le 21 mai 1592, les troupes huguenotes vinrent saccager, tuèrent plusieurs moines et mirent le feu à l'abbaye Notre-Dame-de-Lannoy. Seule l'église resta debout, mais à moitié ruinée. Les moines prirent la fuite et se réfugièrent à Beauvais. Ils ne revinrent que l'année suivante pour tenter de réparer les dégâts. Les fonds d'archives étant très pauvres pour cette période trouble, on ne sait ce qui est advenu des habitants de Roy, Boissy et du Mesnil lors de ces évènements.

¹⁰ Manouvrier est un ouvrier employé aux travaux agricoles.

¹¹ Pantoufflier est celui qui fabrique et vend des pantoufles (cordonnier).

Les allées et venues des armées dans la région étaient peu appréciées de la population. À titre d'exemple, le témoignage d'Adrien Bérenger du 1^{er} décembre 1582, curé de Villers-Vermont (à 20 km de Roy-Boissy), nous renseigne que ... *les gendarmes et plusieurs compagnies, et tant de gens de cheval que de gens de pied, ont par diverse fois logé ... en la ditte paroisse du dict Villers-Vermont en allant et demeurant au pays de Flandre ... et ont les dicts gens de guerre grandement foullé, pillé, vollé et rançonné, tant les dicts gens d'église que habitants du dict lieu ... plusieurs avoient esté battus et outragés en leur corps ... les dicts ecclésiastiques et habitants en ont souffert et souffrent grand opprétiion*

La fin du XVI^e siècle connaît aussi plusieurs années de mauvaises récoltes à cause d'événements climatiques extrêmes (le petit âge glaciaire), ce qui entraîna de fortes disettes et des maladies. En 1578, le noble seigneur François De Mailly accorda 92 prêts entre le 16 et le 20 mai à des commerçants et artisans de Formerie (à 19 km de Roy-Boissy). Le but était de les aider à traverser la grave crise alimentaire et économique que traversait la région.

Il faut simplement retenir que la fin du XVI^e siècle fut une période chargée de violentes épreuves de tout genre, pas seulement dans la région proche de Roy-Boissy, mais sur un territoire beaucoup plus large.

*Le hameau du Mesnil
à Roy-Boissy*



*Les moissons au Mesnil /
une longue tradition de blé
et de lin*





*Site de l'ancienne
abbaye Notre-Dame-de-
Lannoy et son ancien
moulin à eau*



*Église Saint-Sulpice de Roy
construite XII^e siècle*



*Gerberoy (Oise) au XVI^e siècle
et aujourd'hui*

Le laboureur Anthoine WALLET en Picardie Verte, Oise

Anthoine Wallet est né vers 1575. Il est fort probable qu'il soit né à Roy-Boissy, car il fut lié à l'abbaye Notre-Dame-de-Lannoy pendant toute sa carrière de laboureur, et on lui connaît aussi de la famille qui habitait le Mesnil.

Anthoine S. Wallet



Carte Cassini du XVIII^e siècle / Portion de la Picardie Verte

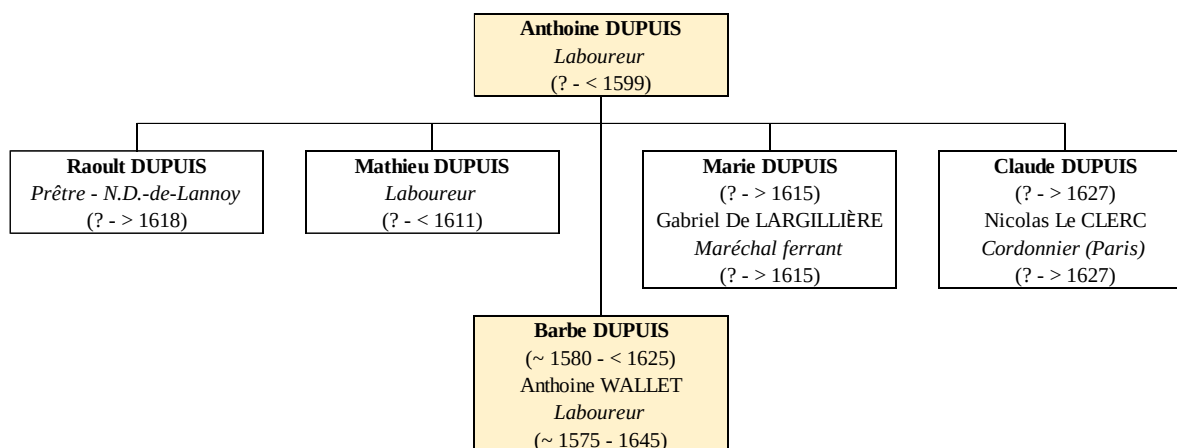
Roy-Boissy (Le Mesnil) / Monceaux-l'Abbaye / Loueuse (Beaulieu) / La-Chapelle-s/Gerberoy

Anthoine apparait pour la première fois le 27 décembre 1597 à Monceaux-Mercatel comme témoin¹² lors d'une vente de terres entre le seigneur Pierre Mallet et un laboureur dénommé Jehan Morel. Il est décrit laboureur demeurant à Moliens, un village situé juste au nord de Monceaux-l'Abbaye.

Lors d'une saisie¹³ du 16 juin 1599 envers les héritiers de feu Jean Despaulx à Monceaux-l'Abbaye, orchestrée en partie par l'abbaye Notre-Dame-de-Lannoy, il est conclu de ... *laisser jouir du dit lieu Anthoine Wallet jusques au jour de Noël, que le dit payement par le dit Wallet les cens qui escheuront le dit jour de Noël, en entretenant par luy le dit lieu de menues réparations sans le dit payer, rien demander*

Anthoine Wallet épousa Barbe Dupuis avant 1599, la fille d'Anthoine Dupuis (laboureur) et d'une mère inconnue. Lors du mariage son frère Raoult Dupuis, alors prêtre à Monceaux-l'Abbaye, leur donna 4,8 hectares de terres¹⁴ en ce lieu.

Sommaire des informations réunies concernant la famille de Barbe Dupuis :



L'église et l'abbaye Notre-Dame-de-Lannoy n'étant toujours pas reconstruites depuis l'incendie de 1592, le prêtre Raoult Dupuis était contraint d'habiter à Monceaux-l'Abbaye en 1599. Ce lieu était l'une des nombreuses succursales (fermes) que possédait l'abbaye. Elle comprenait un modeste cloître, une petite église et les bâtiments nécessaires à son exploitation agricole. Monceaux-l'Abbaye restera le principal siège des moines de l'abbaye de Lannoy pendant plusieurs décennies.

Dans un contrat d'échange datant de 1602¹⁵, il apparait qu'Anthoine Wallet exploitait déjà 4,6 hectares en fermage dès 1597 sur des terres appartenant à l'abbaye Notre-Dame-de-Lannoy à Monceaux-l'Abbaye. Avec celle reçues lors du mariage, il exploitait totalement 9,4 hectares à la fin de l'année 1599.

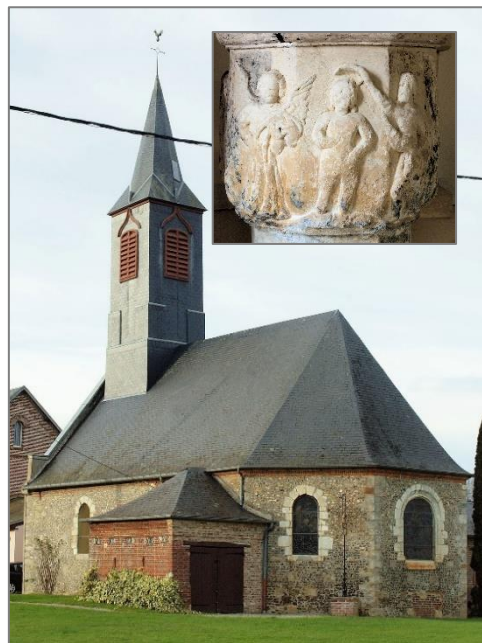
¹² 1597-12-27 – Archives Départementales de l'Oise – Notaire Nicolas De Berneuil (2 E 92/10)

¹³ 1599-06-16 – Archives Départementales de l'Oise – Notaire Adrien Coillet (2 E 4/73)

¹⁴ Accordé par contrat de mariage conclu à Marseille-en-Beauvaisis, village voisin de Roy-Boissy, dont les archives ont malheureusement disparu durant le XX^e siècle

¹⁵ 1602-04-18 et 19 – Archives Départementales de l'Oise – Notaire Charles Lambert (2 E 4/93)

Tout se précipite en cette année 1599, car voilà que la ... *vénérable et discrète personne damp Rault Dupuis, prêtre relligieux de l'abbaye de Lannoy, curé de Monchaulx demeurant audit lieu ... a recogneu avoit baillé*¹⁶ ... à tiltre de louage et pris d'argent et blé pour le temps, terme et espace de troys ans et troys d'espouilles¹⁷ commençant ce jour d'huy ... à Anthoine Wallet ... *c'est assavoir ung lieu masure*¹⁸ amassé de maison manable, grange, estables, cour, jardin, herbages et pâturages, avec myne et demye de terre en labour y aboutissant, plus trente quatre mynes et demye séans au village de Loueuse... plus ... *une demye mine de terre en jardinage ... séan au dit Loueuse ... ensemble trente six mines de terre en labour qui font douze mines à chacune seulle, desquelles y en a douze labourables de deux royes de charue et les autres en friche en plusieurs pièces séans au terroir du dit Loueuse* Après une longue liste d'exigences concernant le travail de la terre, Anthoine est requis de prendre ... *deux bonnes vaches plaines de veaux, esquelles il jouira pareil temps de trois ans ... en tous frais et proffits, lesquelles vaches le dit preneur sera tenu nourrir et herbager et establer ... en fin rendre en bon et suffisant estat et plaine de veau* Il est aussi spécifié que son beau-frère Raoult Dupuis ... *luy a donné et donne une jument de poil gris de la valleur de douze escus sols dont il y en a fait livraison* Anthoine Wallet affiche donc un programme très ambitieux à la fin de cette année 1599. Il devra dorénavant labourer 9,3 hectares de plus à Loueuse, ce qui monte à un nouveau total de 18,7 hectares à exploiter. Il exploita les terres de Monceaux-l'Abbaye et de Loueuse, distantes de 11 km, pendant plus d'une décennie.



Église St-Jacques et St-Médard du XVI^e siècle à Monceaux-l'Abbaye et sa cuve baptismale du XV^e siècle.

Les 18 et 19 avril 1602³ ... *messire François De Montmorency, seigneur et baron de Fosseulx le François, abbé commandataire de l'abbaïe de Lannoy ... recognoist avoir baillé, ceddé, quicté, transporté et délaissé ... à titre de cens perpétuel*¹⁹ *et faire pour et par forme d'eschange à Anthoine Wallet, laboureur demeurant à Loueuse à ce présent ... de quatorze journeulx*²⁰ *de terres sizes au terroir de Moncheaulx-l'Abaïe ... contre ... une pièce de terre size au terroir de Beaulieu contenant six journeulx près le bois du dit Beaulieu ... , plus une ... autre pièce de terre contenant quatre mines scéant au dit terroir* Le hameau de Beaulieu est compris dans le terroir de Loueuse et c'est encore une fois le beau-frère Raoult Dupuis qui est à la manœuvre.

¹⁶ 1599-08-11 – Archives Départementales de l'Oise – Notaire Adrien Coeillet (2 E 4/73)

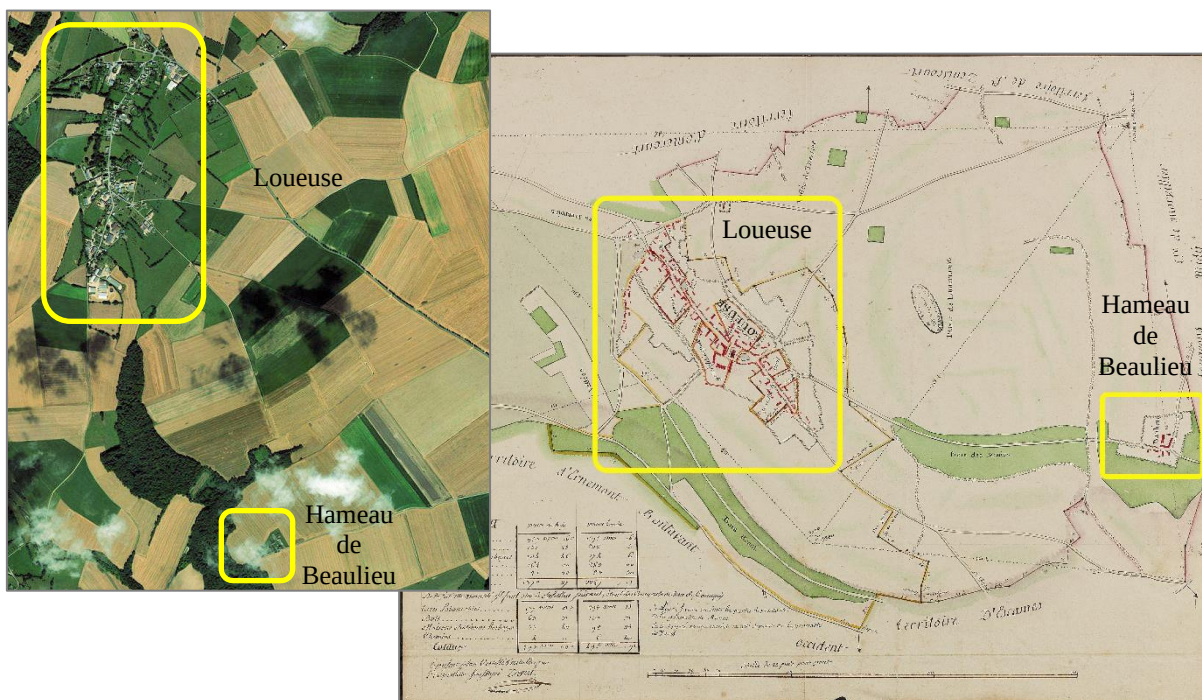
¹⁷ Espouilles : Dans ce contexte signifie les récoltes

¹⁸ Masure : Habitation rurale ; ensemble de bâtiments d'une exploitation agricole

¹⁹ Le cens perpétuel signifie que le preneur en aura la jouissance jusqu'à sa mort s'il le souhaite.

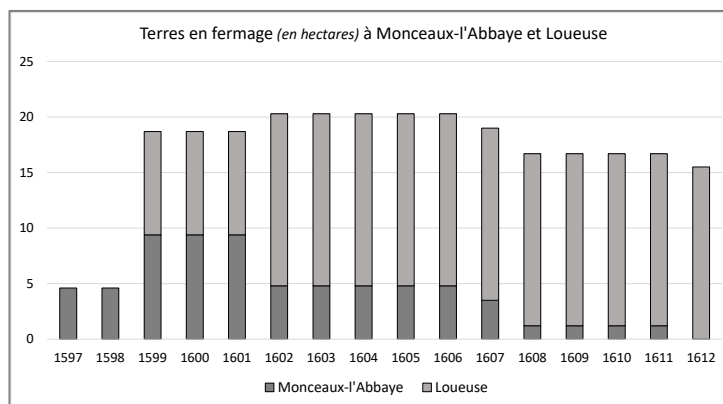
²⁰ Journeux : Un journal = environ un tiers d'hectare (arpent) ou la surface qu'on peut labourer en un jour.

Le but était d'échanger les 4,6 hectares en fermage de Monceaux-l'Abbaye contre 6,2 hectares au hameau de Beaulieu, dont environ 4 hectares étaient en friche.



Le village de Loueuse et le hameau de Beaulieu aujourd'hui et au XVIII^e siècle

Entre les années 1607 et 1612, Anthoine Wallet et Barbe Dupuis vont vendre les 4,8 hectares de Monceaux-l'Abbaye qu'ils avaient reçu lors de leur mariage. Ce graphique présente l'évolution en hectares des terres qu'exploitait Anthoine Wallet, tout en retenant l'hypothèse que le bail de 1599 au village de Loueuse avait été renouvelé sur une longue période.



Les cinq enfants d'Anthoine Wallet et Barbe Dupuis sont probablement tous nés à Loueuse. Les registres paroissiaux sont presque inexistantes avant 1610 dans cette région. Le seul acte de naissance qui est parvenu jusqu'à nous est celui du fils François Wallet, baptisé le 28 janvier 1611. François était sans doute le cadet de la famille, car aucun autre enfant n'a été baptisé par la suite.

A cette époque Loueuse était une succursale de la cure d'Escames, une paroisse située à environ 7 km au sud de Loueuse. C'est pour cette raison que l'acte de naissance a été trouvé dans les registres de cette cure. Cependant, les baptêmes des habitants de Loueuse avait bien lieu à l'église Loueuse. Les habitants s'estimaient mal servi par la cure d'Escames. En juin 1593,

Estienne Dupuis (père de Barbe Dupuis), Gabriel De Largillière et plusieurs autres habitants du lieu formulèrent une requête²¹ au curé d'Escames en ces termes : ... *qu'ils recognoissent en rien pour pasteur ou curé le curé de l'église Saint-Martin d'Escames, et que leur patron est de leur dire est fondé de la feste de Saint-Pierre premier jour d'aoust, et le dict village de Loueuse distant du dict lieu du dict Escames, et plus lesquels mettent et preignent iceulx mesme un vicaire quy leur administrer les sacrements que le dict curé d'Escames y puisse en rien librement, et désirent qu'il plaist à sa sainteté mettre le dict anvoyé au village et église du dict Loueuse en tiltre de curé pour la sublévation et salut d'estre croyant et paroissyen du dict Loueuse* Le dit envoyé que les habitants souhaitent voir en leur église était Jehan De Rouppier, un prêtre habitant le hameau de Beaulieu à ce moment.

En 1611 et après le décès de Mathieu Dupuis, frère de Barbe Dupuis, Gabrielle De Largillière (beau-frère) et Anthoine Wallet sont contraints d'acquitter une dette que Mathieu avait contracté auprès d'un marchand de Beauvais²². Cette dette s'élevait à 32 livres et 10 sols tournois. Peu de temps après Barbe Dupuis réclama sa part dans la succession de son frère Mathieu²³, car elle s'estimait lésée dans les successions de son frère et de son père Anthoine. Son frère Raoult Dupuis affirme qu'il avait acquis, peu de temps après la mort de son père, la mesure et les terres qu'exploitait son frère Mathieu. Cette dispute s'est soldée par un accord à l'amiable²⁴ le 21 juillet 1615, dans lequel Raoult Dupuis cède la mesure et les terres à part égale entre Anthoine Wallet et Gabriel De Largillière, contre un loyer annuel de 12 livres tournois jusqu'à sa mort.



*Eglise Saint-Pierre de Loueuse
construite vers 1550*

Après avoir mis au monde cinq enfants, Barbe Dupuis décéda avant 1625. Peu de temps après Anthoine Wallet convole en secondes noces avec Mariette Breton, veuve d'Anthoine Le Doux, vivant maréchal ferrant à La-Chapelle-sous-Gerberoy. Ce second mariage est en séparation de biens. On ignore si à ce moment Anthoine Wallet exploitait toujours des terres à Loueuse et au hameau de Beaulieu.

Le 29 octobre 1625, Anthoine et Mariette vont constituer une rente²⁵ sur le patrimoine de Mariette comprenant ... *une maison chambre bas et deux estables, cour et jardin planté en partie*

²¹ 1593-06-15 – Archives Départementales de l'Oise – Notaire Nicolas De Berneuil (2 E 92/8)

²² 1611-02-04 – Archives Départementales de l'Oise – Notaire Eustace Flouret (2 E 92/127)

²³ 1613-10-23 – Archives Départementales de l'Oise – Notaire Quentin Desquesnes (2 E 4/48)

²⁴ 1615-07-21 – Archives Départementales de l'Oise – Notaire Nicolas De Berneuil (2 E 92/20)

²⁵ 1625-10-29 – Archives Départementales de l'Oise – Notaire Eustace Flouret (2 E 92/132)

d'arbres fruitiers avec le four (forge), sur lequel est à présent construit et bastie une grange ... et environ 3,25 hectares au terroir de La-Chapelle-sous-Gerberoy. Ils reçurent 100 livres tournois contre une rente annuelle et perpétuelle de 6 livres et 5 sols tournois. La moitié de cette somme a servi à acquérir une petite mesure voisine²⁶ dès le mois de décembre de la même année. Ils vont également consacrer 26 livres tournois en décembre 1629 pour l'apprentissage²⁷ du fils Pierre Le Doux au métier de maréchal ferrant. La location d'une vache²⁸ pour une année en octobre 1626 est un indice qu'Anthoine et Mariette vivaient modestement. À partir de l'année 1626, tous les enfants nés du premier mariage avec Barbe Dupuis vont tour à tour quitter la région pour s'installer à Paris.



*La-Chapelle-sous-Gerberoy
au XVIII^e siècle*



*avec son église du XI^e siècle
et son moulin à eau fortifié du XV^e*



Anthoine Wallet avait au moins une sœur. Sa sœur Nicolle Wallet épousa Anthoine De Vergie, un fort laboureur du Mesnil. Le couple donna naissance à au moins dix enfants, dont huit se marièrent et donnèrent naissance à plus d'une trentaine de petits enfants. Bien qu'Anthoine De Vergie ne sache pas signer, il a eu le talent d'accumuler un patrimoine conséquent tout au long de sa vie, et ainsi installer convenablement ses enfants au Mesnil et les villages alentour.

²⁶ 1625-12-07 – Archives Départementales de l'Oise – Notaire Eustace Flouret (2 E 92/132)

²⁷ 1629-12-17 – Archives Départementales de l'Oise – Notaire Eustace Flouret (2 E 92/133)

²⁸ 1626-10-19 – Archives Départementales de l'Oise – Notaire Michel De Bricqueville (2 E 34/190)

Le 8 juin 1609²⁹ Anthoine De Vergie acquiert de Jehan Ysambart, cordonnier à Buicourt, et Marguerite Wallet sa femme, quelques pièces de terres au Mesnil. Ces biens appartenaient en propre à Marguerite Wallet, fille de François Wallet (laboureur) et Jehanne Couvreur. Il s'est aussi porté acquéreur de quelques pièces de terres au Mesnil appartenant à Frémin Le Chocq³⁰, époux d'Izabeau Wallet, le 31 mars 1623. Ce type de transaction, comprenant de petites pièces de terres, était souvent réservé à un membre de la famille qui avait pour ambition de consolider des biens dispersés lors d'une succession. Ces transactions permettent de retenir l'hypothèse que Marguerite et Izabeau Wallet étaient peut-être des sœurs d'Anthoine et Nicolle Wallet.

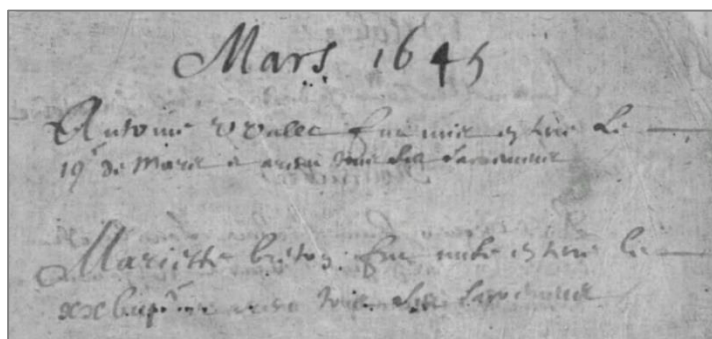
Une certaine Marie Wallet épousa Adrien Vigneron, un maître pantoufflier de Loueuse. Ils baptisèrent un seul fils, Nicolas, le 12 février 1611 à Loueuse. Il n'a peut-être pas survécu, car il n'a laissé aucune trace par la suite. Après le décès de Nicolle Wallet vers 1641, Marie Wallet devenue veuve elle aussi, déménagea au Mesnil. On retrouve Anthoine De Vergie et Marie Wallet ensemble dans des actes de 1647³¹ et 1650³² ayant pour but de vendre une mesure appartenant à Marie au village de Loueuse, une propriété qu'elle avait mis en location à son départ vers 1641. A ce moment, Anthoine De Vergie est veuf avec une famille nombreuse sur les bras. L'arrivée de Marie au Mesnil donc est une heureuse coïncidence. Cette Marie était peut-être elle aussi une sœur d'Anthoine et Nicolle Wallet.

Anthoine De Vergie a bénéficié d'une longévité exceptionnelle pour l'époque et d'une forte notoriété à Roy-Boissy. Il fut inhumé en l'église de Roy le 12 janvier 1659 vers l'âge de 85 ans.

Anthoine Wallet est inhumé le 19 mars 1645 et Mariette Breton seulement huit jours plus tard à La-Chapelle-sous-Gerberoy. Cette mort rapprochée est-elle le fruit du hasard, d'une épidémie ou accidentelle ? En 1645 les enfants d'Anthoine n'habitaient plus la région depuis plus d'une décennie.

Antoine Walet fut mis en terre le 19^e de mars et a reçu tous les sacremens.

Mariette Breton fut mise en terre le XXVII^e jour avec tous les sacremens.



La Picardie Verte compte moins d'épreuves (mauvaise récoltes, épidémies, guerres, etc.) durant la première moitié du XVII^e siècle que dans le dernier quart du XVI^e siècle. C'était donc une période relativement paisible et propice à fonder des familles.

Vingt-deux ans après leurs décès³³, Jehan Lotellier, fils à marier de Charles Lotellier et de défunte Noëlle Andrieu, demeurant au Mesnil, et François Andrieu son beau-frère demeurant à

²⁹ 1609-06-08 – Archives Départementales de l'Oise – Notaire Eustace Flouret (2 E 92/126)

³⁰ 1623-03-31 – Archives Départementales de l'Oise – Notaire Eustace Flouret (2 E 92/131)

³¹ 1647-10-21 – Archives Départementales de l'Oise – Notaire Quentin Couverchel (2 E 92/137)

³² 1650-09-23 – Archives Départementales de l'Oise – Notaire Quentin Couverchel (2 E 92/139)

³³ 1667-01-13 – Archives Départementales de l'Oise – Notaire Quentin Couverchel (2 E 92/146)

Loueuse, vont offrir des garantis à Jehan Lotellier en ces termes : ... *pour raison de l'acusation à la mort arrivée à Anthoine Wallet, quoy que innozent en tant en cas qu'il en soit inquisté et faire en sorte qu'il n'en recoipve pertes, cousts et dommages, à paiement de tous despens, domaiges et interests, et ce sans restitution de denier* La nécessité de cette garantie tient à un échange de terres survenu en mai 1663 entre Charles Lotellier et François Andrieu. Charles avait échangé quatre mines de terres au lieu nommé le Bois de Beaulieu (Loueuse) avec son beau-frère, contre cinq mines de terres au Mesnil (Roy-Boissy). Charles Lotellier comptait bien offrir les cinq mines du Mesnil à son fils pour son mariage, mais celui-ci ne voulait pas être inquiété par un ancien contentieux relatif au décès d'Anthoine Wallet. Les archives n'en ont pas révélé d'avantage.

La fratrie des HOÜALLET (WALLET) à Paris

Tous les enfants d'Anthoine Wallet et Barbe Dupuis sont allés vivre à Paris. C'est sans doute Claude Dupuis (sœur de Barbe Dupuis) et son époux Nicolas Le Clerc (cordonnier à Paris) qui ont ouvert la marche, car ils sont présents au premier évènement parisien de la fratrie, soit le mariage de Jehanne Hoüallet (Wallet) : *Furent présent en leurs personnes Blanchet Dilliers, maistre charron demeurant es faulxbourg de Saint-Germain, parroisse Saint-Roch, fils de deffunct Mathurin Dilliers, vivant charron demeurant à Houdan et de Louise Malliet ses père et mère, majeur de plus de vingt cinq ans ... d'une part, et Jehanne Hoüallet, fille de Anthoine Hoüallet laboureur demeurant à la Chapelle-soubs-Gerberoy, païs de Beauvaisis, et de deffuncte Barbe Dupuis jadis sa femme ses père et mère, demeurante en la maison et service de Marin Gamart, maistre tailleur d'habits à Paris, scise rüe Périn Gasselin, parroisse Saint-Germain-de-l'Auxerrois, assistée et en la personne de Nicolas Le Clerc, maistre cordonnier à Paris son oncle à cause de Claude Dupuis sa femme ... d'autre part*³⁴. Jehanne apporta au mariage 500 livres tournois, dont 300 livres comptant, un demi-ceint d'argent avec ses habits, linge, coffre et hardes à son usage. C'est à partir de ce moment que l'orthographe de « Wallet » bascule définitivement vers « Hoüallet » pour la raison évoquée en introduction.

Ce mariage fut de courte durée, car Jehanne décéda quelques jours avant le 16 septembre 1627, date de son inventaire après décès³⁵ : ... à la requeste de Blanchet Dilliers, maître charron demeurant hors et proche la porte Saint-Honoré, en son nom à cause de la comunaulté qu'il a eüe avec deffunte Jehanne Hoüallet jadis sa femme, en la présence d'Anthoinette Hoüallet fille usante de ses droicts, Charlotte Hoüallet aussy fille et de Louis et François Hoüallet, frères des dites Anthoinette et Charlotte et de la dite deffunte, ... les dits Anthoinette, Charlotte, Louis et François Hoüallet assistez de Nicolas Le Clerc leur oncle, maître cordonnier à Paris demeurant rue Béthizy, parroisse Saint-Germain-de-l'Auxerrois pour à présent comparant, soy disant avoir chacun et portant fort d'Anthoine Hoüallet père des dessus dits, laboureur demeurant à la Chappelle-soubz-Gerberoy L'inventaire révèle de la vaisselle et des ustensiles de cuisine, quelques meubles, des vêtements, du linge de maison et un lot de marchandises de bois servant au métier de charron. Tous les biens, moins les dettes, ne dépassaient guère les 30 livres tournois.

Ce décès coïncide également avec celui de Marie Poquelin, l'épouse du maitre Marin Gamart. L'épidémie de peste de cette année 1627 à Paris pourrait bien en être la cause. Marie Poquelin était la tante d'un jeune garçon nommé Jean-Baptiste Poquelin. Plus tard il est devenu très célèbre et mieux connu sous le nom de « Molière ».

Le deuxième mariage parisien fut celui de Charlotte Hoüallet (Wallet) et le compagnon sellier



Le métier de sellier au XVII^e siècle

³⁴ 1627-01-30 – Archives Nationales de Paris – Notaire Claude I Ménard (MC-ET-XXXIX/59)

³⁵ 1627-09-16 – Archives Nationales de Paris – Notaire Claude I Ménard (MC-ET-XXXIX/59 folio 245)

Charles Cuvillier. Ce mariage est antérieur à 1636. Ils baptisèrent leur seule et unique fille Jeanne le 15 mars 1638 dans le quartier des Tuileries à Paris. Charles décéda avant 1640 et Charlotte convola en secondes noces le 6 février 1640 avec le sellier Louis Arnoul, et en troisième noces avec le sellier Estienne Brémeaux avant 1666, toujours à Paris.



Palais et jardins des Tuileries à la fin du XVII^e

Leur fille Jehanne Cuvillier épousa³⁶ le sellier Philippe Sachon en 1666 à Paris. Jeanne est le seul enfant né des trois sœurs Hoüallet (Wallet) s'étant marié à Paris. A son mariage sa mère lui donna 200 livres, sa tante Anthoinette 600 livres et Jeanne apporta son épargne s'élevant à 400 livres. Ces dons attestent de la bonne santé financière des sœurs Hoüallet (Wallet) à ce moment.

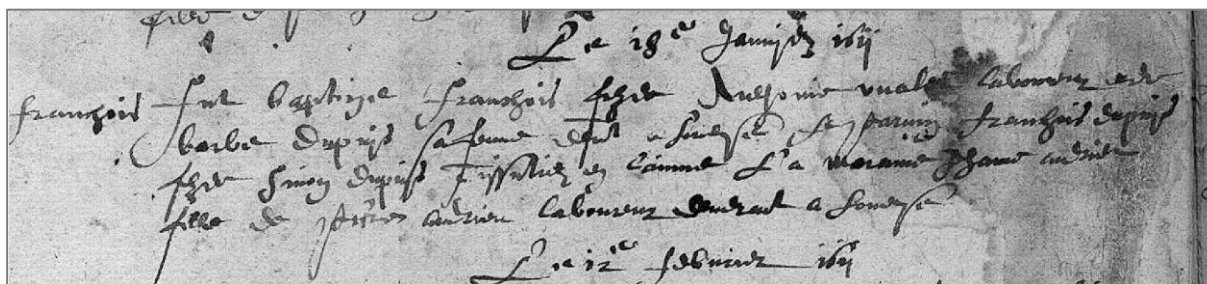
Le troisième mariage parisien fut en 1636³⁷ entre ... *Simon Mangot, menuisier au dict fauxbourg de Saint-Germain-des-Prez lez Paris, fils de Jean Mangot, maistre tourneur en bois es dict fauxbourg et de Marie De Laistre, ses père et mère, majeur de vingt cinq ans demurant es dict fauxbourg rue du Four, parroisse de Saint-Sulpice ... d'une part, et Anthoinette Hoüallet, fille majeure usante et jouissante de ses droicts, fille de Anthoine Hoüallet, laboureur demurant à la Chappelle-soubs-Gerberoy en Beauvoisis, et de deffunte Barbe Dupuis jadis sa femme, demurant au logis et service d'honorable homme Jean Le Vavasseur, marchand bourgeois de Paris, rue du Marché Pallu, parroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois d'autre part, ... assistée ... de François Hoüalet son frère, vallet de chambre du sieur de Saint-Germain, le dict qui a dit avoir charge du dict Anthoine Hoüallet leur père de consentir au mariage et contract par le présent, Charles Cuvillier compaignon sellier à Paris, beaufrère à cause et de Charlotte Hoüallet sa femme, honorables hommes Jacquet Quesnel (1590-1661) maintenant libraire bourgeois de Paris, amy de la dicte Hoüallet, du dict Le Vavasseur son maistre, Jacques Cuvillier aussy compaignon sellier, Baptiste Dodu maistre couttelier à Paris et Jacques Saleste compaignon sellier auprès d'icelle Hoüallet, et honorable homme Thomas De Court, violon ordinaire de la chambre du roy, et maistre Jean Parisot, conseiller au chattelet de Paris*

François Hoüallet (Wallet) a 25 ans et il est identifié valet de chambre du sieur de Saint-Germain, mais lequel ? Paris en comptait plusieurs. Il faut sans doute privilégier la piste qu'il était membre de la Maison de Saint-Germain, une noble famille au service de la finance et de la justice du royaume, car François est sur le point de débiter une carrière à la Chambre des Comptes à Paris.

³⁶ 1666-06-07 – Archives Nationales de Paris – Registre des insinuations (Y/210)

³⁷ 1636-08-13 – Archives Nationales de Paris – Notaires Charles Sadron et Jacques Belin (MC-ET-VIII/637)

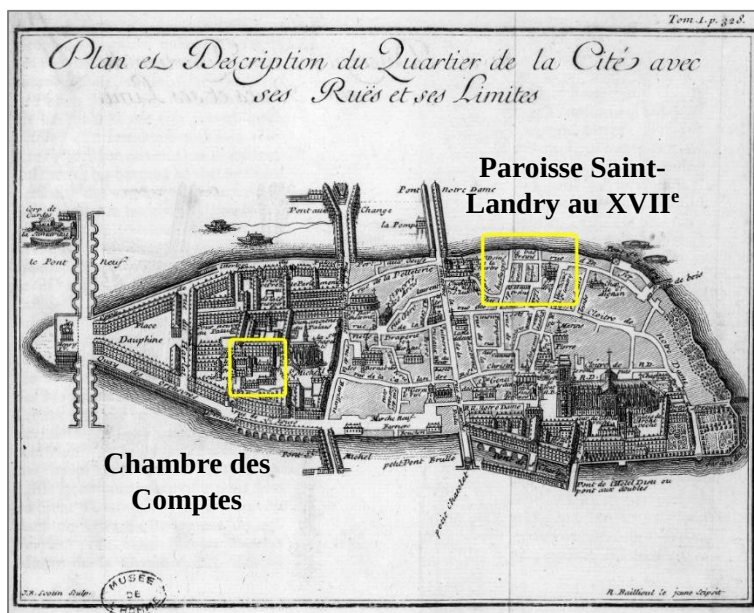
François Hoüallet est le cadet de la famille et fut baptisé le 28 janvier 1611 à Loueuse (Oise). On ne sait pas en quelle année il quitte définitivement son père à La-Chapelle-sous-Gerberoy pour s'établir à Paris.



Fut baptisé Franchois, fils de Anthoine Vvalet laboureur et de Barbe Dupuys sa femme, demeurants à Loueuse, le parain Franchois Dupuys, fils de Simon Dupuys tissutier en laine, la maraine Jehanne Andrieu, fille de Pierre Andrieu laboureur demeurant à Loueuse.

François Hoüallet (Wallet) épousa Isabelle Barré en 1639. Ils n'ont pas établi de contrat de mariage, seulement un don mutuel entre époux³⁸ insinué au Châtelet de Paris en juin de la même année. Des recherches extensives n'ont pas permis d'identifier les origines d'Isabelle Barré. Au moment du mariage François est commis aux Cinq Grosses Fermes de France et il habitait rue des Ursins, paroisse Saint-Landry sur l'île-de-la-Cité. En la ville de Québec (Nouvelle-France) en 1666, leur fils René Hoüallet déclare que ses parents étaient de la paroisse Saint-Jacques-du-Haut-Pas à Paris³⁹, ce qui signifie peut-être qu'ils s'étaient mariés en ce lieu.

Les Cinq Grosses Fermes de France étaient une organisation servant à prélever des impôts et des taxes sur des marchandises entrantes ou sortantes du royaume ; l'ancêtre des droits de douane en quelque sorte. Sous l'Ancien Régime elles n'étaient pas perçues directement par l'état, mais constitués en charges vendues à des particuliers (les fermiers). L'affermage d'un revenu est d'abord une avance consentie par le fermier, qui se rembourse en levant plus d'impôts et taxes qu'il n'a payé. Le rôle d'un commis était de contrôler et d'administrer les actes de ce dispositif.



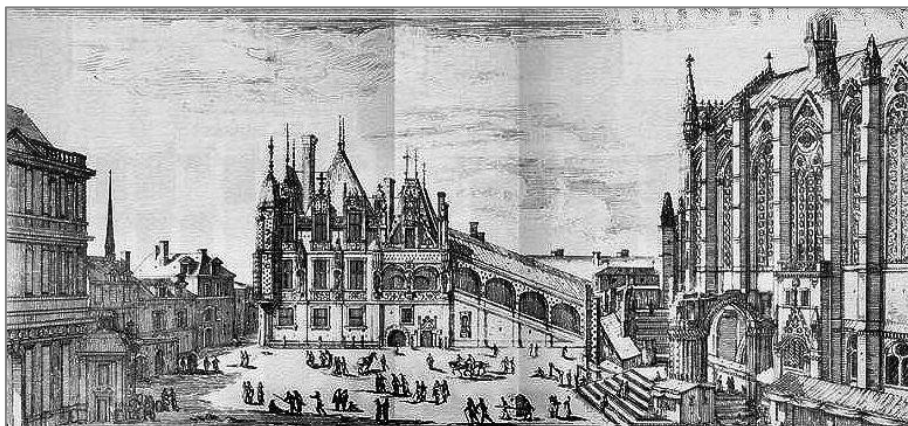
³⁸ 1639-06-01 – Archives Nationales de Paris – Registre des insinuations (Y179/436)

³⁹ 1666-03-08 – Bibliothèque et Archives Nationales du Québec – Paroisse Notre-Dame de Québec

Charlotte et Anthoinette Hoüallet (Wallet) étaient toujours vivantes en 1666 et ont vraisemblablement terminé leur vie à Paris. Leur frère Louis Hoüallet (Wallet) n'a plus laissé de trace après le décès de sa sœur Jehanne en 1627. Quant à François, il quitta Paris en 1641 pour occuper de nouvelles fonctions dans l'organisation des Cinq Grosses Fermes.



*Quai aux Fleurs sur
l'Île-de-la-Cité et
la rue des Ursins*



*Palais-de-la-Cité /
Chambre des Comptes
au XVII^e siècle*

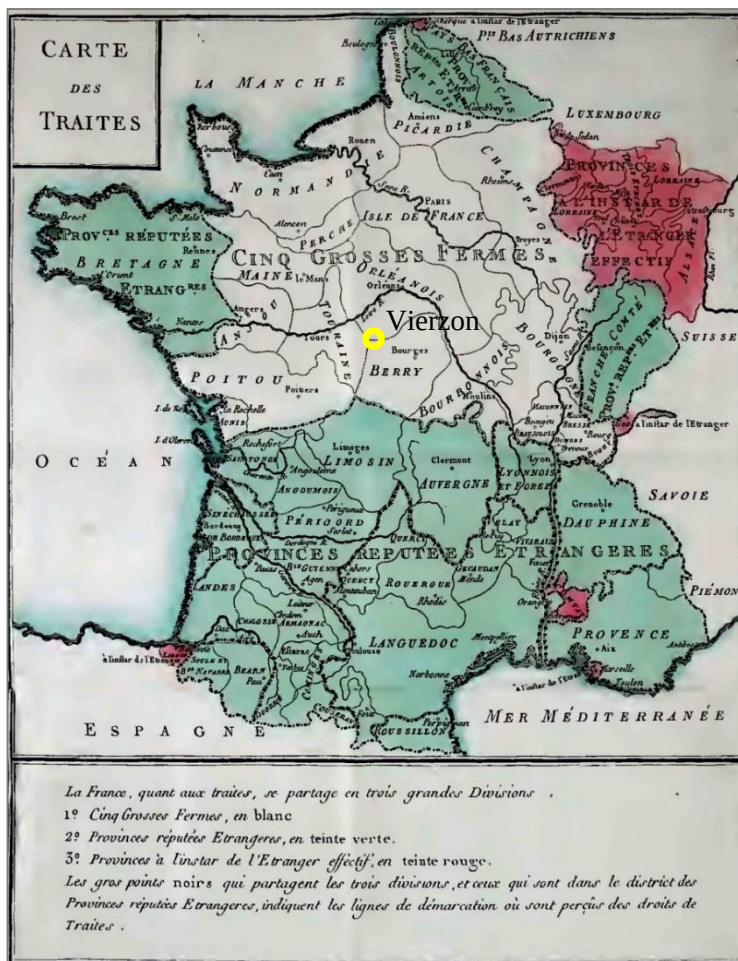
Le contrôleur François HOÜALLET (WALLET) à Vierzon, Cher

François Hoüallet apparaît pour la première fois à Vierzon en mars 1641. Il est témoin dans un acte de donation⁴⁰ de l'honnête fille Marie Coche, une jeune nourrice souhaitant devenir religieuse au couvent des sœurs Hospitalières du lieu. François est alors identifié contrôleur aux Traités Foraines à Vierzon, aujourd'hui dans le département du Cher et sous l'ancien régime dans la province du Berry.

Le dispositif des Cinq Grosses Fermes opérait dans le cadre d'un accord de libre-échange entre les provinces du nord de la France (en blanc sur le plan). Ces provinces prélevaient des droits de douane sur la circulation de marchandises avec les autres provinces du royaume (vert et rouge) ou avec l'étranger. Chacune des fermes avait un droit spécifique à prélever: (1) les gabelles ou taxe sur le sel, (2) la vente exclusive du tabac, (3) l'octroi de Paris ou taxe sur les denrées entrant dans Paris, (4) les droits d'entrée et de sortie avec l'étranger ou au passage de certaines provinces et (5) les droits sur le domaine d'occident ou sur les marchandises en provenance des colonies d'Amérique. Le poste de Vierzon traitait exclusivement des

droits d'entrée et de sortie avec les autres provinces du royaume. Ce système était d'une grande complexité et a entraîné d'énormes déperditions financières.

Le départ de Paris en 1641 pourrait être attribuable à plusieurs facteurs. Le Paris de l'époque était notoirement insalubre, les épidémies étaient fréquentes et plus sévères qu'ailleurs. La vie était très chère et l'approvisionnement de la ville était souvent défaillant. La perspective d'élever des enfants dans cette ville n'était donc guère réjouissante. Le royaume de France traversait aussi une grave crise économique à cause de la guerre de 30 ans qui sévissait depuis 1618. Les soldats étaient mal payés et il en était de même pour les fonctionnaires du royaume. Bouger pour espérer vivre des jours meilleurs apparaît comme une hypothèse plausible. François fut contraint de se livrer à de nombreuses entreprises pour gagner sa vie à Vierzon.



⁴⁰ 1641-05-03 – Archives Départementales du Cher – Notaire Badessac (E/5492)

François et Isabelle baptisent deux fils à Vierzon le 9 novembre 1642. Le premier est Charles-Julien déjà âgé de 18 mois et le deuxième François-Marie. Le premier fils était peut-être né ailleurs et avant qu'Isabelle ne vienne rejoindre son époux à Vierzon. Durant cette année 1642, François est aussi présent à deux mariages, dont un concernant sa servante Ivette De La Mothe.



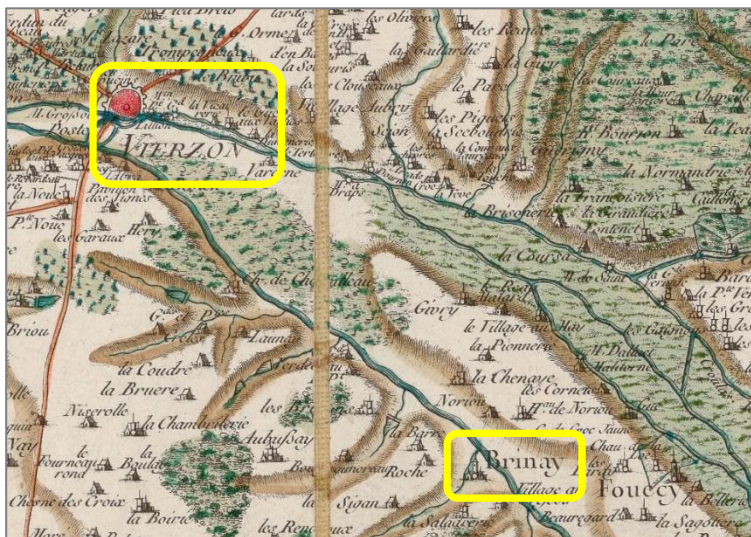
François Hoüallet faisait équipe avec le receveur Julian Bonnet. Le receveur était en charge de la recette et le contrôleur des aspects contractuels (les baux) et administratifs. Ils habitaient l'Hôtel de l'Écu size sur la Chaussée-des-Ponts à Vierzon. On ne sait trop comment ils s'acquittaient de leurs fonctions officielles, mais concernant leurs activités parallèles, les archives notariales du lieu en ont conservé un grand nombre en tout genre.

En juin 1643 dans la paroisse de Brinay⁴¹ (à 8 km de Vierzon), ... noble

François Simon, sieur de Chancenay, demeurant en la ville de Bourges paroisse de Saint-Médard, lequel a advansé et baillé à ferme pour le temps de cinq ans, cinq années les cueillettes et dépouilles, consenty faire l'un l'autre à commencer au jour et feste de Saint-Georges, demeurer et à pareil faire les dites cinq années, faire réellement et accomplir à m^e François Hoüallet, controlleur aux traites domaniales de Vierzon et présent, pour le prix et somme de six cens livres tournois d'advance et terme par chacun an payable à chacun jour et feste de Toussaints, rendu conduit en la ville de Bourges ... tous et chacuns pour les biens inventoriés et nombrés vifs que luy compette et appartenant, assiz et scitués en et au dedans de la paroisse de Brinay, et ung pré ... contenant ung arpent ou environ qui jouxte à la rivière d'Èvre ... les dites vertes et maison et mestèrie ... et oultre tous les aultres vertes que sont en la dite paroisse de Brinay qui consistent en huit arpens de pré ... et moyennant tous les bestiaux tant gros que menus qui sont dans les dites mestèries détenus par les mestaiers ... et assavoir qu'il y peut avoir à présent coullombier et sans en rien réserver ni retenir, sauf sur les chambres et aultre du corps de logis seigneurial et la garderobe y joignant, pour du tout jouir par le dit preneur durant le dit bail franchement et quittement ... et une foule de détails et d'exigences concernant les métayers, les animaux, les vignes, etc. L'inventaire des bestiaux comprenait ... dix huit boeufs arrables prisés pièce quarante livres revenant à sept cens vingt livres, sept vaches mères prisées dix huit livres chacune revenant six vingt livres, une thaure de deux ans dix huit livres, ung thaurau de deux ans dix huit livres, une thaure d'un an dix livres, six veaux de l'année à cent

⁴¹ 1643-06-20 – Archives Départementales du Cher – Notaire paul Tribard (E/11306)

sols pièce revenant à trente livres, soixante et seize testes de brebis mères cinquante sols pièce revenant à neuf vingt dix livres, quarante neuf agneaux à trente sols pièce revenant à soixante troys livres deux sols, une jument sous poil blanc et ung poulain d'un an sous poil gris estimés cent quatre vingt livres, une poulline de l'aage de deux ans quarante livres, revenant le tout ensemble à la somme de douze cens quatre vingt dix neuf livres dix sols ... le dit sieur Hoüallet



Carte Cassini du XVIII^e siècle – Secteur Vierzon - Brinay

s'est tenu content et descharge le dit sieur bailleur, et le dit sieur Bonnet livrera ... dans la Saint-Barthélémy prochaine, trois vaches mères et vingt quatre brebis mères François Hoüallet s'engage à livrer la même quantité de bestiaux à la fin du bail. Lors du décompte final en 1648 il manque quelques bêtes. François reste redevable envers le sieur Simon de 182 livres tournois à ce moment.

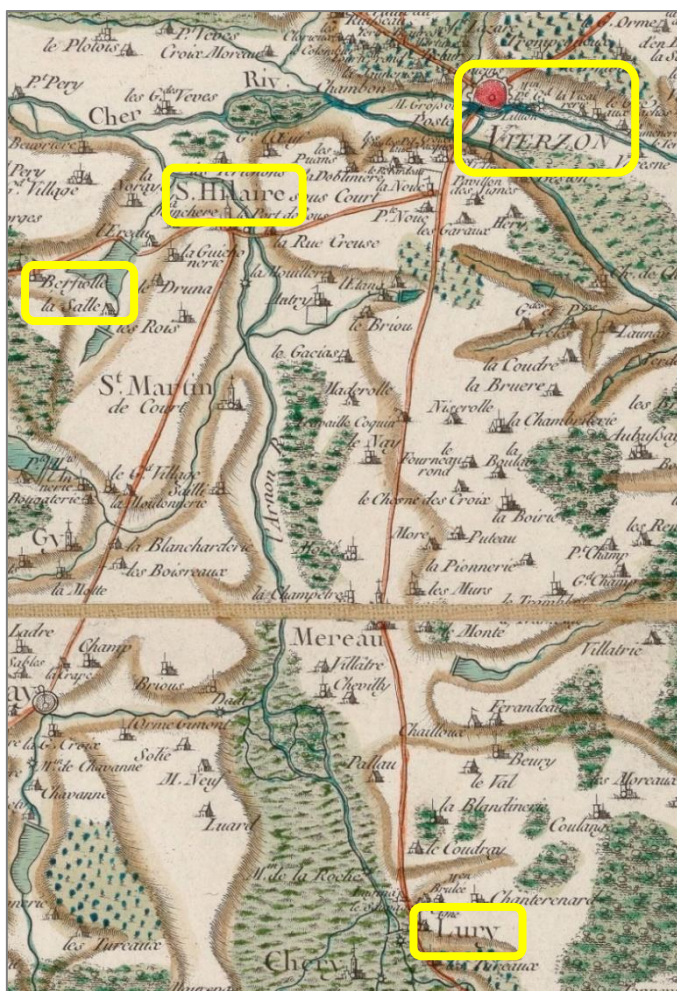
Dès le mois de décembre de la même année, François et Isabelle vont lever 400 livres tournois⁴² de Nicolas Corbin, bourgeois de Vierzon, contre une rente annuelle de 22 livres et 5 sols. Cette somme s'avère nécessaire pour compléter ce qu'ils doivent acquitter au sieur de Chancenay pour le démarrage du bail à ferme. Ses amis Julian Bonnet (receveur) et Marguerite Garnier, (veuve de Guillaume De Chailly et voisine sur la rue des Ponts), sont solidaires de la nouvelle entreprise et apportent les garanties nécessaires au sieur Corbin.

Le 26 janvier 1644 est baptisé un troisième fils nommé René en la paroisse Notre-Dame-de-Vierzon. La marraine est de petite noblesse et habite Brinay. L'exploitation de la ferme de Brinay avait entre autre permis de tisser des liens.

Dès 1647 François Hoüallet s'intéresse au commerce du bois⁴³, une ressource encore très abondante dans les forêts tout autour de Vierzon. En mars François ... a vendu et promis livrer à honneste personne Pierre Le Sourd, maistre pappetier demurant au mollin à papier de la paroisse de Lury ... cent cinquante pièces de boys, scavoir cent rottes et cinquante cordes, jauge et mesure de ceste ville de Vierzon, en grosseur, longueur et haulteur, les dites cordes le tout bon, gré et recevable, payable et à livrer rendu, conduit proche les murailles du dit mollin à papier ... pour et moyennant le prix et somme de cinquante trois solz pour chacune des dites cordes et rottes, et demy à rame de pappier au raisin, bon et recevable pour un jour payable la dite demy rame de papier à vollonté, et la dite somme, scavoir soixante livres au jour et feste de

⁴² 1643-15-12 – Archives Départementales du Cher – Notaire Gabriel Richer (E/7190)

⁴³ 1647-03-30 – Archives Départementales du Cher – Notaire Jean Garsonnet (E/5559)



Carte Cassini du XVIII^e siècle
Commerce du bois le long de la rivière Arnon
(St-Hilaire, Belle-Fiolle, Lury)

Saint-Jehan-Baptiste et le dit surplus du dit prix au jour et feste de Toussaintz Le même jour ... Denis Rossignol, voiturier par eau demurant en ceste ville de Vierzon, lequel ... s'est obligé ... mener, conduire et voiturier pour le dit Hoüallet cent rottes de boys et cinquante cordes de boys ... jusques proche les murailles du mollin à pappier de Lury où demeure Pierre Le Sourd papetier Cette vente s'élevait à 397 livres et 10 sols tournois, plus la demi-rame de papier raisin. Il a acquitté 172 livres et 10 sols tournois au voiturier, ce qui lui laissa un profit brut de 225 livres tournois pour payer ses bucherons et l'espoir d'en dégager un profit. La provenance de ce bois est un lieu de chargement sur la rivière Arnon n'ayant aucun lien avec la ferme de Brinay.

En mai 1647, avec le partenariat de François Lutheau, François Hoüallet acquiert de Magdelaine De Brasdefert, veuve de Claude Le Gléneux, le droit de couper⁴⁴ ... deux cent huit pieds d'arbres chesnes ... dans le bois thailé de la dite damoiselle, assye proche le dit lieu de

Chaumont ... moiennant la somme de deux cens livres tournois ... lequel bois les dits sieurs Hoüallet et Lutheau ont dit avoir veu et visité Ce bois devra être coupé avant la mi-mai 1648 et enlevé au plus tard à la mi-juillet de la même année.

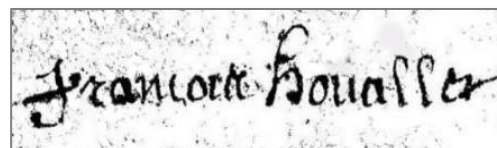
Au début de l'année 1649, François Hoüallet et trois associés vont conclure un marché⁴⁵ avec les frères Defains, des ... sabotiers du païs de la Basse Manche, parroisse de Villefavard, estant de présent au dit Vierzon Les acheteurs vont pouvoir couper ... tout le boys demeuré qui sera propre à faire des sabotz seullement, sans qu'ils puissent prétendre aucune chose au boys et desbris des dits arbres demeurés, quy est dans ... le boys des Siez en la dite parroisse de Brisnay François est identifié dans d'autres contrats de coupe et de négoce de bois jusqu'à la fin de l'année 1649.

⁴⁴ 1647-05-12 – Archives Départementales du Cher – Notaire Paul Tribard (E/11307)

⁴⁵ 1649-01-20 – Archives Départementales du Cher – Notaire Jean Garsonnet (E/5561)

En février 1648, François et Isabelle saisissent l'opportunité de réorganiser la dette⁴⁶ qu'ils s'étaient engagés de payer à Nicolas Corbin. Le dit Corbin étant décédé, sa veuve Jehanne De Lauson va transférer la dette de 400 livres tournois aux religieuses de l'Hôtel Dieu et abonde le capital de 200 livres supplémentaires. Le but était de constituer une nouvelle rente de 33 livres, 6 sols et 8 deniers tournois à son profit et entièrement payable par les religieuses. A la suite de ce nouvel arrangement, François et Isabelle s'engagent pendant 22 ans de verser 20 livres, 2 sols et 2 deniers tournois aux religieuses, après quoi ils seront entièrement libérés de leur dette de 400 livres. La veuve Garnier est à la manœuvre dans cette affaire. Elle a saisi l'opportunité de se libérer des garanties données initialement au sieur Corbin.

Le 17 avril 1649 est baptisée une fille nommée Marguerite, toujours en la paroisse Notre-Dame. À la fin de l'acte il est écrit qu'elle ... *est née le dernier jour de janvier en l'année 1645*. C'est le deuxième enfant de cette famille baptisé longtemps après sa naissance. Les parents n'étaient peut-être pas de fervents catholiques. Marguerite n'a plus laissé de trace par la suite. Son parrain fut son frère François (-Marie) alors âgé de six ans et demi. Sa belle signature atteste de son talent d'écolier.



Et voilà qu'en 1650 François et Isabelle sont tenus de donner en gage tout leur mobilier aux religieuses de l'Hôtel Dieu. Étaient-ils incapables d'honorer le remboursement de leur dette ? Aucun document n'a été trouvé à Vierzon attestant qu'ils ont remboursé cette dette auprès des bonnes sœurs.

En août 1651 apparaît un litige⁴⁷ avec Jean Michan, un marchand de la ville de Tours. François Hoüallet ... *est condamné luy rendre et restituer la somme de cent soixante livres tournois que le dit sieur Michan luy a avancé sur le prix de la vente ... de quatre cens septiers d'avoyne, mesure du dit Tours, rendu conduit au dit Tours, et pour tous les dépens, dommaiges et intérestz ayant souffertz par le dit sieur Michan et despans des dits procès, tout jusques que au dit jugement de la dite cour de parlement à Paris* De toute évidence l'avoine n'est jamais arrivée à destination. Les parties ont finalement pacifié cette sentence de la façon suivante : François s'engagea à livrer ... *troys milliers de boys merain*⁴⁸, *jauge de Montrichard, garny de leurs fondz et de leur rouge à la manière du dit païs et la coustume, bon et recevable rendu conduit au port de la maison de la ville de ceste ville de Vierzon dans le jour et feste de Pentecoste prochain venant* Après cette malheureuse histoire, François semble avoir cessé toute activité commerciale dans la région.

Durant son séjour à Vierzon, François assista des voisins et amis dans diverses transactions. Il est présent dans plus de 40 actes notariés. Il a été parrain six fois et Isabelle Barré une fois entre les années 1643 et 1650. En 1647, il finança au prix de cent livres tournois la formation⁴⁹

⁴⁶ 1648-02-12 – Archives Départementales du Cher – Notaire Paul Tribard (E/11311)

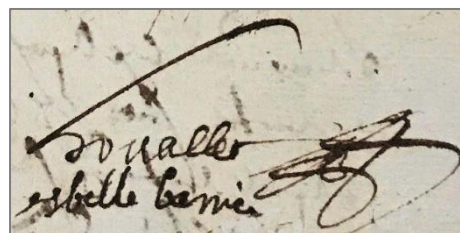
⁴⁷ 1651-08-15 – Archives Départementales du Cher – Notaire Jean Garsonnet (E/5563)

⁴⁸ Bois Merrain : Bois de chêne, de châtaignier, débité en planches et utilisé dans la tonnellerie.

⁴⁹ 1647-04-16 – Archives Départementales du Cher – Notaire Jean Garsonnet (E/5559)

de barbier et chirurgien de l'abbé Gabriel De La Loë, un cousin de Regnault De La Loë (époux de la marraine de René Hoüallet). En 1651 l'abbé Gabriel est identifié grand archidiacre de la cathédrale de Bourges. François a aussi, pendant un temps en 1649, tenu la charge du « droit de petite mesure⁵⁰ » à Vierzon. François et Isabelle avaient sans doute espoir de rester à Vierzon pendant encore longtemps, car ils louèrent⁵¹ un demi-arpent de vignes pour cinq ans en avril 1652. Ils quittèrent Vierzon en cette même année 1652.

Ils sont de retour à Vierzon pour régler quelques affaires en 1654. Lors de cette visite ils en profitent pour vendre⁵² ... *deux versaines⁵³ de cheneneau contenant cinq boissellées ou environ plus ou moins ... assiz dans le champ de l'hospital de ceste ville de Vierzon, dans le faux bourg du pont de ceste dite ville de Vierzon ... pour le prix et somme de quarante livres tournois* C'est la dernière transaction où François et Isabelle sont présents à Vierzon.




Vierzon
Chaussée des Ponts



⁵⁰ Droit de petites mesures : Taxe sur le vin vendu au détail

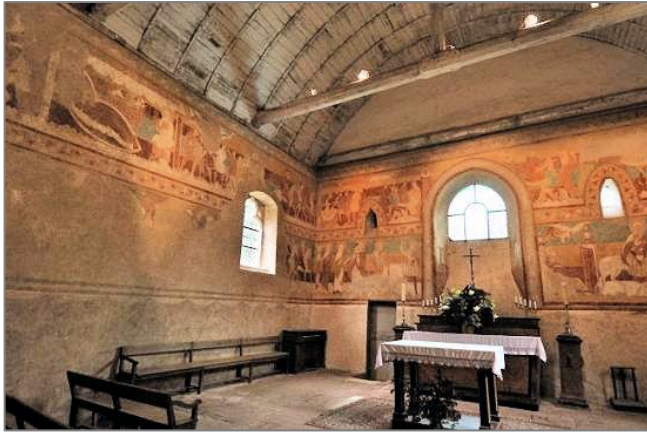
⁵¹ 1652-04-17 – Archives Départementales du Cher – Notaire Estienne Bert (E/7253)

⁵² 1654-09-13 – Archives Départementales du Cher – Notaire Jean Garsonnet (E/5565)

⁵³ Versaine : Une terre en jachère ou verchère



Vierzon
Beffroi du XII^e siècle et
église Notre-Dame du XV^e siècle
dans le bourg médiéval



*Brinay
L'église Saint-Aignan et ses fresques médiévales du XII^e siècle*



*Brinay
Ancien lavoir et
son château remodelé au XIX^e siècle*

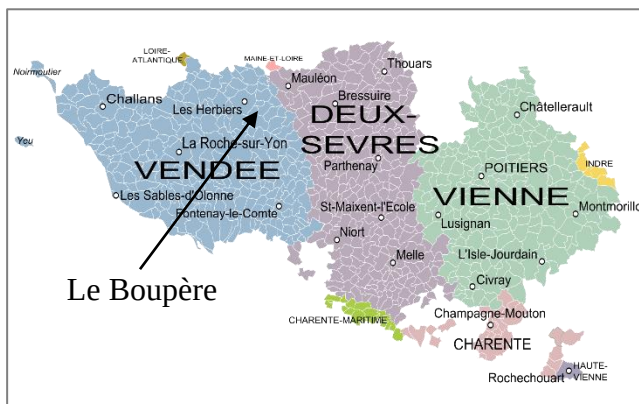


Le receveur François HOÛALLET (WALLET) en Poitou / Anjou

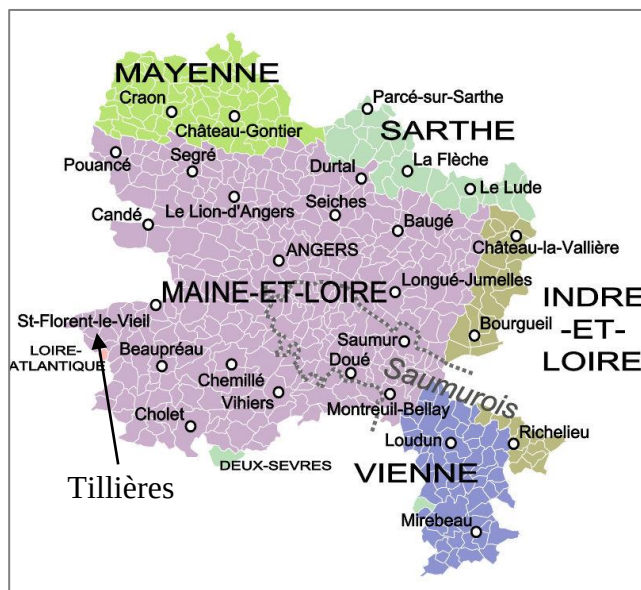
Le Boupère (Vendée) / Tillières (Maine-et-Loire)

Dans le dernier contrat de vente⁵⁴ conclu à Vierzon le 13 septembre 1654, François est identifié ... *commis des traites foraines en la province de Poictou* Ceci nous renseigne peu, car le Poitou avait été divisé en deux provinces en 1645 : le Bas-Poitou est le département de la Vendée actuel et le Haut-Poitou comprend grossièrement les départements de la Vienne et des Deux-Sèvres actuels. Il faut attendre le 15 juillet 1663 pour l'identifier enfin comme parrain de François Auger au village du Boupère (Vendée). Dans le contrat de mariage de leur fils René à Québec en 1666, le Boupère apparaît comme étant le lieu de résidence de ses parents, où son père François était receveur. Dans le contexte des traites foraines, le Boupère était sans doute une recette où les marchands / transporteurs s'acquittaient de leurs droits avant de passer un poste frontière.

Le 6 septembre 1666, François et Isabelle donnent leur accord pour le mariage de leur fils Julien à Paris. À ce moment nous apprenons que le couple habitait à Tillières en Anjou (Maine-et-Loire). La grande réforme fiscale des Cinq Grosses Fermes en septembre 1664 est sans doute responsable de leur déménagement en Anjou. En 1665 on détruisit 17 temples protestants sur le territoire de la Vendée, dont un au Boupère à l'automne. Faut-il voir là aussi une possible raison de leur départ ? Tillières est situé sur la route principale reliant Nantes à Cholet, un endroit stratégiquement bien situé pour une recette douanière à l'époque.



*Territoire de l'ancienne province du Poitou
(avant 1645)*



*Territoire de l'ancienne province de l'Anjou
(avant 1645)*

⁵⁴ 1654-09-13 – Archives Départementales du Cher – Notaire Jean Garsonnet (E/5565)

Dans un acte de notoriété⁵⁵ pour la famille de François Hoüallet et d'Isabelle Barré daté du 18 juillet 1716 à Paris, il est mentionné que le défunt Claude Dubois, décédé avant 1701 et



Marie-Anne
de Bavière en 1680

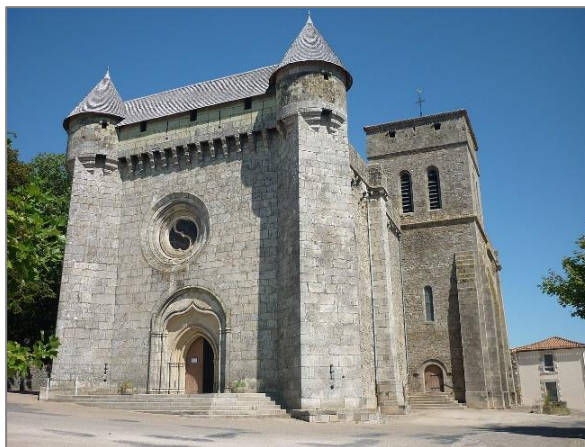
époux de Renée Morin, avait été ... *employé à la recette des deniers du roy avec ... François Hoüallet en Anjou.* Ceci confirme que Tillières était bien une recette douanière. Après son séjour en Anjou, Claude Dubois est revenu à Paris et devenu ... *officier de madame la dauphine* La dauphine était Marie-Anne de Bavière (1660-1690), celle qui épousa le dauphin Louis de France, fils du roi Louis XIV en 1680. Leur fille Elisabeth Dubois épousa Laurent d'Houry, libraire et imprimeur à Paris, en 1678. Celui-ci imagina dans les années 1680 un almanach qui, présenté au roi Louis XIV en 1699, prit le nom d'Almanach Royal. Cette publication resta dans sa famille jusqu'en 1814.



Laurent d'Houry

La date et le lieu du décès de François Hoüallet et d'Isabelle Barré restent inconnus. Plus aucun élément de leurs vies n'apparaît à Paris, Vierzon, Le Boupère, Tillières ou ailleurs après 1666. François avait 55 ans en 1666 et il est fort probable qu'il ait vécu encore une décennie, voire plus. Le couple ne semblaient pas vouer un fort attachement à l'église catholique pour avoir baptisé deux enfants longtemps après leurs naissances. Si toutefois ils étaient des sympathisants de la Réforme (huguenots), l'espoir de trouver un jour des documents d'archives dans l'ouest du royaume après 1666 reste hautement improbable.

Eglise Saint-Pierre du Boupère
construite au XII^e siècle
et fortifiée au XV^e siècle.

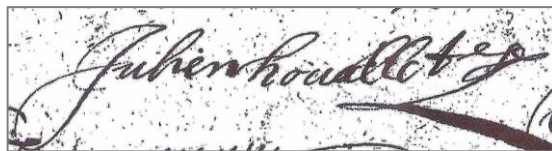


Moulin Guillou de 1860
et vignes à Tillières

⁵⁵ 1716-07-18 – Archives Nationales de Paris, Notaire Jehan Berruyer (MC-ET-XIX/615)

Le maître peintre (Charles-) Julien HOÜALLET à Paris

Julien, fils aîné de François Hoüallet et d'Isabelle Barré, fut baptisé à Vierzon le 9 novembre 1642 à l'âge de 18 mois, ce qui permet d'estimer sa naissance en mai-juin 1641. Il est



reçu maître peintre de l'Académie de Saint-Luc le 12 juin 1668 à l'âge 27 ans, une corporation de peintres et sculpteurs à Paris. On obtenait la maîtrise après un apprentissage de cinq ans auprès d'un maître, plus quatre ans comme compagnon. Ceci signifie que Julien avait débuté son apprentissage à l'âge de 18 ans. À l'origine de cette corporation au XIV^e siècle, on formait des peintres et tailleurs d'images qui travaillaient principalement sur des sujets religieux. Au XVII^e siècle la peinture, la gravure et la dorure occupaient la plus grande place, et on décorait autant les palais princiers que les églises. Paris comptait environ 400 de ces maîtres quand Julien Hoüallet exerçait son art. C'est en la rue et faubourg Saint-Antoine à Paris que ce concentrait ces métiers. Quand Julien débute sa formation à Paris vers 1659, il n'est pas orphelin en cette ville. Deux de ses tantes et une cousine habitaient à Paris. A cette époque son frère François (-Marie) était sans doute déjà occupé à sa formation militaire.

À la fin de l'année 1666 il épouse Jeanne De La Cour, fille de Vincent De La Cour (laboureur) et Estiennette Le Cuppe de Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne). Tout permet de croire que son épouse travaillait elle aussi à Paris, car elle fait état d'économies de ses gains au contrat de mariage. À ce moment Julien avait encore deux années d'apprentissage à compléter avant l'obtention de sa maîtrise. Il habitait rue de Buci, paroisse Saint-Sulpice à Paris (Saint-Germain-des-Prés). Son frère François (militaire) et sa cousine Anne Cuvillier sont présents lors de la signature du contrat de mariage⁵⁶. Ils eurent quatre enfants survivants avec une dernière naissance vers 1680.

Un dénommé Charles, identifié au testament⁵⁷ de sa tante Reine De La Cour en juillet 1689, est inscrit et rayé lors du second testament⁵⁸ de sa tante en janvier 1692. Il serait donc mort avant 1692. C'est sans doute le fils décédé à l'armée dont il est fait allusion dans l'acte de notoriété⁵⁹ du 18 juillet 1716.

Un second fils nommé Jean-René deviendra peintre lui aussi, mais sans obtenir la maîtrise. Il épousa Madeleine Héloin vers 1703 à Paris et le couple n'a pas eu d'enfant. Jean-René est décédé avant 1735 à Paris.

Un troisième fils nommé François est devenu marinier (ou batelier). Il n'a pas eu le temps de se marier. Selon un extrait des registres du bureau général des chiourmes⁶⁰ des galères⁶¹ du roy au port de Marseille, daté du 13 avril 1735, on apprend qu'il est ... *venu en galère le premier*

⁵⁶ 1666-11-22 – Archives Nationales de Paris – Notaire Pierre Gaudion (MC-ET-XIX/486)

⁵⁷ 1689-07-29 – Archives Nationales de Paris – Notaire Pierre De Clersin (MC-ET-VI/590)

⁵⁸ 1692-01-10 – Archives Nationales de Paris – Notaire Pierre De Clersin (MC-ET-VI-595)

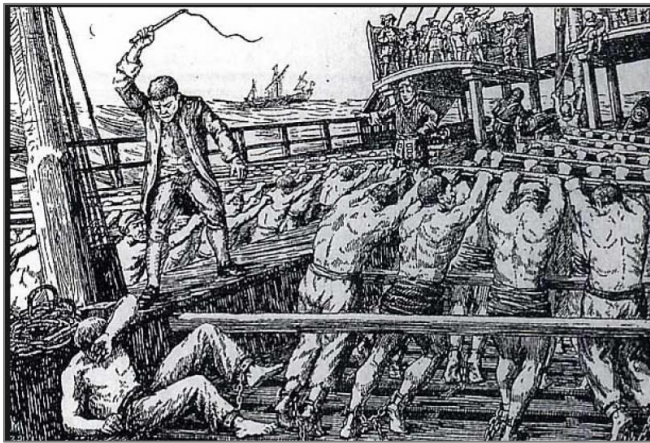
⁵⁹ 1716-07-18 – Archives Nationales de Paris – Notaire Jehan Berruyer (MC-ET-XIX/615)

⁶⁰ Chiourme : Ensemble des rameurs d'une galère.

⁶¹ 1735-06-21 – Archives Nationales de Paris – Notaire Nicolas I De Savigny (MC-ET-XLIV/328)

may 1699 et à la marge du dit signalement est écrit mort à l'hôpital le premier juin 1703. Il était ... âgé de 24 ans à son arrivée en galère, taille moyenne, cheveux noirs, visage ovale, marinier, condamné par sentence du lieutenant criminel au Châtelet de Paris le 13 mars 1699, pour reniements, juremens, blasphèmes exécrables du saint nom de dieu, violences, voyes de fait par luy commises en personnes de son père et de sa mère, à vie. Son père étant décédé durant l'année 1693, il est donc peu probable qu'il ait été victime de violences et voies de fait de la part de son fils en 1699. Il faut plutôt chercher la cause de sa condamnation dans les ... reniements, juremens, blasphèmes exécrables du saint nom de dieu ...

Les protestants français étaient communément nommés « Huguenots » ou « Calvinistes », mais aussi « Gueux » ou « Hérétiques » par ceux qui les méprisaient. Le roi Henry IV avait

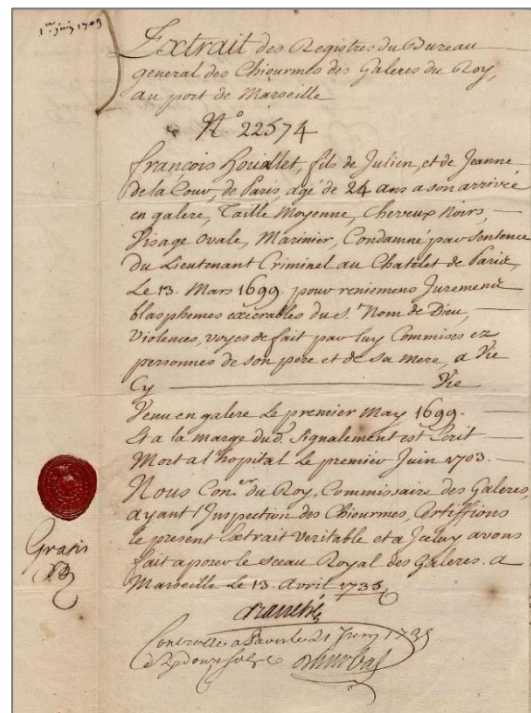


certaines tenté de pacifier les conflits religieux en 1598 par son Édit de Nantes sur la liberté de culte, mais les persécutions continuèrent durant tout le XVII^e siècle. Le siège de La Rochelle en 1627-28 par le roi Louis XIII en est le plus illustre exemple. Les Huguenots vont fuir le pays par centaines de milliers durant cette période, et plus massivement après la révocation de l'édit en 1685 par le roi Louis XIV. Après cet exode massif, ceux qui n'avaient pas

encore fui sont frappés d'interdiction de quitter le royaume. A la moindre infraction, une tentative de fuite, l'assistance à une assemblée ou l'hébergement d'un pasteur, ils sont arrêtés et condamnés. Le roi Louis XIV possédait quarante galères, dont la majorité était basées à Marseille. Une galère comptait en moyenne 260 rameurs et les tribunaux en livrèrent un grand nombre.

Les archives possèdent très peu de documentation concernant les familles protestantes de cette époque. Le détail des actes ayant conduit le fils François à cette condamnation reste une zone d'ombre. Il était le 22 574^e galérien inscrit à Marseille depuis 1638. Entre les années 1685 et 1700 il y eut 15 000 nouveaux galériens inscrits, soit environ 1 000 nouveaux arrivants par an durant cette période.

Le quatrième enfant est une fille nommée Estienne-Jeanne. Elle est née vers 1680.



L'essentiel de sa vie s'est déroulé à Auxerre (Yonne) où elle a marqué l'histoire du lieu. Un chapitre entier lui est entièrement consacré.

Nous connaissons très peu de choses de l'œuvre de Julien Hoüallet. Un seul marché en l'année 1676 a été identifié où il ... *promest à monsieur Daguerre, (seigneur de Voyennes) conseiller au parlement de Metz, de faire les peintures qu'il conviendra dans la maison qu'il fait bastir de neuf dans la rue Neuest-Middig, moyennant le prix et somme de cent solz la travée* Ce marché s'élevait à 90 livres tournois pour 18 travées à décorer.

L'une des sœurs de Jeanne se nommait Reine De La Cour. Elle avait épousé le sieur Jacques Pellu, maitre d'hôtel de son altesse sérénissime monsieur le Prince de Conti, qui était nul autre que François-Louis De Bourbon-Conti, dit le Grand Conti, prince de sang et cousin du roi Louis XIV, avec qui il n'était pas toujours en bon terme. Il se distingua par ses prouesses militaires dans le nord de l'Europe entre les années 1688-1694 et fut élu roi de Pologne malgré lui (1696-97). C'était un personnage public très apprécié. Il est décédé en 1709 à l'âge de 45 ans.

Reine De La Cour et son époux avaient leurs appartements à l'Hôtel de Conti situé sur le Quai Malaquais, face à la Seine et l'Île-de-la-Cité.

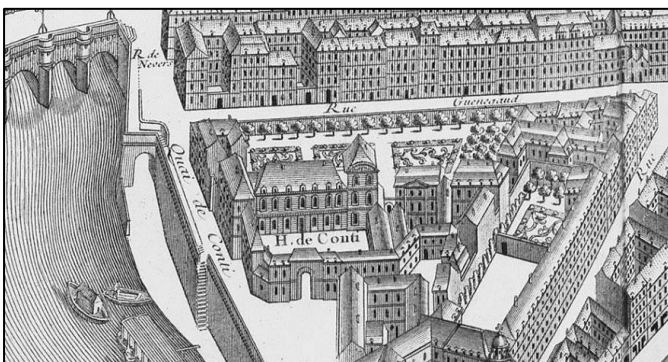
Le 29 juillet 1689, Reine De La Cour, alors saine de corps et d'esprit, rédige un premier testament⁶² en l'étude du notaire De Clersin. Elle tient premièrement à préciser que ... *soit employé la somme de cent livres pour faire habiller cinq pauvres de la ditte paroisse de Saint-Nicolas du village de Saint-Maur-des-Fossés près Paris (sa paroisse natale), dans lesquels elle veut qui soit compris Jacques Michault et sa femme sy ils sont encorre vivants* Ensuite elle ... *donne et lègue à l'œuvre et fabrique d'icelle paroisse de Saint-Nicolas la somme de mil livres qui sera employée en fonds d'héritage ou rente pour fournir cinquante livres de revenu par an, dont ils se prendra trente six livres annuellement pour faire apprendre à lire et escrire douze des plus pauvres enfans de la paroisse, à raison de cinq sols chacun par mois, et quatorze livres pour faire habiller tous les ans deux pauvres de la mesme paroisse* Après quelques autres lègues à des particuliers ... *la ditte damoiselle testatrice donne et lègue le dit surplus de tous ses dits biens* ... à Anthoinette (Estiennette-Jeanne), Charles, Jean-René, et François Hoüallet, enfans du sieur Jullien Hoüallet, maistre peintre à Paris, et de Jeanne De La Cour, femme séparée de biens d'avec luy ... *à partager la ditte moitié par autre moitié également entre les dits Anthoinette (Estiennette-Jeanne) Hoüallet et les dits Charles, Jean-René et François Hoüallet, en telle sorte que la ditte Anthoinette (Estiennette-Jeanne) Hoüallet en ayt elle pour elle une moitié et ses dits*



Le Grand Conti en 1688

⁶² 1689-07-29 – Archives Nationales de Paris – Notaire Pierre De Clersin (MC-ET-VI/590)

frères ensembles ont l'autre moitié à diviser entr'eux également, le tout après le décès de la ditte Jeanne De La Cour leur mère qui en jouira par usufruit sa vie durant seulement



*Hôtel de Conti au XVII^e siècle
sur la rive gauche à Paris*

Le 10 janvier 1692, Reine De La Cour cette fois⁶³ ... *malade de corps en une chambre au fond estage estant au-dessus de la porte du présent hostel de Conty, ayant vue par la cour d'iceluy, saine touttefois d'esprit, mémoire et entendement* Elle tient à réaffirmer ses souhaits en faveur des pauvres et des enfants de sa paroisse natale et le ... *surplus desdits biens à Anthoinette (Estiennette-Jeanne), Charles, Jean-René, et François Hoüalet ses neveux, enfans*

du sieur Julien Hoüallet, maistre peintre à Paris, et de Jeanne De La Cour sa femme, sœur de la ditte testatrice, à partager la ditte moitié entr'eux trois également, après le décès ... de la ditte Jeanne De La Cour leur mère qui en aura la jouissance et l'usufruit sa vie durant ... l'autre moitié au dit total du dit surplus des dits biens à Jacques et Charles Soigniat, enfans de deffunte Catherine De La Cour, aussy sœur de la ditte testatrice Reine De La Cour est décédée au début du mois d'avril de la même année.

Julien Hoüallet est décédé durant l'année 1693 et Jacques Pellu durant le mois de novembre 1694. Entre les années 1692 et 1694 la France accuse la plus importante famine du XVII^e siècle. Les parisiens sont doublement touchés, car cette crise s'accompagne d'une sévère épidémie de typhus. Jeanne De La Cour nomme le tuteur⁶⁴ Claude Coquillart, un sellier, lormier⁶⁵ et carrossier à Paris, pour faire face à l'importante succession de Reine De La Cour, et surtout la complexité qui la caractérise suite au décès de Jacques Pellu. Jeanne veille à ses affaires par sa présence dans tous les inventaires et les procédures concernant cette succession.

Ce n'est qu'en novembre 1700 que l'on découvre enfin le décompte final⁶⁶ des biens de la succession et la part revenant à Jeanne De La Cour et ses enfants : ... *Et pour fournir au dit Coquillart au dit nom de tuteur des enfans de la dite Jeanne De La Cour, femme du dit sieur Hoüalet, la somme de trois mil huit cens quatre vingt six livres quinze sols* (3 886 livres 15 sols tournois) Cette somme comprend des dettes à recevoir pour 1 875 livres 5 sols, le quart des maisons et jardins sizes à Saint-Maur-des-Fossés pour 417 livres 10 sols et le solde de 1 300 livres pour 25 parcelles de terres à l'ouest de Paris. Les terres étaient situées en partie dans le secteur actuel de Clichy-la-Garenne, aujourd'hui une proche banlieue de Paris densément peuplée entre le 17^e arrondissement et la Seine. L'acte de vente fait aussi référence à des

⁶³ 1692-01-10 – Archives Nationales de Paris – Notaire Pierre De Clersin (MC-ET-VI/595)

⁶⁴ 1695-01-27 – Archives Nationales de Paris, Greffe des Tutelles (AN Y4047A)

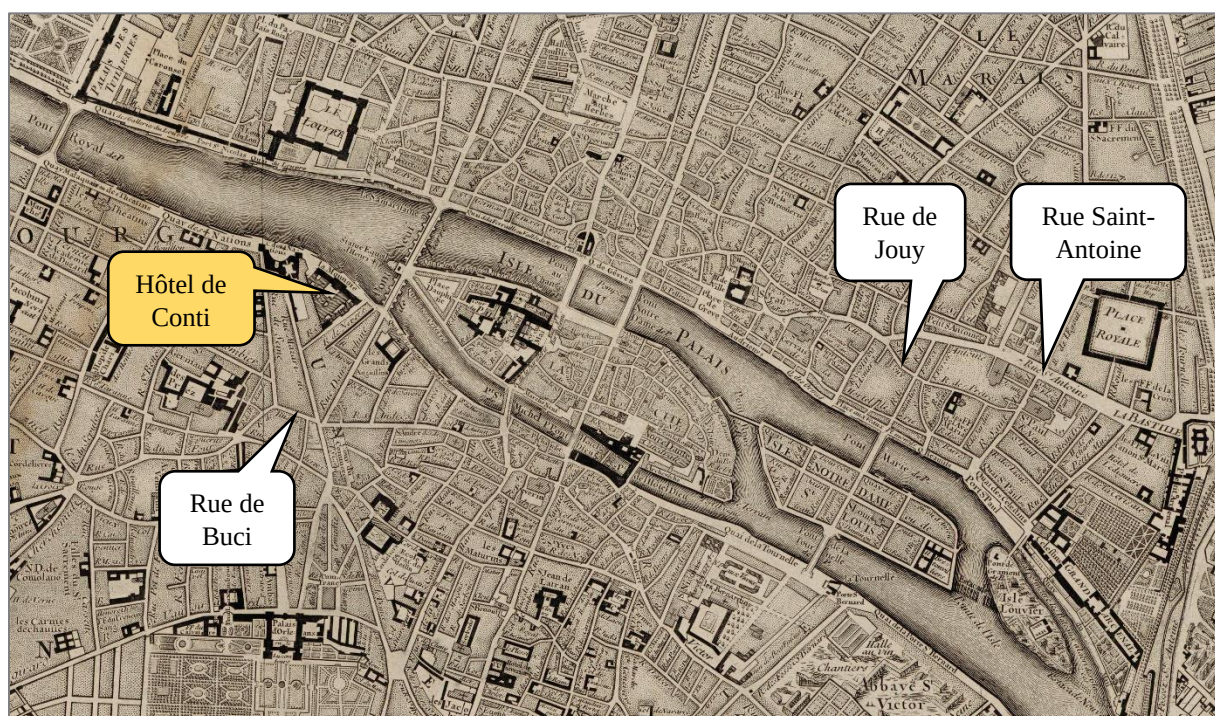
⁶⁵ Lormier : Fabriquand de harnais, mors, gourmettes et éperons.

⁶⁶ 1700-11-14 – Archives Nationales de Paris – Notaire Claude I Royer (MC-ET-I/216)

parcelles au Roule, qui pourrait être au cœur du 8^e arrondissement où il y a un square du même nom aujourd'hui. Les 25 parcelles furent vendues⁶⁷ en 1703 au sieur Jacques Nicaise, un marchand épicier à Paris, pour le somme de 2 600 livres tournois. L'héritage, revenant au total à 5 486 livres tournois (€ 75 000) après la vente des terres, a été divisé pour moitié à Jeanne De La Cour et l'autre moitié aux enfants, qui ne seront plus que deux après le décès de leur frère François à Marseille.

Jeanne De La Cour est décédée avant le mois d'avril 1706.

Adresses de Julien Hoüallet et Jeanne De La Cour entre 1666 et 1706

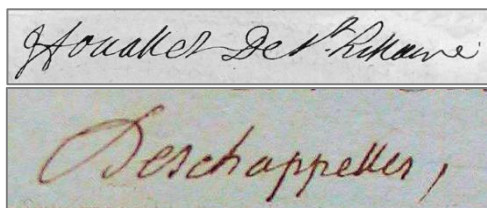


Plan de Paris en 1700 / Situation de l'Hôtel de Conti

⁶⁷ 1703-01-04 – Archives Nationales de Paris – Notaire Robert-François Legrand (MC-ET-LXXXIII/235)

Le militaire François (-Marie) HOÜALLET à Evreux, Eure

François, le second fils de François Hoüallet et d'Isabelle Barré, est baptisé à Vierzon le 9 novembre 1642. Il est voué à une belle carrière, car il intègre un régiment de Cheveau-Légers (cavalerie). Ce corps d'armée formait des soldats d'élite pouvant par la suite occuper des grades d'officiers. Ils portaient des uniformes rouges et étaient légèrement armés d'une épée et de deux pistolets d'arçon. Le roi Louis XIV aimait porter l'uniforme des Cheveau-Légers quand il partait en campagne militaire.



Dans un recensement des gardes du corps à Lunéville (Meurthe-et-Moselle) vers 1667, une petite ville proche de Nancy (Meurthe-et-Moselle), un écuyer du nom de Hoüallet fait partie de la 2^e brigade de la 3^e compagnie de cavalerie.



Celle-ci était dirigée par Jacques Henri 1^{er} de Durfort, Duc de Duras, Conte de Rauzan et Maréchal de France. Nous



Chevaux légers – Louis XIV (1661)

sommes en pleine guerre de Dévolution qui a pour objectif de chasser les Austro-Allemands du Duché de Lorraine (nord-est du royaume de France). La compagnie de Duras comptait 4 brigades totalisant 706 gardes en 1667. Le Duc de Duras a une grande part dans la reconquête du Duché de Lorraine et fut nommé gouverneur de cette province et Maréchal en 1675. Les soldats qui servaient cinq années dans les Cheveau-Légers obtenaient un titre de noblesse (écuyer). François Hoüallet acquiert le titre d'écuyer et se fait surnommer sieur et seigneur de Saint-Hilaire et des Chapelles. Les circonstances dans lesquelles il a acquis ses surnoms restent inconnues.

L'essentiel de sa vie est résumé dans son testament olographe⁶⁸ du 10 novembre 1715. Sa première phrase ne cache en rien sa foi religieuse : *Au nom de dieu et de la sainte et sacrée vierge Marie mère de dieu et de tous les saints et saints de ce paradis dont j'invoque l'assistance*. Curieusement, le document se poursuit avec une protestation et réclamation envers son maître : *J'espère que son altesse monseigneur le Duc de Bouillon, que j'ay servy à toutes sortes d'épreuves l'espace de vingt huit années, tant le gouverneur de leurs altesses mes seigneurs ses enfans, sur mer et sur terre où il a ramplly ses obligations, que tant d'autres endroits où il l'a voulu employer comme de leur père à mes héritiers, ou à faire prier dieu pour le salut de mon âme de ce qu'il m'est deu, tant de cinq années et cartier d'hiver de la dépense que j'ay été obligé de faire à Paris au retour des campagnes de mes seigneurs les princes ses enfans, il restoit à Paris huit mois pendant l'hiver entre deux campagnes à ses despens, sa dite altesse monseigneur m'ayant fait dire pardevant le dit monseigneur le comte d'Évreux, qu'elle*

⁶⁸ 1716-04-09 – Archives Départementales de l'Eure – Notaire Pierre Guérard (4 E 40/272)

luy payera un écu par jour pour luy et son vallet, et de plus que le dit Deschappelles luy étoit nécessaire à gain, ses sommes ce monter à deux milles cinq cent livres au moins, comme de luy faire la justice de faire payer ce qui luy sera deu de ses appointements comme d'autres choses pour faire prier dieu pour luy et pour acquise ses debtes.

Son maître était Godefroy-Maurice De La Tour d'Auvergne, Duc de Bouillon, Duc d'Albret et de Château-Thierry, Duc et Pair de France, Prince de Sedan et de Raucourt, Comte d'Auvergne, d'Evreux et de Beaumont-le-Roger, Vicomte de Turenne et de Lanquais, Vidame de Tulles, Baronnie de Limeil, de Montgascon et Gouverneur de la haute et basse Auvergne. Tous ces titres étaient rattachés à des possessions lui assurant des revenus très conséquents. Son plus important rôle fut d'avoir été le Grand Chambellan de France de 1658 à 1715 sous le règne du roi Louis XIV. Le Grand Chambellan avait accès et dirigeait en permanence la chambre et la garde-robe du roi. Il était au second rang dans les réceptions d'ambassadeurs, servait le roi à table et lui présentait sa chemise au lever. Il signait aussi les chartes et les documents importants. Le Duc de Bouillon et le roi Louis XIV étaient de bons amis, et ce depuis leur plus tendre enfance. Ils partageaient aussi la passion de la chasse.



Duc de Bouillon

François Hoüallet est au service du Duc de Bouillon depuis 28 ans en 1715, ce qui laisse croire à une fin de carrière militaire à l'âge de 45 ans en 1687. Nous savons qu'il a vécu de près la Guerre de Dévolution (1667-1668), très probablement la Guerre de Hollande (1672-1678) et la guerre des Réunions (1683-1684). Il est hautement probable qu'il ait fait connaissance avec le Duc de Bouillon sur les champs de bataille. Le Duc quant à lui a servi au siège de Dunkerque et à la bataille de Dunes à la tête du régiment de Turenne, se trouva au combat de Saint-Gothard (Hongrie) en 1664 contre les turques, à la prise des villes de Tournai, de Douai et de Lille en 1667. Il accompagna le Roi à la conquête de la Franche-Comté en 1668, à celle de Hollande en 1672 et au siège et prises des villes de Maastricht, Besançon, Dole, Limbourg, Valenciennes, Cambrai et Gand. Après sa carrière militaire, il accompagnait le Roi dans tous ses déplacements guerriers. Ils sont identifiés ensemble au siège de Namur en 1692.

Le Duc épousa Marie-Anne (Marianne) Mancini le 20 avril 1662 ; l'une des nièces du célèbre Cardinal (Jules) Mazarin. Le Cardinal est celui qui accompagna Anne d'Autriche (mère de Louis XIV) dans sa fonction de régente de France après la mort de Louis XIII en 1643. Marianne avait été baptisée à Rome le 12 septembre 1649 et n'avait que 13 ans le jour de son mariage. Elle est arrivée à Paris en 1655 pour venir vivre avec ses frères et sœurs chez son oncle Mazarin. Elle a donc eu le privilège de grandir à la cour de France. Le mariage eu lieu après le décès du Cardinal Mazarin en 1661. C'est Anne d'Autriche elle-même qui se chargea d'arranger le mariage. Il fut bien naturellement célébré dans la chapelle de la reine en présence de leurs majestés. Après son mariage, son mari l'installe à l'Hôtel de Bouillon, un hôtel particulier situé sur la rue Neuve-des-Petits-Champs, au cœur de la paroisse Saint-Roch à Paris.

Le Duc son mari était fort occupé à la cour et sur les champs de batailles. Il était plutôt accommodant et ne semblait pas jaloux. Pendant ses absences l'Hôtel de Bouillon devint rapidement le lieu où se joignait une société choisie de poètes et d'écrivains (Molière, La Fontaine, Corneille, etc.). Le Duc de Bouillon avait été le seigneur et maître du célèbre poète Jean De La Fontaine, car celui-ci avait été intendant des eaux et forêts dans son Duché de Château-Thierry (Aisne). C'est la Duchesse de Bouillon qui l'encouragea et l'inspira à écrire son premier recueil de fables (six volumes en 1668). Il voua fidélité à la Duchesse toute sa vie, car elle avait été la première de ses égéries.



Marianne Mancini



Jean De La Fontaine (1690)

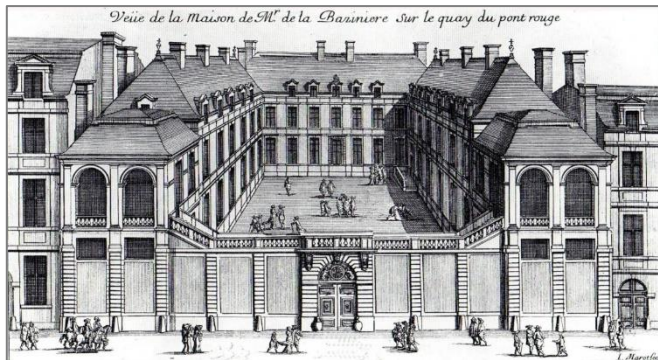
Le brave Duc de Bouillon brillait peu parmi les gens d'esprit qui visitaient sa maison. Les longues conversations le fatiguaient et il préférait passer son temps libre dans ses domaines de Château-Thierry (Aisne) et de Navarre (Evreux, Eure) pour courir le cerf et le loup. La Fontaine écrivit en 1669 dans l'une de ses œuvres : « Vous saurez que le Chambellan a couru cent cerfs en un an ». Le Duc et la Duchesse ne menaient pas la même vie.

Il n'y avait pas que de la poésie à l'Hôtel de Bouillon. Les récits de l'époque nous renseignent que Madame la Duchesse, la plus charmante dame de Paris, avait des bontés avec beaucoup de monde. Elle trouva tout de même le temps de donner naissance à dix enfants, cinq garçons et cinq filles. L'un des fils et deux des filles décédèrent en bas âge. Aucune des filles n'a laissé une descendance. L'ainé des fils décéda à l'armée, le second Edmond-Théodore deviendra Duc de Bouillon, le troisième Frédéric-Jules deviendra prince d'Auvergne et le cadet Louis-Henri deviendra Comte d'Evreux. Louis-Henri ordonna la construction d'un hôtel particulier (Hôtel d'Evreux) à Paris en 1720. Cet hôtel se nomme aujourd'hui le « Palais de l'Élysée ». C'est bien de ces quatre fils dont François Hoüallet fait allusion dans son testament.

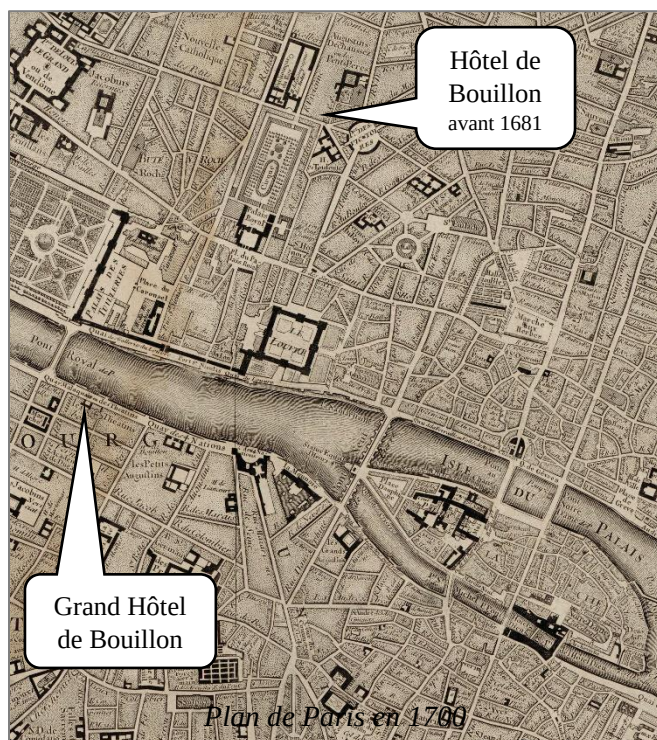
Vers 1681, le Duc de Bouillon acquiert l'Hôtel de la Bazinière sur le Quai Malaquais à Paris. Madame la Duchesse le fait embellir par Charles Le Brun et André Le Nôtre, peintre et paysagiste célèbres de l'époque. Celui-ci sera rebaptisé le Grand Hôtel de Bouillon. Le bâtiment fait actuellement partie de l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts, sis au 17 Quai

Malaquais. La Duchesse avait un goût prononcé pour les curiosités et les objets d'arts. Son appartement donnant sur la Seine était orné de peintures et de dorures.

Louis XIV contraint la Duchesse de Bouillon à l'exil durant la célèbre « Affaire des Poisons » dans les années 1679-80. Elle ne fut pas la seule à être écartée de la cour durant cette



Grand Hôtel de Bouillon



période. Elle fut contrainte à l'exil une seconde fois en juillet 1687 pour des raisons inconnues. Elle se rend en Angleterre, ensuite en Italie, et elle sera autorisée de revenir à la cour en août 1690 après une absence de trois ans. L'arrivée de François Hoüallet au service du Duc correspond au départ du second exil de la Duchesse. François avait ses appartements au Grand Hôtel de Bouillon à partir de ce moment.

À 56 ans François épousa Madeleine Fourré durant l'année 1698. Il habitait rue de l'Orangerie à Versailles à ce moment. Elle signe « Fourré » et est parfois transcrite « Feugré ». On ne sait rien d'elle, sauf qu'on la surnommait « De La Malmaison ». Malmaison est un petit bourg et un château en bord de seine à environ 25 km de Versailles. On ne connaît de ce mariage qu'un don mutuel⁶⁹ rédigé à Versailles le 2 octobre 1698.

François Hoüallet est identifié au Château de Navarre (Evreux, Eure) pour la première fois dans un acte de baptême du 12 mai 1697, où il devient parrain d'un garçon de la paroisse de St-Germain-de-Navarre. Entre 1697 et 1715, François

deviendra parrain sept fois et sera témoin à trois mariages dans cette paroisse. Entre autre, il devient parrain de Marguerite Epernay lors d'un baptême célébré le 29 juillet 1700. La marraine était madame Marguerite-Thérèse d'Autriche (1651-1673), infante d'Espagne et demi-sœur de Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France et épouse de Louis XIV. C'est donc vers 1697 qu'il s'établit dans le Comté d'Évreux pour occuper de nouvelles fonctions.

⁶⁹ Archives Départementales des Yvelines – Notaire Jean-Baptiste Bruneau (3 E 44/86)



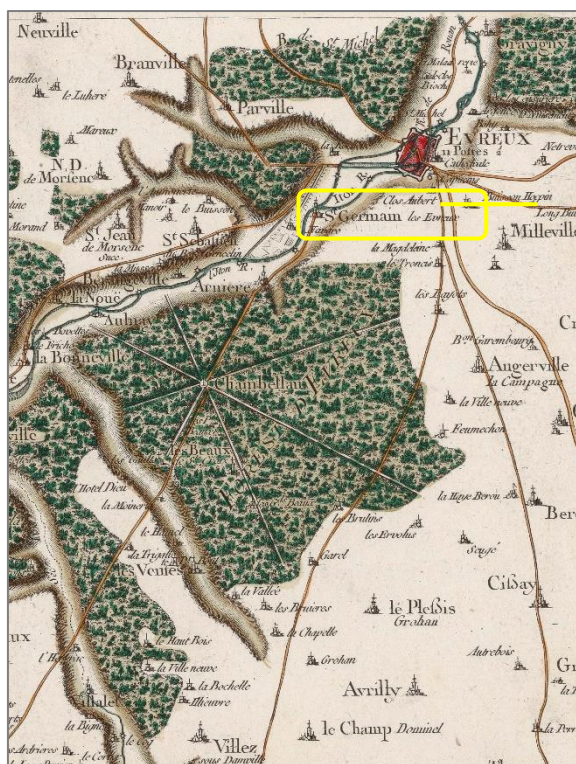
Château de Navarre vers 1702

Les invités de marque pleuvaient au Château de Navarre. Le Duc de Bouillon adorait s'y rendre pour s'adonner au plaisir de la chasse. Quant à son épouse Marianne Mancini, bien qu'elle connaissait tout de la chasse, elle s'y rendait plus rarement. Elle était d'avantage attachée à ses plaisirs parisiens. Ce château avait été reconstruit en 1686 à la commande du Duc de Bouillon par Jules Hardouin-Mansart, alors le premier architecte du roi Louis XIV. Pour une petite histoire postérieure à la période qui nous intéresse, Napoléon Bonaparte acheta le Château de Navarre en 1809 pour loger l'impératrice Joséphine. La nouvelle Duchesse de Navarre y séjourna deux années après leur divorce en 1810. Ce Château fut démantelé au milieu du XIX^e siècle pour faire place à une usine construite avec ses

matériaux. Sur l'emplacement du château se trouve aujourd'hui un hippodrome. Ce quartier d'Evreux se nomme toujours Navarre.

C'est en dépouillant les registres paroissiaux de St-Germain-de-Navarre que l'on découvre peu à peu l'étendue des fonctions de François Hoüallet. Il est surnommé Écuyer, seigneur Des Chapelles, capitaine des chasses du Comté d'Evreux et pourvoyeur du Château de Navarre. Il abrège sa signature au fil des années et signe « Hoüallet Deschappelles », et à la fin de sa vie « Deschappelles » tout simplement.

Le Château de Navarre comprend un vaste domaine forestier. Le capitaine des chasses était un officier assermenté ayant pour responsabilité d'interdire l'usage d'armes à feu ou de pièges de toutes sortes dans les forêts. Il était investi du pouvoir de conduire les braconniers en justice. Cependant, le Duc de Bouillon et la noblesse qui visitait le Château de Navarre, s'adonnaient à une chasse abondante dans ces forêts sous la direction du capitaine des chasses. Les chasseurs de l'époque poursuivaient les cervidés avec des chevaux et des chiens. Une fois l'animal épuisé, on le saignait à l'aide d'une lance ou d'une épée. Pour François Hoüallet qui avait galopé sur les champs de bataille pendant plus de deux décennies, ce genre d'activité devait lui sembler on ne peut plus banale.



Carte de Cassini du XVIII^e siècle

Le capitaine des chasses habitait une maison en bordure de forêt dans le parc du Château de Navarre. Celle-ci avait une cour d'honneur, une basse-cour et des dépendances. Son testament olographe révèle qu'il affectionnait le poulet rôti et la confiture de fraise.

Il va s'écouler cinq mois entre son premier testament olographe et le second⁷⁰ fait devant notaire. Les 2 500 livres et d'autres arrérages concernant des salaires impayés n'apparaissent plus dans la deuxième version et ne seront pas versés à son patrimoine après son décès. François décède quelques jours plus tard, soit le 21 avril 1716. L'un de ses souhaits était de se faire enterrer près de la croix dans le cimetière de la paroisse. L'inventaire⁷¹ de ses biens démarre le même jour et se fera en plusieurs étapes.

L'appartement dans lequel repose le défunt est une dépendance du Château qui comprend cinq pièces : Une cuisine, deux chambres, un lavoir et un séjour. Les pièces sont encombrées d'objets usuels de toutes sortes : mobilier, vaisselle, ustensiles et accessoires pour la cuisine, vêtements et uniformes plutôt bien usés, draps et linges aussi bien usés, armes à feu et armes blanches, selles de cheval, tableaux, bijoux et montres, pièces de monnaie en or et en argent et une bibliothèque. Sa chambre comprend une cheminée dans laquelle on a fait la cuisine, car on note une poêle à frire. Dans la cuisine une selle en cuir et une en bois sont utilisées comme chaises. Le tout a l'allure d'une garçonnière, car les objets sont entassés sans logique apparente, sauf pour les objets de valeur, la monnaie et les livres.

Dans ses objets de valeur on compte environ 545 livres tournois en pièces d'or et d'argent, une bague en or sertie d'une émeraude et six petits diamants, une montre à spirale à boîtier d'argent de chez Molnex Anglois, une seconde montre surmontée à l'ouverture d'argent percée de chez Mufson et une dernière montre faite à Paris chez Taret. Les objets liés à son passé militaire sont des épées et une paire de pistolets d'arçon, montés de bois d'érable, faits par Gosselin à Paris. Il est étonnant de découvrir qu'il possédait aussi cinquante étampes servant à la généalogie de la maison du Roi, avec 33 pièces en papier et parchemin de généalogie concernant des nobles. L'essentiel du mobilier se trouvait appartenir au Duc de Bouillon et sera retiré des biens destinés aux héritiers.



Parmi les biens inventoriés on trouve aussi une petite bibliothèque qui nous offre un bref aperçu des choix de lecture de François Hoüallet. Il vit à l'époque où l'absolutisme religieux est la règle. Les guerres de Louis XIV sont autant des luttes territoriales que des luttes religieuses. D'ailleurs, c'est sous son règne que l'Europe catholique et protestante délimitera ses frontières. Il n'est donc pas étonnant de retrouver des titres comme : « Les Amours des Uns, des Saints et à Bange », « La Couronne de Lauriers », « Le Serviteur de la Vierge », « La Prière des Chrétiens », « Soustraction pour les Confréries du Rosaire » et « Essai de Morale ».

François s'intéresse à l'histoire. « Les Mémoires des Pirates de la Cour de Charles VII » traite de la fin de la guerre de cent ans, où Jeanne d'Arc aida Charles VII à monter sur le trône

⁷⁰ 1716-04-09 – Archives Départementales de l'Eure – Notaire Pierre Guérard (4 E 40/272)

⁷¹ 1716-04-11 et 1716-04-21 – Archives Départementales de l'Eure – Notaire Pierre Guérard (4 E 40/272)

et à chasser les anglais de France. « Les Annales Galantes » est un roman-mémoires de Marie-Catherine De Villedieu, mettant en scène des personnages historiques dans leurs quêtes amoureuses. « Histoire de la Conquête de la Floride » est une réédition de 1709 d'un livre écrit à la fin du XVI^e siècle par Garcilaso de la Vega (1540-1616). Cet auteur était né au Pérou d'un père Espagnol et d'une mère Inca. Il termina sa vie en Espagne et publia plusieurs livres sur la conquête du nouveau monde. Ce récit historique est aussi une étude de mœurs confrontant la morale chrétienne des européens à celle des autochtones d'Amérique. François avait un frère en Nouvelle-France.

L'« Histoire du Maréchal Duc de la Feuillade » est un récit biographique de son époque. François III d'Aubusson, Duc de la Feuillade (1631-1691) avait été l'un des courtisans les plus célèbres à la cour de Louis XIV. Il apprend son métier de militaire sous les ordres d'Henri de la



Place des Victoires à Paris au XVII^e siècle

Tour d'Auvergne, Maréchal de France et l'oncle de son maître le Duc de Bouillon. C'est un officier fougueux qui collectionne un grand nombre de blessures graves sur les champs de bataille. Il acquiert sa notoriété dans la bataille de Saint-Gothard (Hongrie) où il charge l'armée turque composée de 10 000 hommes avec deux régiments. Les turques en déroute sont acculés au bord de la rivière Raad. Environ 3 000 soldats turques se noient en franchissant le cours d'eau. Ses exploits militaires furent nombreux, de la Flandres jusqu'à la

Sicile. François Hoüallet avait probablement été témoin de certains exploits du fougueux Maréchal. Le Duc de la Feuillade était un personnage extravagant dont l'argent lui brûlait les doigts. Pour plaire à son roi, comme si ses exploits guerriers n'avaient pas suffi, il entreprend le projet ambitieux de faire construire la Place des Victoires à Paris, un projet qu'il finança avec ses propres deniers. Les Cheval-Légers étaient présents à l'inauguration en 1686.

François Hoüallet n'avait pas eu d'enfant et tous les objets de valeur qu'il possédait sont légués à des amis, des filleuls ou des serviteurs. Les 545 livres en liquide sont utilisés pour régler des dettes, payer des messes et distribuer aux pauvres de la paroisse. Les biens restants sont valorisés à 300 livres tournois et sont réservés à ses héritiers légaux : son neveu Jean-René Hoüallet, peintre à Paris, et sa nièce Estienne-Jeanne, épouse de Jean-Baptiste Troche, imprimeur et libraire à Auxerre. En juillet 1716 son neveu Jean-René renonce à la succession en ces termes⁷² : ... lequel s'est par ces présentes abstenu de la succession de feu François

⁷² 1716-07-20 – Archives Nationales de Paris – Notaire Jean Berruyer (MC-ET-XIX/615)

Hoüallet, sieur Deschappelles son oncle paternel, pour luy estre plus ou reste que proffitable
....

François Hoüallet est mort sans le sous et sans doute un peu aigri, mais son parcours nous renseigne qu'il a pleinement vécu les aventures et rebondissements de son temps : le « Grand Siècle ».

Estiennette-Jeanne HOÜALLET à Auxerre, Yonne

Estiennette-Jeanne était l'unique fille de Julien Hoüallet et Jeanne De La Cour. Elle est née vers 1680 d'après son contrat de mariage à Auxerre (Yonne) et son acte de décès de 1751. Il apparait dans un acte de notoriété⁷³ de 1716 qu'elle avait été proche de son oncle François Hoüallet, dit Deschapelles, quand il était aux services du Duc de Bouillon à Paris dans les années 1690. Il est même probable qu'elle ait travaillé au Grand Hôtel de Bouillon sur le Quai Malaquais ou à Versailles pour son oncle à cette époque.



Peu de temps après le décès de sa mère en 1706, Estiennette-Jeanne est identifiée résidente chez le maître cordonnier Antoine Pointe à Auxerre (Yonne). On comprendra plus tard qu'elle maîtrisait l'art de la reliure, un savoir-faire qui implique le travail du cuir, comme le faisaient ses grands oncles et tantes à Paris. C'est peut-être par son métier qu'elle a fait connaissance avec un jeune imprimeur à Auxerre.

Le 7 avril 1706 elle signe un contrat de mariage avec ... *honneste fils Jean (-Baptiste) Troche, dict des Lauriers, imprimeur demeurant à Auxerre, fils de deffunct André Troche drappier et de Anne Petit ... assisté d'honorable homme le sieur François Garnier, marchand libraire et imprimeur du roy demeurant à Auxerre son oncle, et d'honorable dame Nicolle Troche, femme du dict sieur Garnier sa tante* Le dit sieur Garnier et son épouse ... *donnent en faveur du dict mariage au dict futur la somme de six cens livres, savoir deux cens livres contans à eux présentement payez et les quatre cens livres restant luy servant à payer après le décès de la ditte dame Garnier sa tante ... et en outre les dicts sieur et dame Garnier nouriront à leur table seulement et les dicts futures sans autre distinction pendant le temps qu'ils seront à leur service* Quant à Estiennette-Jeanne, ... *elle sera mariée pour ses droicts par elle acquis, tant comme légataire de damoysselle Reine De La Cour sa tante, qu'en conséquence de la cission qui luy a esté faicte par Jean-René Hoüallet frère, pintre à Paris, concistant les dicts droicts en une rente de trois mil sept cens livres en principal due par le sieur Nicaise, marchand espicier à Paris* Le mariage fut célébré dès le 10 avril 1706 en la paroisse Notre-Dame-la-d'Hors d'Auxerre.

Dans un arrêt préparatoire⁷⁴ rédigé à Versailles en 1722, on apprend que Jean-Baptiste Troche, ... *en mil six cent quatre vingt quinze, François Garnier, imprimeur à Auxerre son oncle, le mit en apprentissage chez Louis Blanchard aussi imprimeur à Troyes (Aube), après l'avoir fini il a continué de travailler chez le dit Garnier et par sentence du juge de police d'Auxerre du dix septembre mil sept cent trois, il a esté associé à son imprimerie pour exercer la profession conjointement avec luy. La société a subsisté jusqu'au seize aoust mil sept cent sept, que Garnier a renoncé à la profession d'imprimeur et a vendu son imprimerie au suppliant, qui est demeuré seul imprimeur à Auxerre où il exerce actuellement la profession. Au moment*

⁷³ 1716-07-18 – Archives Nationales de Paris – Notaire Jehan Berruyer (MC-ET-XIX/615)

⁷⁴ 1722-06-22 – Archives nationales de Paris – Maître des Requêtes Andran (V 6/859)

du mariage, Jean-Baptiste était donc lui aussi destiné à devenir l'unique imprimeur du roi à Auxerre.

Dès 1707, l'oncle François Garnier⁷⁵, ... *lequel sy continuant de donner des marques de son amitié au sieur Jean (-Baptiste) Troche son nepveu et à la dame Estiennette-Jeanne Hoüallet sa femme ... a par ces présentes vendu, ceddé et transporté son imprimerie complete, concistante en caractaires d'imprimerie en neuf fontes de diverses grappeurs, presses garnies, cadras, lettres de deux pointes, vignettes, fleurons et armes gravées en buit et autres gravitures et généralement tout ce quy dépen et compose la ditte imprimerie sans en rien réserver, plus soixante et dix huict rames de grand papier fin, plus trois presses à relier avec les outils quy en dépendent généralement quelconques, plus les parchemins et cartons tant vieux que neufs qui se trouveront, tant dans la ditte imprimerie que boutique, que le dict Troche et sa ditte femme ont dict bien savoir. Cette vente ainsy faicte moyennant la somme de dix neuf cens soixante et sept livres ... promettent et s'obligent de payer au dict sieur Garnier dans deux mois prochain la somme de quatre cens livres, plus de la somme de huict cens livres dont le dict François Garnier demeure quitte envers le dict Troche et sa ditte femme dont il leur est débiteur par leur contract de mariage ... et le surplus de la ditte somme de dix neuf cens soixante et sept livres quy est celle de sept cens soixante et sept livres, le dict sieur Garnier en faict don et remise au dict Troche et sa femme en considération de l'amitié qu'il a pour eux et des services qu'il a reçu et qu'il en espère encorre, à condition touttefois que pendant le vivant du dict sieur Garnier, le dict Troche et sa ditte femme ne pourront faire aucun commerce ny vente de livres de quelque nature qu'ils soyent, sinon de ceulx qu'il aura fabriqué de son imprimerie* La générosité de l'oncle Garnier offre un solide départ au jeune couple.

Le 21 août 1707, seulement quatre jours après l'acquisition de l'imprimerie, leur fils Jean-François est né et baptisé en la paroisse Saint-Eusèbe d'Auxerre. Le parrain fut naturellement l'oncle bienfaiteur François Garnier. Leur fille Élisabeth est née et baptisée le 23 mars 1711 en la paroisse Notre-Dame-la-d'Hors. Ils n'auront pas d'autres enfants.

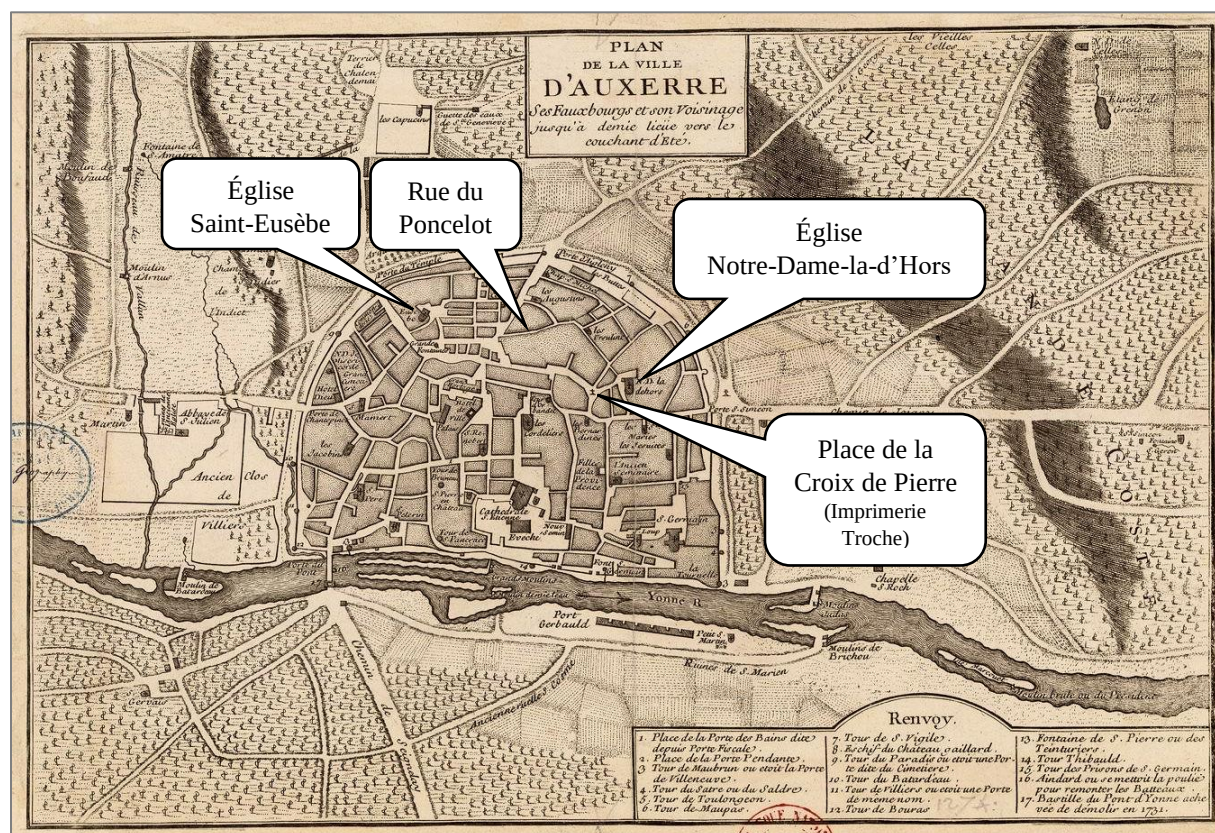
En 1721 Jean-Baptiste et Estiennette-Jeanne acquierts⁷⁶ ... *deux corps de logis joignant l'un l'autre scitués en cette ville d'Auxerre paroisse Saint-Eusèbe, le premier scitué rue et près les piliers de pierre ... consistant en cave en voute, deux chambres basses, petit cabinet, allée, chambre, dont pour aller à laquelle il y a sept degrés à monter, cuisine dessous, petit grenier pour la ditte dernière chambre, deux chambres hautes, cabinet joignant de dix pieds et demy sur toutes fasses ... grenier carlé sur les dittes deux chambres, deux petites cours, la cuisine entre deux, le second corps de logis séparé du premier par une porte qui ferme des deux costés et qui a son issue dans la rue du Ponsellot⁷⁷, consistant en deux chambres hautes, deux greniers dessus, l'un carlé et l'autre plastré, une cuisine sous l'une des dittes chambres et une vinée sous l'autre, deux escuries, un engard à tenir carosse et chaise, grenier sur l'une des dittes escuries, grande cour qui règne le long des dits bastimens, ... et par le bas à la dite rue du Ponsellot*

⁷⁵ 1707-08-16 – Archives Départementales de l'Yonne – Notaire Gabriel Paintandre (3 E 14/378)

⁷⁶ 1721-03-31 – Archives Départementales de l'Yonne – Notaire André Gramain (3 E 3/23)

⁷⁷ Rue du Poncelot : Actuelle rue de la Fraternité à Auxerre.

porte cochère pour entrer du costé de la ditte rue Cette vente faite ... moyenant la somme de cinq mil livres, prix principal et cinq cent livres de pot de vin L'affaire familiale semble plutôt bien se porter à ce moment, car l'acquisition fut payée comptant.



La ville d'Auxerre en 1731

Le marché de l'imprimerie en Europe à cette époque devient de plus en plus concurrentiel. Des livres imprimés ailleurs qu'à Auxerre ne sont pas que produits en France, mais beaucoup viennent aussi des Pays-Bas, d'Allemagne et d'ailleurs. En 1725 Jean-Baptiste est à l'initiative d'une plainte⁷⁸ pour ... *préjudice des arrestz et réglemens du conseil, le sieur Jacques Le Febvre, marchand imprimeur demeurant à Troyes, venoit souvent et de mois en mois en cette ville d'Auxerre avec quantité de toutes sortes de livres, dont il faisoit vente et débit dans l'hostellerie où pend pour enseigne la Petite Magdelaine ... lequel sieur Le Febvre, marchand libraire demeurant à Troyes ... a dit qu'il est en droit d'apporter des marchandises de librairie bonnes et vallables de l'impression de Paris pour les délivrer à divers particuliers suivant les lettres missives, notamment que le dit Jean-Baptiste Troche, cinquante sauptiers latins, des portefeuilles, du carton et plusieurs autres marchandises qu'il luy a cy devant demandé ... le dit sieur Troche a dit qu'il est en droit conformément aux réglemenez ... d'empescher le dit sieur Le Febvre d'exposer en vente comme il fait ... volumes de livres de différentes histoires et de différends auteurs et de différentes impressions, tant de Collogne que d'aultres pays*

⁷⁸ 1725-01-26 – Archives Départementales de l'Yonne – Notaire Nicolas Guillaume (3 E 7/227)

estrangers, ainsy que le dit Troche nous les a fait voire, notamment le Journal d'Henry Trois, nous requérant acte de la vue de plusieurs livres couvers de veau et de parchemin et de classe, protestant pour la ditte entreprise de se pourvoir contre le dit sieur Le Febvre pour ses despens, dommages et intérestz souffertz et à souffrir résultant du débit qu'il fait en cette ville de livres, mesme de faire saisir les dittes marchandises Ce qui est arrivé par la suite au commerce du sieur Le Febvre à Auxerre reste inconnu. Cependant, la concurrence sera de plus en plus vive au fil des ans et finira par porter préjudice à l'imprimerie Troche.

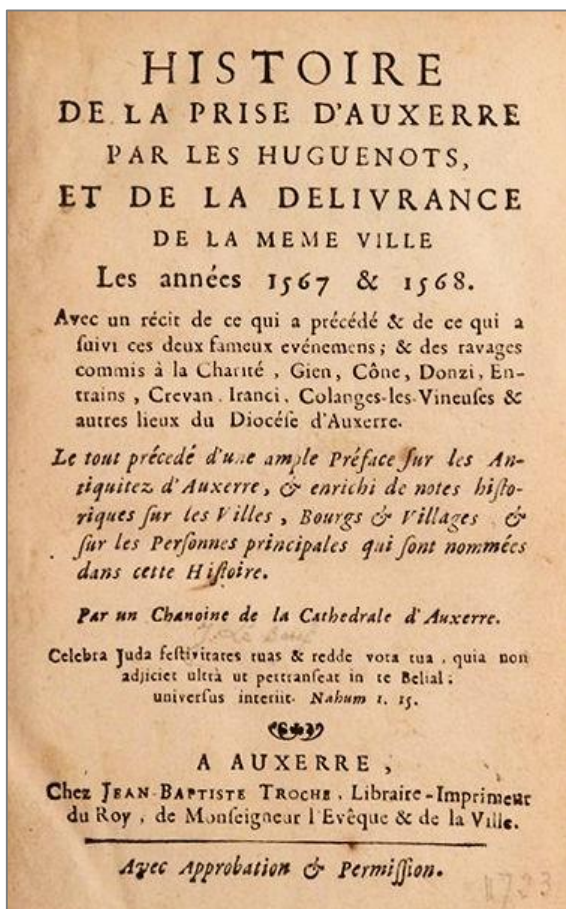
En 1723, Jean-Baptiste Troche imprime un ouvrage de l'auteur l'abbé Lebeuf qui s'intitule « Histoire de la prise d'Auxerre par les Huguenots et de la délivrance de la même ville les années 1657 et 1658 ». Hippolyte Ribière, avocat et auteur d'un ouvrage de 1858 sur l'histoire de l'imprimerie à Auxerre⁷⁹, en a consacré un chapitre entier. En voici un extrait :

« On pourrait dire de ce dernier livre qu'il est le bijou de notre catalogue. Ce n'est point que l'auteur ou l'imprimeur en ait fait un chef d'œuvre, mais persécuté et mutilé dès sa naissance, il a provoqué de la part de ses contemporains les plus vives sympathies, et le souvenir de son infortune suffirait encore pour le rendre cher à nos modernes bibliophiles. Voici son histoire :

L'abbé Lebeuf, qui ne consacrait pas plus de veilles à la théologie qu'aux études archéologiques, préparait depuis longtemps un livre très érudit sur les antiquités d'Auxerre et sur un épisode des guerres de religion dont cette ville avait été le théâtre. Le manuscrit achevé en 1719, et muni de ses pièces justificatives, s'était mis à la recherche de tous les exeat de la censure. D'abord il était allé à Paris où le censeur royal l'approuvait le 15 juin 1719 ; puis il revenait à Auxerre où M. le Sure, docteur de Sorbonne et chanoine de la cathédrale, lui donnait son visa le 18 février 1721 ; enfin il était renvoyé à Sens chez M. Mouille, vicaire général, qui lui octroyait le 3 août 1723 son troisième passeport. Après ce long voyage, il était livré aux presses de J. B. Troche, qui avait obtenu de Florentin Delaulne, imprimeur à Paris, la cession du privilège. Déjà s'achevait le tirage, lorsque Lebeuf toujours infatigable dans ses recherches, découvrit de nouvelles pièces justificatives qu'il était fort désireux d'ajouter aux premières. Il avait trouvé notamment quelques vers latins composés en l'honneur du Père Divolé, prédicateur ardent du XVI^e siècle, dont l'histoire d'Auxerre a gardé le souvenir, et dont les sermons imprimés en 1585 offraient encore à notre abbé un très beau mérite d'à-propos. On y rencontrait effectivement un passage formel contre l'*infaillibilité* du pape, combattue alors par les uns et défendue par les autres, avec le plus fougueux acharnement. Or, Lebeuf était janséniste ; il avait même adhéré à l'appel de son évêque M. de Caylus contre la bulle *Unigenitus*. A ce titre il était partisan de la *faillibilité* ; aussi céda-t-il à la tentation de citer, après les vers latins, le sermon du Père Divolé et même d'y joindre un petit commentaire à l'avenant, le tout sans la garantie de la censure. Mais

⁷⁹ 1858 - Essai sur l'histoire de l'imprimerie dans le département de l'Yonne à Auxerre, Hippolyte Rivière

la supercherie était périlleuse, et l'imprimeur refusait d'y prêter les mains. C'est que, deux ans auparavant, la publication clandestine d'une lettre signée par M. de Caylus, et six autres évêques jansénistes, avait attiré la foudre, sinon sur les écrivains eux-mêmes dont la haute influence avait su détourner l'orage, mais au



moins sur l'imprimeur, qui souvent à cette époque servait de victime expiatoire. Il y eut des ordres, dit l'abbé Dettey dans la Vie de M. de Caylus, pour arrêter l'imprimeur Babuty qui avoit pris le large ; les archers arrêterent sa femme qui étoit grosse et la conduisirent à la Bastille, d'où elle ne sortit que pour accoucher On n'entendoit parler que de lettres de cachet: c'était une grêle qui se répandoit partout. Voilà la grêle que Troche redoutait. Mais l'abbé Lebeuf s'obstine, et pour vaincre les scrupules du typographe, il s'adresse à la fille aînée du régent l'abbesse de Chelles, qui soutenait le jansénisme avec passion, dit un biographe de Lebeuf, discutant comme un docteur et malmenant fort dans l'occasion le cardinal de Bissy, l'âme du parti opposé. Il réclame sa protection et la prie d'agréer la dédicace de ce livre qu'il avait d'abord dédié aux habitants d'Auxerre. Son altesse se hâte de répondre

à l'auteur en l'assurant de son assentiment ; et celui-ci, montrant à l'imprimeur la lettre qu'il vient de recevoir, lui déclare qu'il prend sur lui la responsabilité de l'événement. Troche, enhardi, se remet à la besogne et imprime le manuscrit supplémentaire, y compris la fameuse note sur la faillibilité du pape. Mais la délation a des ailes : le duc d'Orléans⁸⁰ qui faisait alors de la politique anti-janséniste et le garde des sceaux M. d'Armenonville sont avertis de ce qui se passe. Aussitôt le subdélégué de l'intendant de Bourgogne, M. Martineau De Soleinne, reçoit, sans en être, dit-on, ni surpris ni mécontent, l'ordre de saisir les exemplaires qui avaient été déjà tirés. L'exécution fut rapide et complète. Le 20 novembre à 5 heures et demi du soir, le subdélégué se transporta à l'imprimerie, paroisse Saint-Eusèbe, près le jeu de la Longue Paume. En l'absence de Troche qui était à Paris, ou moins loin peut être, il fait subir un long interrogatoire à sa femme (Estiennette-

⁸⁰ Louis 1^{er} d'Orléans (1703-1752), duc d'Orléans, dit « le Pieux », fils de Philippe d'Orléans (1674-1723), frère cadet de Louis XIV.

Jeanne Hoïallet) qui s'efforce, dans ses réponses, d'affranchir son mari de toutes responsabilités et d'imputer la faute entière à l'abbé Lebeuf. Puis on procède à la saisie. ... *Nous avons encore requis ladite femme Troche de nous déclarer si elle n'avoit pas plusieurs exemplaires dudit livre dont les feuillets ne sont qu'attachés, estant sans aucune couverture ni reliure qui se sont seuls trouvés dans la boutique après la perquisition exacte que nous avons faite. Et ensuite estant entré avec elle dans une chambre attenant, elle nous a représenté environ trente exemplaires du même livre estant en feuillets sans aucune attache, mais seulement en cahiers. Et de ladite chambre attenant ladite boutique, estant monté dans les chambres hautes assisté de notre greffier, nous avons trouvé dans deux desdites chambres hautes, une grosse quantité d'exemplaires dudit livre estant en cahiers et feuilles non fisselées, ny attachées, au nombre d'environ un millier d'exemplaires suivant la déclaration qui en a esté faite par laditte femme Troche, et sans que nous ayons eu le loisir de vérifier laditte prétendue quantité : et lesquels exemplaires nous avons fait renfermer, tant dans un sac que dans deux couvertures de laine verte, que nous avons fait fisseler et cacheter du sceau de nos armes....* De l'imprimerie, le subdélégué se rend, à 8 heures du soir ... *en la maison de maître Jean Lebeuf, prestre chanoine et souchantre de l'église cathédrale d'Auxerre, y demeurant rue Notre-Dame paroisse Saint-Regnobert, où estant parlant à sa personne au domicile, nous lui avons fait entendre lesdits ordres et en conséquence nous sommes monté avec luy et notre greffier dans une chambre haute dépendant de ladite maison où ledit sieur Lebeuf a ses livres et manuscrits, et ensuite nous l'avons interpellé de nous représenter le manuscrit sur lequel il a fait imprimer le livre portant pour titre l'Histoire de la prise d'Auxerre par les Huguenots, ensemble les exemplaires qu'il en peut avoir en sa possession, et à l'instant ledit sieur Lebeuf nous a remis et déposé 14 à 15 exemplaires dudit livre estant en feuilles et sans ordre dont il nous a dit estre l'auteur. Et après avoir fait une perquisition exacte dans la maison dudit sieur Lebeuf pour connoître s'il ne nous en celoît point, nous n'en avons trouvé aucun autre* L'interrogatoire continue : Lebeuf déclare qu'il a reçu de l'imprimeur 55 exemplaires qu'il a adressé en partie à l'abbesse de Chelles, au duc d'Orléans, à l'évêché d'Auxerre, et dont le reste doit être envoyé au sieur Baudier, étudiant en théologie, à Paris, rue Saint-Etienne-des-Grès ; mais il ne croit pas que ces divers exemplaires contiennent l'addition qui a été faite à son livre ; au surplus il se reconnaît sans hésitation l'auteur de la note incriminée, et pour preuve il appose sur la demande du subdélégué, sa signature à la fin de l'un des exemplaires saisis.

Les procès-verbaux furent immédiatement expédiés à Paris ; et sur la lettre d'envoi le ministre ou le duc d'Orléans écrivit ces quelques mots : supprimer tant à Paris qu'à Auxerre, dans tous les exemplaires saisis tout ce qui adjouté (sic) à ce livre depuis l'approbation du censeur royal. Quelle indulgence pour le temps, et quelle

terminaison pour une affaire si grave au début ! Aussi voulut-on prendre une revanche dans la façon dont l'ordre de suppression fut exécuté. M. De Soleinne se transporta chez les diverses personnes de la ville qui possédaient l'ouvrage de Lebeuf ; il arracha de leurs exemplaires les derniers feuillets qu'il réunit à ceux des exemplaires saisis, puis, dit l'abbé Dettey, il les fit tous brûler par deux huissiers dans la cour de son greffier. C'était trop de zèle. Lebeuf porta plainte ; la saisie fut levée par le garde des sceaux ; et le subdélégué, destitué par l'intendant de Bourgogne, fut obligé d'aller à Paris pour solliciter sa grâce.

L'abbesse de Chelles était venue au secours de l'auteur ; mais sa protection ne paraît pas s'être étendue jusque sur l'imprimeur ; car nous serions porté à croire que les presses de Troche furent momentanément frappées d'interdiction : on ne rencontre, pour 1724, aucun imprimé qui lui appartienne, tandis qu'à la même époque, des écrits composés par des auxerrois ont été imprimés à Sens

Troche mourut en 1730 et fut inhumé dans l'église Saint-Eusèbe. Dans le bas-côté sud, en face du cinquième pilier, on lisait encore il y a peu d'années sur la dalle tumulaire, quelques mots coupés d'une façon si grotesque, qu'ils ressemblent moins à une épitaphe qu'à une satire :

D.O.M. ICI REPOSE LE CORPS D'HONNORABLE HOMME JEAN BAPTISTE TROCHE, VIVANT IMPRIMEUR ORDINAIRE DU ROY DE MONSEIGNEUR L'ILLUSTRISSE ET REVERENDISSE EVEQUE D'AUXERRE DE LA VILLE ET DU COLLEGE, DECEDE LE VI AVRIL 1730 AGE DE 48 ANS. PRIEZ DIEU POUR LE REPOS DE SON AME. »

Pour Estiennette-Jeanne et son fils Jean-François, il faut à tout prix conserver le privilège familial sur l'imprimerie auxerroise. Dès le 26 juin de la même année a été rédigé un arrêt préparatoire⁸¹ en faveur du fils Jean-François Troche : *Sur la requête présentée au roy en son conseil par Jean-François Troche, compagnon imprimeur à Auxerre, contenant qu'il n'y a eu qu'une seule place d'imprimeur réservée pour la ville d'Auxerre par le règlement du 21 juillet 1704 ; elle étoit occupée par Jean (-Baptiste) Troche son père qui l'a toujours remplie avec beaucoup d'honneur. Dans l'espérance que son fils lui succéderoit, il l'a élevé dans sa profession et le suppliant s'y est entièrement dévoué ; en conséquence, Jean (-Baptiste) Troche, attaqué d'une maladie qui l'a mis hors d'état de continuer d'exercer l'imprimerie, lui avoit fait une démission de sa place pour le mettre en état de l'obtenir, mais comme ces sortes de démissions ne sont point admises, elle lui a été renvoyée et son père est mort dans ces entrefaites. C'est ce qui l'oblige de s'adresser au conseil ; il a l'honneur de lui représenter que les réglemens concernant l'imprimerie portent que les enfans rempliront les places de leurs pères par préférence à tous autres ; qu'il est né dans la religion catholique et qu'il est prouvé par un certificat du curé de Saint-Eusèbe d'Auxerre sa paroisse, du deux mars dernier, qu'il en fait profession et qu'il est de bonne vie et mœurs.* L'arrêt de réception⁸² du 19 janvier 1731 nous

⁸¹ 1730-06-26 – Archives Nationales de Paris – Maitre des Requêtes De Lamoignon (V 6/890)

⁸² 1731-01-19 – Archives Nationales de Paris – Maitre des Requêtes De Lamoignon (V 6/892)

renseigne concernant la décision : Premièrement, que son père avait été reçu ... *en qualité d'imprimeur par arrêt du vingt deux juin 1702* ... et ensuite ... *le roy en son conseil, de l'avis de monsieur le garde des sceaux, a ordonné et ordonne que le dit Jean-François Troche sera reçu imprimeur libraire en la ditte ville d'Auxerre au lieu et place de Jean (-Baptiste) Troche son père, en prêtant le serment au cas requis et accoutumée et à la charge de garder et observer les règlements de librairie et imprimerie.*

Le 24 juillet 1731, le fils Jean-François épousa Anne Duvoy, fille des défunts Jean Duvoy, marchand orfèvre d'Auxerre, et de Marie Billecault. Le contrat de mariage⁸³ nous renseigne que Jean-François promet que la ... *somme de sept mil livres de paiement sera fait à la ditte damoiselle Élisabeth Troche par le dict sieur futur son frère à ses bons points et commoditez à trois paiements égaux à la charge d'en payer l'intérêt au denier vingt.* Quant à la future épouse, elle promet 3 700 livres tournois venant de la succession de ses parents. A la fin du contrat Jean-François confesse avoir reçu 1 000 livres tournois venant du droit successif de son feu père.

Le 24 août 1733 c'est au tour de sa sœur Élisabeth de prendre époux. Elle épousa le notaire Gabriel Jouneau, fils du feu notaire Gabriel Jouneau et d'Hélène Deschamps de la paroisse de Mailly-le-Château (à 29 km d'Auxerre). Le contrat de mariage⁸⁴ nous renseigne que l'époux se porte bien, car il possède ... *une maison et ses dépendances situées au dit Mailly Château, dans laquelle il fait actuellement sa demeure, plus un domaine appelé les Chaudins justice de Saint-Sauveur, consistant en soixante arpents de terres labourables, trente cinq arpents de bois et prez, pâtures, bastiments, cour jardin et verger ... plus la moitié esté de vingt sept arpents de bois à prendre dans cent arpents situez en Ravereau paroisse de Merry-sur-Yonne, plus deux arpents et demy de pré au même lieu et justice, plus une pièce vigne situé au finage de Mailly-la-Ville lieu-dit la Coudre et la contenance d'un arpent et demy, plus deux denrées de terre situées aux angles même finage, plus seize arpents de terre en plusieurs pièces au dit finage et aux environs, plus sept quartier de vigneau de finage lieu-dit les Forests ... plus l'état et office de notaire royal au dit Mailly dont il est pourveu, plus tous ses effets mobiliers, tous les dits biens meubles et immeubles estant en la possession du dit futur de valleur de sept mille livres, à scavoir six mille livres en immeubles et mille livres en meubles* Estiennette-Jeanne apporte au mariage les 7 000 livres tournois mentionnées lors du mariage de son fils, dont 3 000 livres comptant, 1 000 livres en meubles et 150 livres de rente annuelle.

Entre les années 1733 et 1739 Jean-François Troche et Anne Duvoy donnèrent naissance à cinq fils. Elizabeth Troche et Gabriel Jouneau auront trois filles jusqu'en 1739. En cette année 1739, la grand-mère Estiennette-Jeanne a toutes les raisons de se réjouir de voir sa famille s'agrandir.

On apprend en novembre 1739 que Jean-François Troche était propriétaire de l'un des deux corps de logis de la rue Poncelot, ceux acquis par ses parents en 1721. Il va hypothéquer cette maison pour emprunter 1 200 livres tournois auprès de Pierre-Germain Robinet, un marchand

⁸³ 1731-06-14 – Archives Départementales de l'Yonne – Notaire Jacques Chardon (3 E 1/85)

⁸⁴ 1733-07-25 – Archives Départementales de l'Yonne – (3 E 6/385)

de bois pour la fourniture de la ville de Paris. Son imprimerie ne semble pas tourner très rondement à ce moment.

En France, sous l'Ancien Régime, le papier timbré était un papier tamponné d'un sceau à paiement qui était ensuite utilisé pour enregistrer des actes authentiques (acte établi par un notaire, les registres paroissiaux regroupant les baptêmes, mariages et sépultures, etc.) comme ceux de la généralité de Dijon représentés ici.



Sur cette même rue de la Croix de Pierre, où Jean-François Troche et sa femme exploitaient leur imprimerie, se trouvait un distributeur de papiers et parchemins timbrés. Ce commerce appartenait à Anne Motte, veuve de Pierre Guénot. La veuve s'apercevant peu à peu d'une diminution dans la distribution de ses papiers et parchemins et ayant appris ... *que ledit Troche et sa femme débitoient du faux timbre, elle en porta sa plainte dénonciative le onze dudit présent mois au sieur subdélégué de monseigneur l'intendant de Bourgogne à Auxerre, au greffe duquel elle a remis trois mains et vingt-six quarts qui lui retint dudit papier suspecté de faux*⁸⁵ La veuve avait acheté du papier timbré fraîchement imprimé et sortant des presses de l'imprimerie Troche environ deux mois auparavant.

Le 11 janvier 1640 le sieur Robinet De Pontagny, subdélégué de l'intendant de Bourgogne, se saisit de l'affaire. Celui-ci mettra plus de 24 heures avant de se présenter à l'imprimerie Troche pour interroger, perquisitionner et apposer ses scellés. Lorsqu'il se présente enfin rue de la Croix de Pierre le 13 janvier, il est reçu par le seul employé de l'entreprise : ... *Jean-Baptiste Pantouffle, natif de la ville de Bezançon, compagnon imprimeur pour la caste qu'il dit n'être que pour l'assemblage des lettres, et être âgé de dix-huit ans ou environ* Jean-Baptiste Pantouffle fut emprisonné le même jour dans la prison de la ville en tant que suspect et témoin de la fabrication du faux timbre.

Jean-François Troche, sa femme et ses enfants, sont absents de l'imprimerie ce 13 janvier. Le frère de l'épouse, Germain Duvoy, marchand de la ville, informe les visiteurs que le couple est absent pour ses affaires. Il se porte volontaire pour garder les scellés apposés jusqu'à nouvel ordre.

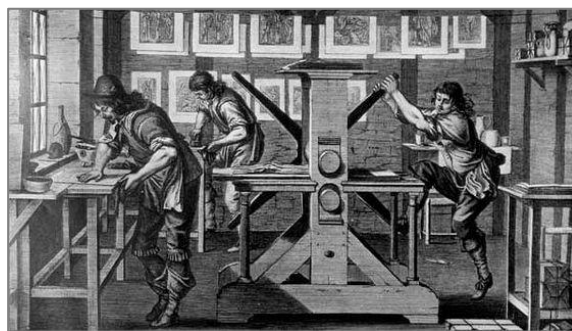
L'affaire fait beaucoup de bruit à Auxerre et voilà que le 14 janvier ... *Gaspard Martineau de Gurgy, conseiller du roi honoraire en titre au baillage et siège présidial d'Auxerre, exerçant la justice sur le fait des aides et tailles, octrois et autres impositions, fermes et droits du Roy en la ville et comté dudit Auxerre* ... apprend la nouvelle. Le sieur de Gurgy s'insurge de ne pas avoir été informé plus tôt et considère que le sieur Robinet De Pontagny n'a pas l'autorité pour mener cette enquête et qu'elle est de sa compétence. Il ira même jusqu'à solliciter la cour des aides à Paris pour obtenir un arrêt afin de forcer le sieur de Pontagny, ainsi que Martineau Deschenez, subdélégué de l'intendant de Paris, pour qu'ils retirent leurs scellés et se retirent définitivement de cette affaire. Le 18 janvier l'arrêt de la cour des aides de Paris est signé par

⁸⁵ 1740 – Archives Départementales de l'Yonne – Procès-verbaux dans l'affaire du faux timbre (3 E 1/85)

Lefranc. Le 21 janvier le sieur de Pontagny est assigné pour retirer ses scellés et le même jour, ledit Pontagny ... *proteste de nullité de ladite assignation et de tout ce qui pourroit être fait en conséquence* Robinet De Pontagny a une longueur d'avance, car tous les procès-verbaux dressés sous les ordres de Gaspard Martineau De Gurgy révèlent que le subdélégué de l'intendant de Bourgogne était passé avant lui. L'essentiel des procès-verbaux transcrits nous révèlent une bagarre juridique entre les deux administrations du royaume, mais c'est le sieur de Pontagny qui a eu gain de cause, car c'est lui qui va conduire le procès.

Quand le sieur de Gurgy prend en main l'affaire ce même 14 janvier, il questionne ... *le sieur Germain Duvoy, marchand demeurant en cette ville, beau-frère dudit Troche, auquel ayant notifié le sujet de notre transport, l'avons sommé et interpellé de nous dire ou sont ledit sieur Troche et son épouse, et pourquoi les meubles sont hors et transportés de la maison et les armoires ouvertes ?* Le bon Germain prétend ne rien savoir de la disparition de l'imprimeur, ses meubles et ses hardes, malgré qu'il avait été missionné pour garder les scellés dans l'imprimerie de jour comme de nuit. Il n'y a donc pas de doute que des proches ont donné un coup de main à Jean-François Troche et sa famille pour qu'ils quittent rapidement la ville dans la nuit du 13 au 14 janvier.

Le 15 janvier, le sieur de Gurgy fait interroger le jeune Pantouffle ... *en la chambre du geôlier des prisons rurales de cette ville d'Auxerre* Le compagnon ... *a dit avoir travaillé à Paris chez le sieur Anisson chargé de l'imprimerie royale et avoir travaillé aussi chez le sieur Aumont imprimeur rue Saint-Jacques* ...



a dit s'être rendu en la ville d'Auxerre et être entré en qualité de compagnon imprimeur pour la caste chez le sieur Jean-Baptiste Troche ... a dit y être entré le douze septembre dernier et avoir toujours été employé chez ledit Troche à la caste qui est l'arrangement des lettres ... a dit qu'il n'a jamais eu connoissance que ledit Troche fabriquât un faux timbre, n'y qu'il débitât papier et parchemin de faux timbre, et que loin d'avoir été de concert avec lui, il auroit demandé sur le champ audit Troche son congé si il s'étoit aperçu de la fabrication du faux timbre, du débit du papier et parchemin du faux timbre ... qu'il est triste de se voir dans les prisons n'ayant jamais eu part au faux timbre dont il en parle et dont il réitère n'avoir aucune connoissance.

Les procès-verbaux s'enchaînent jusqu'au 6 février 1740. Les utilisateurs de papier et parchemin timbré sont interrogés, certains soumettent des pièces à conviction et d'autres se font l'écho des rumeurs qui circulent sur ce trafic de faux timbres. Au procès l'imprimeur a été condamné à payer une amende.

Jean-François Troche et sa famille ne sont vraisemblablement jamais revenus vivre à Auxerre. Dans un acte de notoriété⁸⁶ de 1768, ... *Pierre Bonnard, marchand libraire et relieur, Germaine Perrier, veuve Germain Duvoy, Marie-Madeleine Duvoy, veuve Pierre Carreau,*

⁸⁶ 1768-04-19 – Archives Départementales de l'Yonne – Notaire Esme-Prix Deschamps (3 E 6/261)

Marie-Madelaine Adam, veuve Jacques Duvoy, toutes trois bourgeoises tantes des enfans du sieur Jean-François Troche cy-après qualifié, sieur Simon Perrier marchand de bois, sieur Jean-Baptiste Morillon perruquier, cousins germains des dits enfans Troche, de Joseph Baudelot marchand épicier leur cousin issu de germain, tous demeurants à Auxerre. Lesquels ont affirmé qu'il est de leur connoissance particulière et de notoriété publique que le sieur Jean-François Troche, cy devant imprimeur à Auxerre, est absent depuis plus de trente ans de ce pays, que depuis qu'il est absent on n'a reçu aucune de ses nouvelles et qu'on ne sait absolument ce qu'il est devenu, que lors de son départ il avoit trois fils seulement de Anne Duvoy sa femme qui vivoit encore, l'aîné nommé Jean-Baptiste-Étienne, qu'ils ont appris être mort delà les mers, le second nommé Gabriel-Germain qui a quitté le pays avec son père et dont on n'a non plus eu aucune nouvelle depuis son départ, le troisième nommé Jacques Troche, actuellement domestique roulé à Clairy près Orléans, que le dit Jean-Baptiste-Étienne Troche étoit lors de son départ de la ville d'Auxerre garçon relieur chez le sieur Bonnard, l'un des comparans, et qu'il n'a jamais été marié, qu'ils ne savent de vivant de cette famille que le dit Jacques Troche qui est le seul qui depuis le départ de son père ait continué à se faire connoître

Estiennette-Jeanne n'a pas été interrogée dans cette affaire et n'est citée dans aucun des procès-verbaux étudiés. Elle ne travaillait peut-être plus dans l'entreprise familiale en 1740 quand son fils produisait ses faux papiers. Dans le faubourg de la rue Saint-Antoine à Paris, un certain Toussain-Robinet De Pontagny apparaît dans plusieurs actes entre les années 1720 et 1740. Le faubourg Saint-Antoine était le lieu de naissance d'Estiennette-Jeanne et son frère Jean-René y habitait toujours à ce moment. Connaissait-il Estiennette-Jeanne avant l'affaire du faux timbre et avait-il une certaine sympathie pour sa famille ? Peut-être bien !

Le 23 septembre 1741, Jean-François Troche et sa femme donnèrent procuration à Estiennette-Jeanne pour faire exécuter la vente de l'imprimerie. La procuration est passée devant notaire à Ligny-en-Barrois (Meuse), une ville située le long de la Meuse dans le Duché de Lorraine à environ 200 km au nord-est d'Auxerre. À cette époque le Duché de Lorraine était une enclave étrangère dans le royaume de France, ce qui offrait une protection juridique à Jean-François, du moins pendant un temps. La Meuse, ce grand fleuve navigable de 950 km coulant vers le nord à Ligny-en-Barrois, traverse la Belgique actuelle et termine son parcours dans la mer du nord aux Pays-Bas. La ville d'Anvers (Belgique) et les principales villes côtières des Pays-Bas accueillaient les plus importants imprimeurs d'Europe à l'époque. Il est probable qu'il ait repris une imprimerie ou offert ses services après sa fugue, mais rien ne l'atteste.

Le notaire Gabriel Jouneau fut inhumé le 23 novembre 1741 dans sa paroisse de Mailly-le-Château. Veuve à 33 ans, Élisabeth Troche ne semble pas s'être remarié après le décès de son mari. Encore une épreuve pour Estiennette-Jeanne qui voit sa famille s'écrouler peu à peu.

La vente⁸⁷ de l'imprimerie est exécutée le 8 juin 1742. L'acquéreur est l'imprimeur François Fournier, possédant déjà un grand atelier et une boutique située rue de l'Horloge au centre-ville d'Auxerre. Cette acquisition lui a permis d'agrandir une affaire déjà florissante. Un mois

⁸⁷ 1742-06-08 – Archives Départementales de l'Yonne – Notaire Jacques Chardon (3 E 6/185)

auparavant, en remplacement de Jean-François Troche, François Fournier avait acquis par ordonnance le privilège d'être le seul imprimeur du roi à Auxerre. Le prix de vente est fixé à 2 200 livres tournois. De cette somme le sieur Fournier s'engage à payer 1 136 livres et 19 sols tournois pour acquitter l'amende par jugement souverain du 11 août 1741 concernant Jean-François Troche et sa femme. Il s'engage également à payer 1 063 livres et un sol pour acquitter des dettes envers le sieur Pierre-Germain Robinet, marchand de bois pour la fourniture de la ville de Paris. L'acte décrit encore quelques dépenses à régler et Estiennette-Jeanne ... *décharge de ladite somme principale et arrérages à échoir de ce jourd'hui en deux ans prochains, dans lequel temps ladite damoiselle Hoüallet en son propre et privé nom s'oblige de payer le supplément dudit présent qui restera dû audit Robinet et du restant des arrérages*

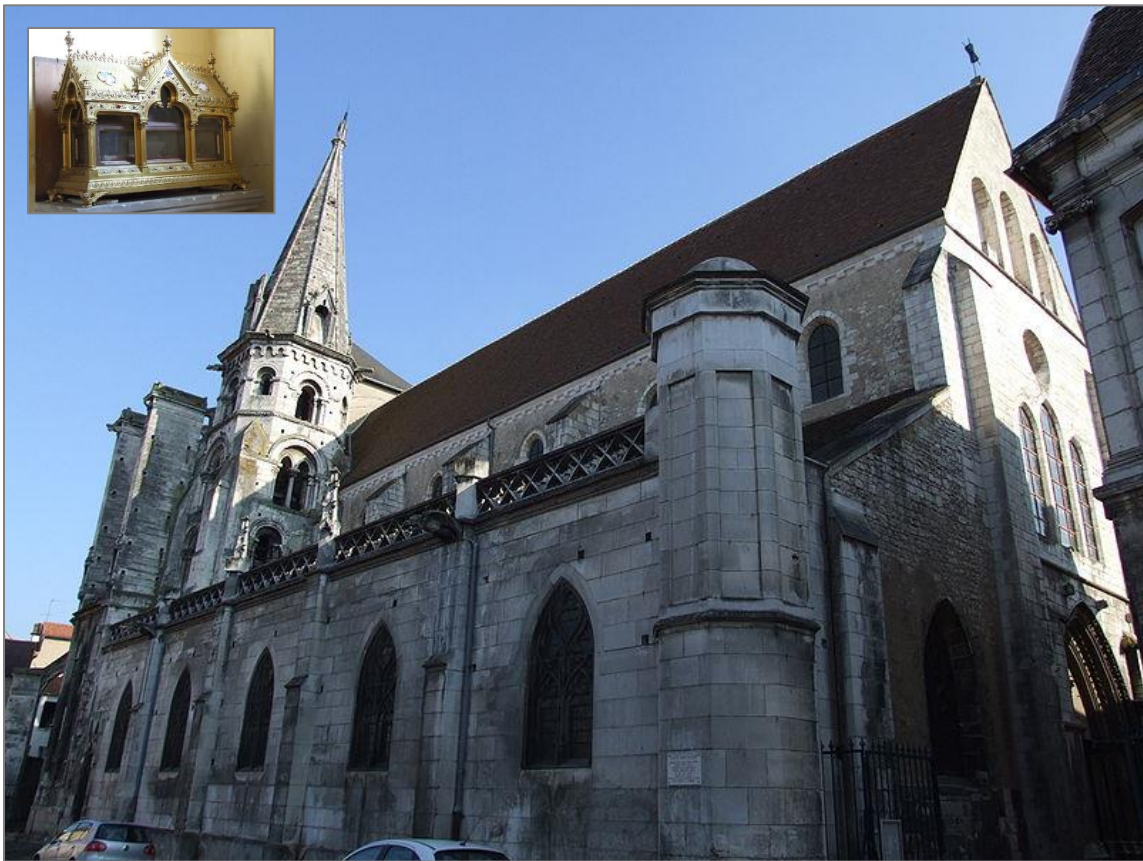
Le 25 août de la même année, Anne Duvoy donne procuration en son nom et celui de son mari, alors identifié à Commercy (Meuse), pour vendre leur maison de la rue Poncelet à Auxerre. Le prix souhaité est alors affiché à 3 000 livres tournois. Le produit de cette vente devra aussi servir à acquitter d'autres dettes accumulées par le couple.

Une bien triste épreuve pour Estiennette-Jeanne, car elle est séparée de son fils unique et de trois petits fils. Quant aux enfants de sa fille, une seule petite fille est encore vivante à la fin de ces événements malheureux. La petite fille Jeanne Jouneau, épousa Claude Cuisinier à Mailly-le-Château le 21 janvier 1656, avec lequel elle aura six enfants. Ces enfants vont assurer une importante descendance. Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, la grande majorité des mariages et des naissances de cette descendance furent célébrés à Mailly-le-Château et les communes alentour. Des recherches sommaires ont permis de suivre certaines lignées jusqu'en 1960. Les principaux patronymes chez les descendants de Jeanne Jouneau sont Cuisinier, Jacquet, Thamaras, Panetier, Badin et Morin.

Au décès de l'épouse de l'imprimeur François Fournier en octobre 1745, Estiennette-Jeanne est missionnée pour inventorier et estimer la valeur des livres, marchandises et matériels se trouvant dans l'atelier et la boutique de l'imprimeur, rue de l'Horloge à Auxerre. L'inventaire mettra trois jours à se réaliser, car on ne travaille qu'à la lueur du jour à l'époque. Estiennette-Jeanne avait une parfaite connaissance de tout ce qui était présent dans l'atelier et la boutique. Il n'y a pas de mention spécifique dans le relevé d'inventaire qui informe qu'elle était au service du sieur Fournier à ce moment, mais elle reliait encore des livres.

Estiennette-Jeanne apparaît pour une dernière fois dans une vente⁸⁸ de bancs d'église en mai 1748. Son banc était situé proche de la chapelle de la résurrection dans l'église Saint-Eusèbe. Elle est décédée le 16 avril 1751 à l'âge de 70 ans et inhumée le lendemain dans le cimetière de la paroisse Saint-Eusèbe d'Auxerre. Aucun membre de sa famille n'est présent à l'enterrement.

⁸⁸ 1748-05-12 – Archives Départementales de l'Yonne – Notaire Olivier-Pierre Chardon (3 E 6/195)



Église Saint-Eusèbe du XII^e au XV^e siècles et ses reliques byzantine du IX^e siècle



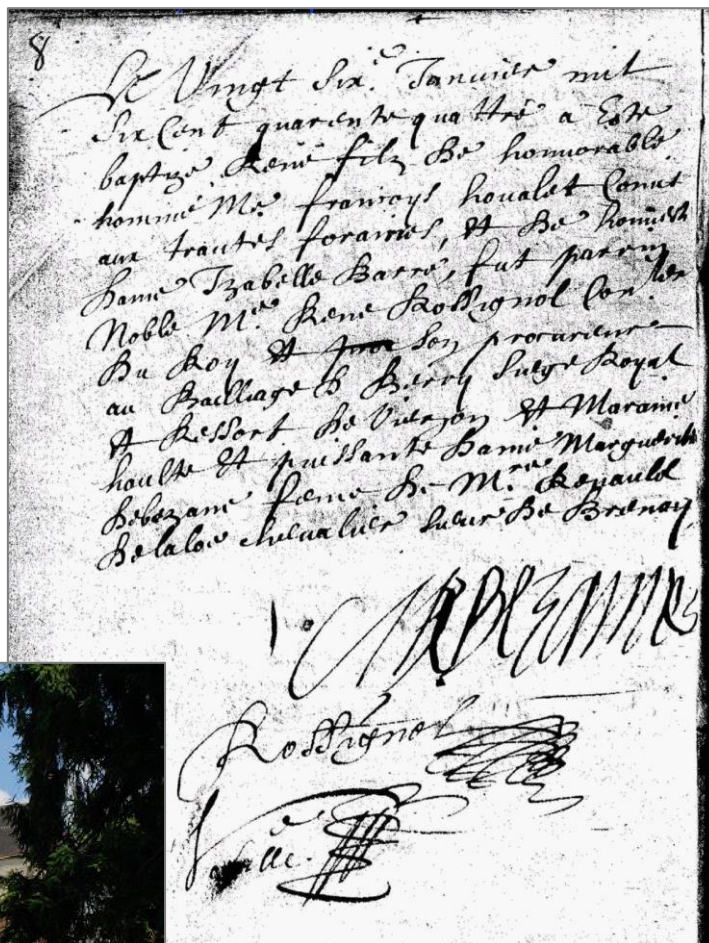
Tour de l'Horloge du XV^e siècle

Le pionnier René HOÜALLET en Nouvelle-France

René est le troisième fils de François Hoüallet et Isabelle Barré. Il fut baptisé à Notre-Dame de Vierzon (Cher) le 26 janvier 1644 :

Le vingt sixiesme janvier mil six cent quarente quatre a esté baptizé René, filz de honorable homme me François Hoüalet, comis aux traites foraines, et de honneste dame Izabelle Barré, fut parrain noble me René Rossignol, conseiller du Roy et son procureur au baillage de Berry, siège royal et ressort de Vierzon, et maraine haute et puissante dame Marguerite De Bézane, feme de me Renault De La Loé, chevalier seigneur de Brinay

M Bézannes Rossignol Sébille



Paroisse Notre-Dame de Vierzon

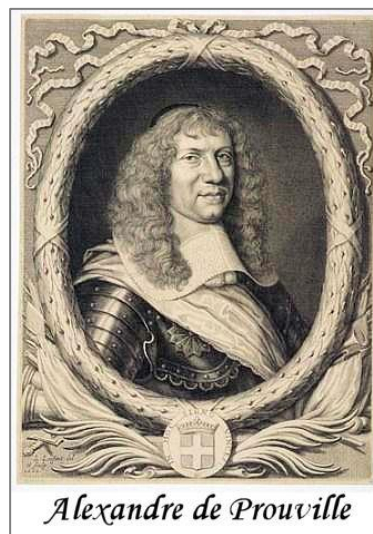
Son parrain René Rossignol était père de onze enfants. Il rendait la justice à Vierzon en tant que conseiller et procureur du roi. L'acte occupe exceptionnellement une page entière du registre paroissial. Noblesse oblige, car sa marraine Marguerite De Bézannes était issue d'une famille noble (noblesse d'épée), dont le titre de noblesse est identifié dès le XIII^e siècle dans les régions de Champagne et de Picardie. Son époux, Regnault De La Loë, portait lui aussi un titre de noblesse (chevalier) et il était seigneur de Brinay, là où son père François avait signé un bail à ferme en 1643. Marguerite De Bézannes mourut à Brinay en 1658, sans enfants de son union avec le seigneur De La Loë. Elle avait sans doute de l'affection pour la toute jeune famille nouvellement installée ou régulièrement en visite à Brinay. Le témoignage qui suit nous renseigne sur le caractère exigeant de la dame de Brinay⁸⁹ :

⁸⁹ Mémoires de la Société Historique (Littéraire, Artistique et Scientifique) du Cher (1897 / 4^e série / 12^e volume / p.143)

« Marguerite De Bézannes, épouse de Messire Regnault De La Loë, écuyer, seigneur de Brinay, avait confié en 1625 à Pierre Colladon, teinturier à Vierzon, six aunes de serge pour mettre en bonne teinture amarante cramoisie ; notre industriel se met en quatre pour satisfaire une si riche cliente et, la besogne faite, porte son travail à Brinay ; mais en voyant la couleur terne de l'étoffe, Marguerite De Bézannes pousse un cri d'horreur. Colladon comprend qu'il n'a pas réussi, replie bagage et promet de mettre tous ses soins au nouvel essai qu'il va tenter ; il revient bientôt triomphant, le sourire aux lèvres et comptant cette fois sur un succès. Hélas ! Un nouveau cri d'horreur plus déchirant que le premier sort de la poitrine de la dame De La Loë : la couleur de la serge teinte pour la seconde fois ressemble à tout excepté à de l'amarante cramoisie ; pour le coup Colladon n'y tient plus, laisse le coupon, ne veut entendre aucun raisonnement et reprend le chemin de sa ville natale. Il croyait, le brave homme, avoir joué la châtelaine en lui laissant sa marchandise avariée et n'avoir plus qu'à lui envoyer sa note ; son espoir fut de courte durée : à peine installé à son comptoir, il voit entrer le notaire Tribard qui, une sommation à la main, lui notifie que sa cliente ne veut pas d'une telle façon et qu'il ait à lui tailler une autre pièce de pareille quantité et qualité pour pouvoir la faire teindre en la susdite façon et couleur. Le malheureux Colladon parvint-il à se tirer d'affaire à son honneur et profit ? Sa terrible cliente, de son côté, pût-elle enfin se draper dans son étoffe cramoisie ? Nul ne le sait. »

René n'avait que 7 ans quand ses parents déménagèrent (en 1652) dans la province du Bas-Poitou (Vendée), et environ 20 ans (vers 1664) quand ses parents déménagèrent en Anjou (Maine-et-Loire). Il avait 21 ans quand il est identifié à Québec (Nouvelle-France) pour la première fois en 1665. On ne sait rien de sa vie entre son départ de Vierzon en 1652 et son apparition à Québec en 1665. Ses Parents ont eux aussi laissé très peu de trace entre les années 1654 et 1666.

L'apparition de René Hoüallet en Nouvelle-France coïncide avec l'arrivée de 24 compagnies du régiment de Carignan-Salières qui débarquèrent à Québec entre juin et décembre 1665. Cette petite armée de 1 300 soldats était dirigée par messire Alexandre De Prouville, chevalier et seigneur de Tracy. Le sieur de Prouville était alors âgé de 65 ans, avait été capitaine des Cheval-Légers, commandant de régiment en Allemagne (guerre de 30 ans), commissaire général de l'armée du roi, combattit quelque temps dans les rangs de la Fronde⁹⁰ et fut promu lieutenant général des armées du roi en 1652. En 1663, le roi Louis



⁹⁰ La Fronde : Période de troubles graves qui frappent le royaume de France après la mort de Richelieu en 1642, puis celle de Louis XIII en 1643. Le pouvoir royal est affaibli par l'organisation d'une période de régence, une situation financière et fiscale difficile due aux prélèvements nécessaires pour alimenter la guerre de Trente Ans, ainsi que par l'esprit de revanche des grands du royaume subjugués sous la poigne de Richelieu.

XIV le missionne pour déloger les hollandais des Antilles et ensuite faire la guerre aux iroquois pour les exterminer entièrement ... rien de moins ! Après avoir accompli avec succès sa mission aux Antilles, il met les voiles de nouveau en avril 1665 et arrive à Québec le 30 juin, épuisé et malade. Il s'en remet et dirige les opérations militaires contre les Iroquois avec succès durant l'année 1666. Il quitta Québec à la fin août 1667 pour retourner en France.

Bien qu'aucune preuve n'atteste de la participation de René Hoüallet à ces campagnes militaires, comme soldat ou aide de camp, c'est tout de même l'hypothèse la plus plausible de son arrivée en Nouvelle-France. Il avait le profil d'un militaire par sa jeunesse (21 ans) et son absence de métier. Son frère François, alors âgé de 23 ans en 1665, faisait lui aussi une carrière militaire dans un régiment de Cheval-Légers en France. Vu son âge et son absence de métier, il est difficile d'adhérer à l'idée qu'il avait un projet précis en tête pour venir s'établir en Nouvelle-France. Son parcours de vie durant sa première décennie dans le nouveau monde n'offre aucun indice qu'il poursuivait et maîtrisait une activité particulière.

Il est aussi important de souligner que la seule trace de son existence en France est son acte de baptême. Dans les actes successoraux et de notoriétés à Paris, où la famille est décrite, René n'apparaît jamais, pas plus que dans tous les autres documents d'archives concernant sa famille. Les actes de notoriété rédigés en France (en 1716) où il aurait dû apparaître ont été rédigés 50 ans après son départ, ce qui explique sans doute l'absence totale de mémoire des témoins.

René déclare dans son contrat de mariage de mars 1666 que ses parents habitaient Le Boupère en Bas-Poitou. C'est peu probable, car la grande réforme⁹¹ des



Cinq Grosses Fermes en septembre 1664 a très certainement bouleversé la carrière de son père et provoqué la mutation de ses parents en Anjou peu de temps après. Si René n'était pas informé du déménagement de ses parents en 1666, c'est qu'il avait probablement quitté la France avant septembre 1664. C'est en février 1664 qu'Alexandre De Prouville leva les voiles au départ de La Rochelle avec 600 soldats pour accomplir sa première mission dans les Antilles.

Le 2 octobre 1665 arrive un navire (Saint-Jean-Baptiste) transportant des Filles du Roi à Québec. C'est parmi ces filles que René Hoüallet va trouver épouse en la personne d'Anne Rivet. Anne était la fille de Pierre Rivet et Marie Sergeant. Elle était aussi veuve de Grégoire His, vivant receveur de la huitième⁹² de Bretagne (France). Grégoire et Anne avaient baptisé des jumelles, Jacqueline et Françoise le 2 mai 1662 à Couterne (Orne), mais elles décédèrent peu de temps après. Anne Rivet et sa sœur Catherine décidèrent alors de tenter leur chance en Nouvelle-France. Elles s'embarquèrent à Dieppe (Seine-Maritime) avec d'autres Filles du Roi dès 1665 pour Québec.

⁹¹ A L'initiative de Jean-Baptiste Colbert, alors contrôleur général des finances du royaume de France, un édit royal du 18 septembre 1664 réduisit tous les droits perçus par les Cinq Grosses Fermes en un seul, sous le nom de « droit d'entrée et de sortie ». Cette réforme bouleversa profondément l'organisation dans laquelle François Hoüallet travaillait.

⁹² Huitième : Taxe levée sur la vente au détail des boissons alcoolisées.

Leur contrat de mariage, daté du 4 mars 1666, nous renseigne de la présence de ... *messire Alexandre De Prouville, chevalier seigneur de Tracy, conseiller du roy en ses conseils, lieutenant général des armées de sa majesté, tant par mer que par terre et dans les isles de terre ferme et de l'Amérique méridionnale et septantrionale, et de messire Jean Talon, conseiller du roy en ses conseils d'estat et premier intendant de justice, police et finances du pays de Canada, isles de Terre Neufve et de la Cadye*



Jean Talon

Jean Talon était arrivé à Québec à l'automne 1665 lui aussi. Il avait été sélectionné et missionné par Jean-Baptiste Colbert⁹³ avec un agenda ambitieux pour le développement de la Nouvelle-France. Il a le grand mérite d'avoir tenu une abondante correspondance avec la France pour laisser entrevoir un progrès dans la mission qu'on lui avait confié.



*Daniel de Rémy
de Courcelles*

Le troisième personnage ayant signé le contrat de mariage, mais absent de Québec à la date inscrite au contrat, est Daniel de Rémy De Courcelles, celui qui succéda à Alexandre De Prouville comme gouverneur de la Nouvelle-France. Il a vraisemblablement signé le contrat de mariage à postériori le 8 mars 1666, à son retour d'une première campagne militaire hivernale et infructueuse contre les iroquois.

Le mariage de René Hoüallet et Anne Rivet fut célébré le 8 mars 1666 en la paroisse Notre-Dame-de-Québec ; une étonnante coïncidence avec la date de retour à Québec de la petite armée dirigée par Daniel de Rémy De Courcelles. A ce moment ses parents sont identifiés comme étant originaires de la paroisse Saint-Jacques-du-Haut-Pas à Paris, ce qui pourrait bien être le lieu où ils célébrèrent leur mariage en 1639.

Trois fils naissent entre 1667 et 1672 (Abraham-Joseph, Mathurin-René et Grégoire) dans la paroisse Sainte-Famille de l'Île-d'Orléans. On ne sait comment René gagne sa vie depuis son mariage et jusqu'à la naissance de son troisième fils. Le 6 février 1673, il obtient enfin une concession⁹⁴ en la paroisse Sainte-Famille dans la ... *seigneurie de Lirec en l'Isle d'Orleans sur le fleuve Saint-Laurent, au passage du nord de la dite isle* Dès le 22 février⁹⁵ de la même année, ... *René Hoüallet et Anne Rivet sa femme ... lesquels ont reconnu et confessé avoir vendu, cédé, quitté, transporté et délaissé du tout dès maintenant et à tousjours ... à Robert Cottart ... consistante en trois arpens de terre de front sur le fleuve Saint-Laurent au passage du nord de la dite isle ... moyennant le prix et somme de cent livres tournois à payer en deux temps À*

⁹³ Jean-Baptiste Colbert : l'un des principaux ministres de Louis XIV en tant que contrôleur général des finances (1665-1683).

⁹⁴ 1673-02-06 – Bibliothèque et Archives Nationales du Québec – Notaire Paul Vachon

⁹⁵ 1673-02-22 – Bibliothèque et Archives Nationales du Québec – Notaire Paul Vachon

ce moment René semble d'avantage intéressé par l'encaissement des 100 livres que de la mise en valeur de sa concession. Quelques semaines plus tard, soit le 13 mars 1673, René va signer un bail à ferme⁹⁶ avec Timothée Roussel concernant ... *une habitation de cinq arpens en front sur le fleuve Saint-Laurent et de profondeur jusqu'à la ligne qui fait séparation de la dite isle avec la cabane quy est dessus ... pour deux ans jusqu'au 13 mars 1675 ... moyennant la valeur de vingt minots de bled froment du cens, et donne loyal et marchand que le dit preneur en a promis et s'est obligé faire et livrer par chacune des dittes années au dit bailleur qu'il prendra sur le lieu dans la feste de Saint-Martin-d'Hères, et en cas qu'il ne le pu aller quérir dans le dit temps, sera tenu le garder jusqu'à l'hiver autant que l'on le pourra aller quérir en traine ou à la première navigation ... et le bailleur ... sera tenu d'avancer au dit preneur quatre minoz de bled pour faire ses semences ... sera tenu le dit preneur de faire un hangard de vingt pieds de long et quinze de large pour engranger les grains quy proviendront sur la dite terre ... le dit preneur abattera et débitera deux arpents de bois moyennant le prix et somme de trente livres.*

Vers la fin du bail à ferme du 13 mars 1673, René Hoüallet et sa famille déménagent en la seigneurie de Beaupré et il signe un nouveau bail à ferme⁹⁷ pour une seule année avec Pierre Soumande, un taillandier du lieu. Le bailleur *reconnait ... avoir baillé et délaissé à tiltre de ferme et loyer à toute moitié de grains ... à René Oüallet, habitant de la seigneurie de Beaupré ... une habitation contenant quatre arpents de terre de front sur le fleuve Saint-Laurent et de profondeur jusqu'à la moitié de l'Isle d'Orléans, en laquelle est size et scituée ensemble tous les bastiments qui sont sur la dite habitation sans en rien réserver ny retenir ... le dit bailleur luy fournira une charrue garnie pendant le dit bail et les deux boeufs qui sont sur la dite terre pour la faire valloir pendant le dit bail seulement ... comme aussy le dit Soumande baille et délaïsse au dit preneur une vache laictière à poil brun aagée de six ou sept ans, qu'il prendra à la Saint-Joseph prochain et la rendra à pareil temps, pour laquelle le dit preneur en fera quinze livres de beurre et moitié aux besoins ... le dit preneur laissera autant de fourage en sortant et tous les fourrages qui se trouvera en sortant que on luy aura livré en entrant, qu'il entretiendra les clostures qui sont en bon estat* Ce dernier bail de courte durée est un indice que la famille de René Hoüallet vivait toujours avec peu de perspective d'avenir, et ce une décennie après son arrivé.

Anne Rivet décède le 5 avril 1675 à Château-Richer sur la rive nord du fleuve. Suite au décès de sa femme, René va confier ses fils à une ou plusieurs familles et il s'occupe à différentes tâches chez les uns et les autres. Les débuts de René Hoüallet et sa jeune famille en Nouvelle-France furent difficiles.

Le 17 mars 1676 un dénommé Martin Guérard s'engage sur la mauvaise glace printanière du chenal qui sépare l'Île d'Orléans et la côte de Beaupré. Il était ... *dans le dessin d'aller au moulin au Sault de la Puce et ... que si il voyoit selon son advis temps propre pour aller au Cap Tourmente pour chercher du bled* Le pauvre Martin s'est noyé au milieu du chenal. Son corps est retrouvé le 13 avril sur la grève de l'île devant la maison de Pierre Gaulin. De toute

⁹⁶ 1673-03-13 – Bibliothèque et Archives Nationales du Québec – Notaire Gilles Rageot

⁹⁷ 1673-03-13 – Bibliothèque et Archives Nationales du Québec – Notaire Gilles Rageot

évidence son corps avait été mutilé par la glace en mouvement avant d'échouer sur la grève. Quand il est découvert ... *il avoit une main coupée au-dessus du poignet et estoit du costé gauche, et le bras droit rompu proche de l'épaule, et une ouverture sur une jambe tout du long jusque à l'os, la teste toute molle et sans habits, ayant trouvé contre luy un certain vieux justaucorps qui ne valoit rien et qui l'étoit attaché les deux costés ensemble par le buste avec une courroye* Le chirurgien Jacques Mesneur, dit Châteauneuf, examine le corps le 21 avril et rédige un rapport. Parmi tous ceux qui ont vu le corps mutilé, personne n'ose prendre position, à savoir si les blessures du défunt sont dues aux glaces ou à un assassinat, une situation propice à inventer des histoires et il y en eu beaucoup. Entre le 21 avril et le 7 mai 1676, maître Claude Aubert, ... *juge et prévost des seigneuries de Beaupré et l'Isle-Saint-Laurent ...* va mener son enquête⁹⁸.

Martin Guérard avait comme épouse Marie Boëtte. Ils étaient logés en la paroisse Sainte-Famille chez le couple Louis Lepage et Sébastienne Loignon, car leur cabane avait brûlé quelque temps auparavant. Le couple Guérard-Boëtte battait de l'aile. Marie Chapelier, femme de Robert Drouin, avoua dans sa déposition qu'elle avait vu Marie Boëtte ... *auparavant lancer la hache sur le dict son mary, qu'elle croit qu'elle l'eust tué sy elle n'auroit détourné le coup* De plus, la rumeur court que Marie Boëtte et René Hoüallet vivaient une affaire déjà avant la mort de Martin Guérard. De ce fait, certains les soupçonnent d'avoir tué Martin Guérard et de l'avoir jeté à l'eau.

L'interrogatoire débute avec Marie Boëtte le 21 avril. Elle livre ... *que s'estoit Charles Allère qui luy dict que s'étoit pas la peine de le chercher, et qu'il avoit appris chez George Pelletier que la fille du dict Pelletier l'avoit veu couller bas dans les glaces, et que asseurement il estoit noyé* Curieusement, la fille Pelletier ne semble pas avoir été interrogée sur ce qu'elle a vu.

L'interrogatoire se poursuit le 2 mai avec Sébastienne Loignon, femme de Louis Lepage. Elle affirme ... *que pour ce qui est de l'envie que les parties avoient de se marier ensemble est véritable, ayant requis le mary d'elle qui dépose d'en parler à monsieur Lamy, prestre faisant les fonctions curialles dans la Sainte-Famille, et que le dict Hoüallet disoit qu'il falloit bien que le dict Guérard fut mort puisque l'on n'en auroit point entendu parler, mais que la ditte femme luy avoit dict pour tout asseurer qu'il estoit mort ... que le dict Hoüallet estoit à Beaupré ayant entendu dire que le dict Guérard estoit mort ... qu'elle croit que le dict Hoüallet porte les bas de choix appartenant au dict déffunt, et qu'elle en n'avoit blasmé la ditte femme de les luy avoir donné, et qu'elle la priroit de parler pas de cela et qu'elle la metteroit en peine, et dict avoir veu les dittes hardes bonnes entre les mains de la ditte femme et la ditte paire de bas au dict Hoüallet depuis le corps trouvé, avec un tapabord* Le même jour son mari Louis Lepage est interrogé. Il déclare ... *qu'environ quatre ou cinq jours auparavant que le corps fut trouvé, le dict Hoüallet estoit en quartiers et ... qu'il estoit venu quérir quelque houx pour travailler de l'autre bord ...* et concernant le projet de mariage ... *que ouy, ainsy qui luy ont témoigné en luy en demandant avis, leur faisant responce que la playe estoit encore trop fraiche pour demander*

⁹⁸ 1676-04-21 – Bibliothèque et Archives Nationales du Québec – Enquête faite par Claude Aubert concernant la mort de Martin Guérard.

à se marier, et que on ne savoit pas encore si le dict Guérard estoit mort, les renvoyant vers monsieur Lamy et crut qu'il y allé

Le 3 mai c'est au tour de Robert Coutart de déposer. Il affirme que l'on ... *soupçonne la ditte femme et le dict Hoüallet de l'avoir tué à cause des grandes familiarités que scandaleuses qu'ils ont ensemble, et que mesme le dict Hoüallet luy avoit dit à luy qui dépose, qu'estant venu de Beaupré icy, qu'il y estoit venu trop tost et à son malheur, et c'estoit avant que le corps du dict Guérard fust trouvé ...* et concernant le projet de mariage ... *que ouy, que la ditte femme mesme luy avoit prié de luy dire au dit Hoüallet, mais que cela se faisant le dict Hoüallet n'eust point à luy reprocher* Ce même jour on interrogea Pierre Gaulin qui s'est attaché à décrire l'état du corps de Martin Guérard quand il l'a trouvé sur la grève.

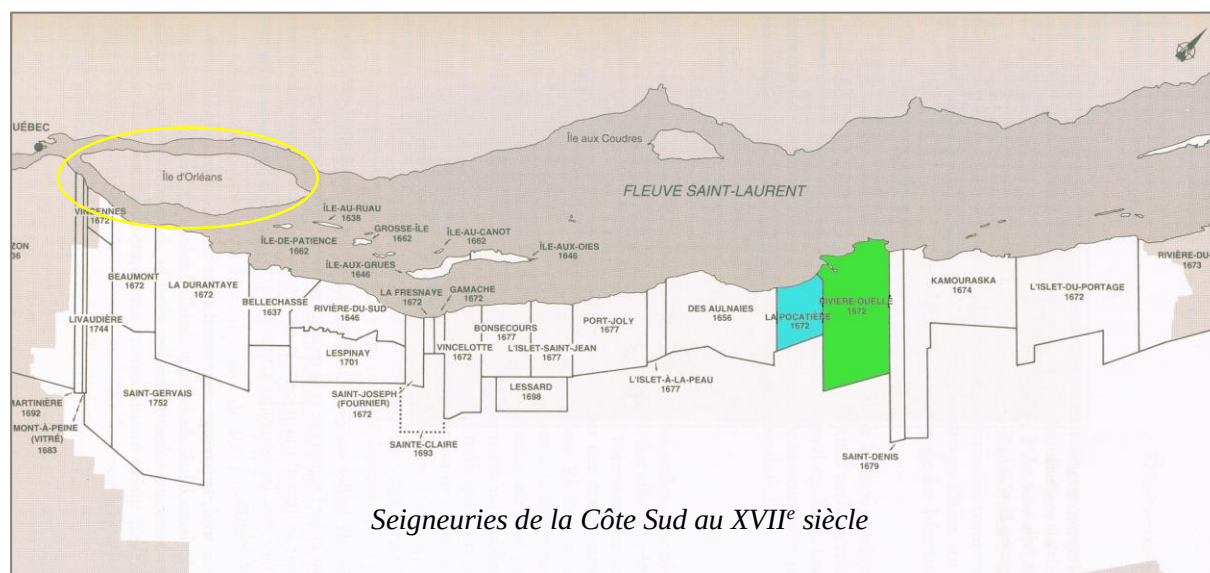
Le 7 mai Robert Drouin et Marie Chapelier sa femme affirment que ... *pour ce qui est du dict Oüellet, qu'il avoit beaucoup de familiarité avec la ditte femme au grand scandale de dieu et du public ... que la femme de Louis Lepage luy avoit dict qu'il portoit des bas blancs qui estoient du dict Guérard, et que mesme elle mesme les luy a reconnu de depuis ce temps-là* Ce même jour Anne Dally, femme de Jacques Lisot, raconte que ... *le dict Oüellet luy avoit dict au dict Québecq qu'il venoit de chez un nommé La Bécasse de Beauport, et qu'il avoit travaillé aussy trois jours pour monsieur De La Martinière à scier de longt, qu'il luy donnoit vingt cinq sous par jour et estoit le dict jour Saint-Joseph, luy disant aussy qu'il estoit à Québecq le lundy au jour auparavant, et s'étoit dans la maison de Lafontaine le chancelier où il vendit une chemise trois livres pour avoir des marchandises et beurre chez le dict Lafontaine, et qu'il luy vendit aussy une paire de souliers françois non neuf nullement ... qu'il avoist une paire de bas blanc en ses jambes qui estoit aparteneu au dict feu Guérard* Quand elle demanda à René Hoüallet ... *quoy pensez-vous à cela, voudroit vous épouser une femme telle que celle-là et comme tous la connoisse ...* et il lui répondit ... *que non non, cet homme-là n'est pas pour mourrir si tost encore ...* et puis il dit ... *il faut avouer que cette femme-là m'a causé grand malheur depuis que j'ay sa connoissance, disant aussy qu'elle luy avoit témoigné et proposé, ce que sy le dict son mary venoit à mourir, qu'ils se mariroient ensemble ou qui ne voudroit pas, et qu'il luy dict qu'il faudroit voir et adviser à cela*

Après toutes ces dépositions le doute persiste quant à la cause de la mort de Martin Guérard et la relation qu'entretenait les supposés amants. Durant la procédure judiciaire, Marie Boëtte va demander que deux autres témoins soient interrogés⁹⁹. Le 16 novembre 1676, le premier témoin, Jacques Perrot de Villedaigre, ... *a dict qu'au printemps dernier, et dans le mesme temps que ledict Martin Guérat fut trouvé à dire, il voit un homme sur le chenal environ les neuf heures du matin, que luy déposant estoit dans sa grange, fut longtemps à contempler pour scavoir ce qu'il deviendrait à cause du grand dégel qu'il feroit et que les glaces ne valloient rien, et ayant retourné pour faire quelque travail où il arreste fort peu, et regarde sur ledict chenal et aultres endroicts de la rivière, il ne voit plus ledict homme qui ne pouvoit encorre gagné à terre, ce qui faict croire à luy déposant que ledict homme s'estoit perdu soubz les glaces, qu'il ne scait quel*

⁹⁹ 1676-11-16 – Bibliothèque et Archives Nationales du Québec – Témoignages au procès concernant la mort de Martin Guérard.

est ledict homme, mais qu'il croit qu'il est le Guérard, ne se trouvant aucune aultre personne qui manque et est tout ce qu'il a dict scavoir Le deuxième témoin Guillaume Landry ... a dict que sur la fin du mois de mars dernier, luy déposant estant sur le hault de la coste, il voit un homme sur le milieu du chenal que luy déposant regardoit fixement à cause du grand dégel qu'il feroit, et que s'estant retourné de l'autre costé pour monter quelle peu plus haut, et se retournant regarder où estoit ledict homme et ne le voit plus, ce qui luy faict croire que ledict homme s'est perdu soubz les glaces qui ne valloient rien, et qu'il ne pouvoit pas avoir gagné terre ne l'ayant pas perdu de vue pendant l'espace d'un Ave Maria, qu'il ne scait quel est ledict homme, mais qu'il croit que c'est ledict Guérard, pour ce que ce fut dans ce temps que l'on là trouvé de manquer, et qu'il a pour entendu dire qu'il se soit perdu aucune aultre personne, et est tout ce qu'il a dict scavoir

Il semblerait que personne n'a été tenu responsable de la mort de Martin Guérard. René Hoüallet n'a pas été interrogé formellement. Cependant, les témoignages semblent sans ambiguïté concernant le comportement en public des présumés amants. Il apparaît aussi que Marie tenait d'avantage au projet de mariage que René. L'entrepreneuse Marie Boëtte n'a pas perdu de temps, car elle s'est remariée dès le 7 décembre 1676 avec Nicolas Métivier, dit Cronier. Elle donna naissance à 6 autres enfants, dont quatre survécurent. Elle avait aussi un fils du premier mariage qui survécut lui aussi.



Après l'affaire Guérard, René Hoüallet a sans doute erré encore un peu entre la côte de Beauport, la ville de Québec et l'Île-d'Orléans à la recherche de travail. Vers la fin de 1678 ou au début de 1679, René obtient une concession à la Grande-Anse (aujourd'hui La Pocatière). Le seigneur du lieu, Nicolas Juchereau De Saint-Denis, possédait des terres à Beauport et l'Île-d'Orléans, ainsi que la seigneurie de la Grande-Anse (Saint-Roch-des-Aulnaies). Quand René arrive à la Grande-Anse sa population ne dépasse guère les 50 personnes.

René Hoüallet ne perd pas de temps. Le 6 février 1679 il épousa sa voisine Thérèse Mignault (ou Mignot), veuve de Nicolas Lebel et mère de 4 enfants (Jean, Angélique, Nicolas et Joseph).

Thérèse était née à Québec le 9 septembre 1651, fille de Jean Mignault et Louise Cloutier, des pionniers arrivés à Québec dans les années 1640. René et Thérèse se connaissaient sans doute déjà, car le couple Lebel-Mignault vivait à Château-Richer avant de s'établir sur la côte sud en 1677. René et Thérèse auront encore 7 enfants entre les années 1679 et 1696, dont 6 survécurent et se marièrent (Marie-Thérèse, ~~Joseph~~, Marie-Françoise, Sébastien, Marie-Anne, Angélique-Marguerite et François). Ce mariage permet aussi de réunir deux concessions voisines en une seule exploitation.

Une nouvelle opportunité se présente en 1680 dans la seigneurie voisine. Le seigneur de la Bouteillerie, Jean-Baptiste-François Deschamps, lui concède une terre à la Rivière-Ouelle. Cette nouvelle concession fait huit arpents de front, quarante-deux arpents de profondeur et longe la rivière. On ne sait pas s'il a exploité partiellement ou totalement cette nouvelle concession.

Au recensement de 1681, René et Thérèse vivaient avec trois des enfants Lebel (Angélique, Nicolas et Joseph) et leurs deux premiers enfants. L'ainé des Lebel et les trois enfants de son premier mariage avec Anne Rivet semblent avoir été dispersés dans des familles à l'Île-d'Orléans, Cap-Saint-Ignace et La Pocatière. Le recensement renseigne que René possédait un fusil, 7 bêtes à cornes et six arpents en valeur. Il y avait encore beaucoup à faire pour mettre valeur les terres des deux concessions.

La concession de Thérèse Mignault revenait en droit aux quatre enfants Lebel, héritiers de son premier mariage avec Nicolas Lebel. Pour s'approprier entièrement la concession des héritiers Lebel, René devra leur payer 800 livres, soit 200 livres à chacun. Son fils Mathurin Hoüallet épousa Angélique Lebel, fille du premier mariage de Thérèse Mignault. Le 26 décembre 1692, René concéda trois des huit arpents de front de la concession de Rivière-Ouelle¹⁰⁰ à Angélique Lebel, en échange de son droit en la succession de son défunt père Nicolas Lebel. Il donna¹⁰¹ également trois arpents de front de la concession de Rivière-Ouelle à son fils Mathurin. Les enfants vont finalement décider de s'établir en la seigneurie de Kamouraska. Mathurin vend ses trois arpents de front de Rivière-Ouelle à un voisin en 1695 et René paya 200 livres à Angélique Lebel pour reprendre les trois arpents de front qu'il lui avait donné en 1692. En 1697, ce qui reste de la concession de Rivière-Ouelle est vendue pour 1 200 livres. Le produit de la vente servit en partie à acquitter une dette de 724 livres et 16 sols.

Vers 1714 René n'habite plus à La Pocatière, mais peut-être chez son fils ainé Abraham-Joseph en la seigneurie des Aulnaies. C'est en ce lieu qu'il fait rédiger son testament¹⁰² le 7 juillet 1721. *Il le veu et prétent que un des deux arpens de terre de front sur sa proffondeur, joignant les héritiers de feu Jean Grondin, lequel dit arpent de terre le dit testateur l'a donné et donne à perpétuité après sa mort à l'église de Saint-Anne seigneurie de La Pocatière ... contre cinquante messes et une messe tous les ans pendant 20 ans.* Atteint d'une paralysie, René Hoüallet décède le 15 janvier 1722.

¹⁰⁰ 1692-12-26 – Bibliothèque et Archives Nationales du Québec – Notaire Étienne Jeanneau

¹⁰¹ 1712-08-20 – Bibliothèque et Archives Nationales du Québec – Notaire Étienne Jeanneau

¹⁰² 1721-07-07 – Bibliothèque et Archives Nationales du Québec – Notaire Étienne Jeanneau

Malgré qu'on ne connaisse pas bien le projet de René Hoüallet pour la Nouvelle-France, il est tout de même à l'origine d'une importante descendance, donc le patronyme est l'un des plus répandu en la province de Québec.

*La ville de Québec
à la fin du XVII^e siècle*



Château
Richer

Paroisse
Saint-Famille

*Le fleuve Saint-Laurent –
l'Île-d'Orléans et la ville de
Québec à la fin du XVII^e siècle*

Ville de
Québec

Conclusion

Ce récit se déroule principalement dans le « Grand Siècle », une période glorieuse de l'histoire de France, mais la gloire ne souriait pas à tout le monde de la même manière. La population était régulièrement confrontée à de violentes crises de tout genre comme en témoignent les documents d'archives. Ces crises épisodiques (famines, épidémies, persécutions religieuses, guerres, etc.) étaient souvent à l'origine de la migration des familles. Beaucoup osèrent le déplacement dans l'espoir de vivre des jours meilleurs.

Dans sa Picardie ancestrale, Anthoine Wallet a certes fait preuve de courage et de résignation quand il assista au départ de ses enfants pour Paris, là où quantité de nouveaux arrivants échouaient à l'époque. Ce projet n'était pas sans risque. Trois des cinq enfants survécurent, et à force de courage et d'audace, ils s'adaptèrent à leur nouvelle vie, très différente d'une vie à la campagne. Cette prise de risque initiale marqua le caractère de cette famille.

Le fils François a été incontestablement plus ambitieux que la moyenne. Il ne s'est pas limité à une carrière de fonctionnaire. En parallèle il osa entreprendre dans la période économiquement difficile que traversait le royaume dans les années 1640-55. Il a communiqué sa détermination à ses fils, car ils vont tous entreprendre des carrières et des projets ambitieux. Se construire une vie en Nouvelle-France au XVII^e siècle était aussi une entreprise ambitieuse et périlleuse à bien des égards.

L'énergie que déploie les membres de cette famille provoqua de belles associations, et non des moindres. Servir le Duc de Bouillon, superviser un jeune homme qui deviendra officier de madame la dauphine de France, avoir un beau-frère maître d'hôtel du Grand Conti, être l'épouse d'un imprimeur et libraire du roi, ou décorer de riches hôtels particuliers, sont autant de rencontres qui n'étaient pas à la portée de tout le monde à cette époque. L'audace et l'ambition furent certainement des traits de caractère de cette famille du XVII^e siècle. Cependant, l'audace et la prise de risque en a conduit certains aux galères et à l'exil.

La richesse de ce récit tient aux généreuses découvertes documentaires pour cette lointaine époque. Les quelques zones d'ombre font place aux rêves et laissent une porte ouverte sur l'histoire. Il y a encore tant de choses à comprendre ...

Travaux de recherche

Partout en France les registres paroissiaux les plus anciens sont accessibles en ligne via les site internet de chaque centre d'archives départementales. Avant 1610 ils sont souvent incomplets et on s'estime très chanceux de faire une découverte antérieure à 1600. En ce qui concerne Paris, l'ensemble des registres paroissiaux et d'état civil ont brûlés durant les événements de la Commune en 1872. Une infime partie a été reconstituée grâce au volontariat de la population. Tous ces registres ont été fouillés partout où la famille recherchée a vécu.



Cartes de lecteur

La seconde source d'information sont les minutiers des notaires anciens. Ils sont conservés dans les centres d'archives départementales. Ces fonds sont le plus souvent consultables sur place, car très peu ont été numérisés. La qualité de conservation est variable d'une région à l'autre. Certains notaires furent détruits (incendies, guerres, etc.) et d'autres ont disparu par manque de soin au fil des siècles. L'absence de répertoire étant le plus souvent la norme, la recherche dans ces fonds nécessite beaucoup de temps, car il faut parcourir chaque acte et parfois sur plusieurs décennies. Il faut formellement s'inscrire comme lecteur dans chacun des centres d'archives avant de démarrer les travaux. Voici l'étendu des principales recherches dans les centres d'archives départementaux :

- 1- Archives Nationales à Paris (pour la ville de Paris).
33 documents ont été découverts totalisant 242 pages incluant les transcriptions. La majorité des notaires parisiens pour le XVII^e siècle possèdent un répertoire en ligne, ce qui a permis de mieux préparer et cibler les recherches avant chacune des visites. Environ 80 notaires ont été fouillés pour des périodes précises en fonctions des quartiers où habitaient les personnes recherchées, principalement l'Île-de-la-Cité, ainsi que les rives gauche et droite à proximité, le secteur de la rue Saint-Antoine et son faubourg.
- 2- Archives départementales du Cher
44 documents ont été découverts totalisant 209 pages incluant les transcriptions. Tous les notaires de la ville de Vierzon ont été fouillés pour les années 1640 à 1665.
- 3- Archives départementales de l'Eure
3 documents ont été découverts totalisant 32 pages incluant les transcriptions. Tous les notaires de la ville d'Evreux ont été fouillés pour les années 1688 à 1724.
- 4- Archives départementales de l'Yonne
18 documents ont été découverts totalisant 190 pages incluant les transcriptions. Des recherches ciblées en collaboration avec des chercheurs à Auxerre. Le but recherché fut d'identifier tous les actes relatifs à la famille Troche-Hoüallet.

5- Archives départementales de l'Oise

58 documents ont été découverts totalisant 331 pages incluant les transcriptions. Des recherches ont été réalisées en collaboration avec l'Association Généalogique de l'Oise. A partir des numérisations réalisées par l'association, plus de 60 000 actes ont été répertoriés et documentés pour un secteur de la Picardie Verte de 1575 à 1671.

	Marriages	Successions	Ventes	Baux	Testament	Autres
NOTAIRES						
Coeillet Adrien <i>Formerie 1572-1614</i>	311	699	2.971	1.391	60	2.538
Coeillet Anthoine <i>Formerie 1613-1649</i>	243	231	1.022	635	75	646
Lambert Charles <i>Formerie 1602-1605</i>	17	40	135	84	2	55
Desquesnes Quentin <i>Formerie 1601-1628</i>	176	331	1.012	743	77	1.379
Desquesnes François <i>Formerie 1655-1659</i>	19	13	77	71	5	115
Vincent Jacques <i>Formerie 1631-1651</i>	195	182	828	411	54	402
Fombert Pierre <i>Formerie 1627-1637</i>	158	152	711	566	70	682
Deberneuil Fran. & Anthoine <i>Formerie 1608-1660</i>	183	241	1.365	895	59	1.074
Fombert Toussaint <i>Formerie 1638-1662</i>	385	356	1.818	1.123	120	1.254
Fombert François <i>Formerie 1660-1670</i>	157	147	391	416	27	351
Deberneuil Nicolas <i>Campeaux 1575-1617</i>	161	523	3.604	1.574	80	1.356
Deberneuil Emery <i>Campeaux 1618-1646</i>	85	222	1.111	478	56	434
Liegrois François <i>Omécourt 1651-1670</i>	147	150	818	285	53	212
Boutin Daniel <i>Fontenay-Torcy 1639-1646</i>	15	15	122	57	3	34
Crosnier Anthoine <i>Fontenay-Torcy 1647-1669</i>	41	53	489	225	10	149
Couverchel Jean <i>Morvillers 1636-1650</i>	51	115	769	283	15	235
Couverchel Quentin <i>Morvillers 1667-1670</i>	35	35	173	35	5	69
Flouret (Floury) Eustace <i>Gerberoy 1603-1635</i>	87	181	1.297	608	20	324
Debricqueville Louis & Michel <i>Gerberoy 1605-1651</i>	77	171	1.099	552	25	301
Debricqueville Toussain <i>Gerberoy 1654-1664</i>	13	37	284	138	6	122
Camus Gédéon <i>St-Quentin 1633-1670</i>	-	-	5	1	2	17
Fombert Pierre <i>Romescamps 1668-1671</i>	45	50	137	152	8	120
Deberneuil Anthoine <i>Romescamps 1661-1670</i>	178	119	641	328	29	533
Desquesnes Marin <i>Bazancourt 1663-1681</i>	25	27	117	54	6	63
Rembault-Fouquier <i>Crèvecœur-le-Grand 1600-1670</i>	774	444	3.056	1.105	187	2.219
	3.578	4.534	24.052	12.210	1.054	14.684
TOTAL des documents	60.112					

Les archives de l'Abbaye Notre-Dame-de-Lannoy (série H) ont également été fouillées du XIV^e au XVII^e siècle.

6- Archives départementales de la Vendée (La-Roche-sur-Yon), la Vienne (Poitiers), le Maine-et-Loire (Angers)

Rien n'a été trouvé dans ces trois départements. La Vendée (Le Boupère) ne possède presque plus rien pour la période 1652 à 1666. Il en va de même pour l'ouest du département de Maine-et-Loire (Tillières) pour la période 1665 à 1675. Les notaires de la ville de Poitiers (Vienne) ont été fouillées pour les années 1651 et 1652 sans résultat.

Bibliographie

Garcilasso de la Vega – Histoire de la Conquête de la Floride – Libraire Geofroi Nyon à Paris, réédition de 1709

L'abbé Lebeuf, chanoine de la cathédrale d'Auxerre – Histoire de la Prise d'Auxerre par les Huguenots et de la Délivrance de la Même Ville les années 1567 et 1568 – Imprimerie Jean-Baptiste Troche, libraire-imprimeur du Roy à Auxerre 1723

Amédée Renée – Les Nièces de Mazarin – Librairie de Firmin Didot Frères, Fils et C^{ie} à Paris 1857

L.-E. Deladreue, curé de Saint-Paul à Beauvais – Histoire de l'Abbaye de Lannoy (Ordre de Cîteaux) – Imprimerie D. Père, rue Saint-Jean à Paris 1881.

Jean Marteilhe – La Vie aux Galères (Souvenirs d'un Prisonnier) – Editions Louis Michaud à Paris 1909.

Léon Petit – Marie-Anne Mancini Duchesse de Bouillon – Editions du Cerf-Volant 1970

Jean Boisson – Pourquoi la Guerre de Vendée ? – Editions Horvath 1986

Sous la direction de Jean Gainage – Histoire de Beauvais et du Beauvaisis – Editions Privat 1987

Emmanuel Woillez – Répertoire Archéologique du Département de l'Oise – Editions Res Universis 1992

Aimé Richardt – Colbert et le Colbertisme – Editions Tallandier 1997

Robert Guinot – François d'Aubusson Duc de La Feuillade – Editions Guénégaud 2008

Jean Favier – Paris Deux Mille Ans d'Histoire – Editions Fayard 2008

Nicolas Le Roux – Les Guerres de Religions (1559 à 1629) – Editions Belin 2009

Pierre Goubert – Beauvais et le Beauvaisis (1600 à 1730) – Publications de la Sorbonne 2013

Jean-Christian Petitfils – Louis XIII – Editions Perrin 2013

Jean-Christian Petitfils – Louis XIV – Editions Perrin 2014